



Conseil de la culture, de l'éducation
et de l'environnement

C C E E
RÉUNION



Région Réunion 

BILAN DE LA MANDATURE 2011-2017

SOMMAIRE

1	Les grands chantiers thématiques 2011-2017	7
1.1	L'éducation.....	8
1.1.1	Le soutien à l'éducation populaire	8
1.1.2	Le débat citoyen sur la question éducative	15
1.1.3	La sensibilisation et l'encouragement aux actions en faveur du développement du langage.....	22
1.1.4	L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).....	24
1.2	Le développement touristique en lien avec la culture	29
1.2.1	L'analyse de la stratégie touristique du Conseil régional	29
1.2.2	Un intérêt particulier pour les loisirs de pleine nature dans le secteur du tourisme.....	32
1.2.3	Les travaux en faveur de synergies Culture / Tourisme	32
1.3	Un appui au secteur culturel notamment à la structuration des arts plastiques.....	34
1.3.1	Étude « Les pratiques artistiques et les fréquentations culturelles des Réunionnais.e.»	34
1.3.2	Une implication continue depuis 2012 en faveur de la structuration des acteurs des arts plastiques	36
2	Des chantiers transversaux support de l'antenne du CCEE : une nécessaire expression de la société civile organisée pour la défense, la valorisation et la reconnaissance de La Réunion, du.de la Réunionnais.e et du créole réunionnais dans une approche de développement durable	40
2.1	La promotion des langues régionales à La Réunion, la promotion du créole	40
2.1.1	Le concours LanKRéol	40
2.1.2	Une graphie fédératrice du créole, <i>LakorGrafi 2017</i>	41
2.2	Un travail permanent de « porter à connaissance » sur La Réunion	47
2.3	Le groupe de travail sur les réparations des conséquences de l'esclavage	48
2.4	Implication dans les programmations européennes.....	51
3	Un mode opératoire démocratique organisé autour d'une assemblée plénière, un bureau, des commissions et une équipe de professionnels	58
3.1	La vie du CCEE	58
3.1.1	Les saisines obligatoires	59
3.1.2	Les saisines spécifiques	59
3.1.3	Les auto-saisines ou les saisines exploratoires.....	60
3.2	La conférence annuelle des présidents des CCEE, un rendez-vous annuel, levier d'autres rencontres	64
3.3	Composition, fonctionnement et gouvernance	69
3.3.1	Détermination des membres et composition du CCEE	69
3.3.2	La mise en œuvre du CCEE	71
3.4	La réalisation budgétaire et l'ancrage territorial.....	75
	Conclusion	78
	LISTE DES ANNEXES	83

Introduction

Les textes qui définissent les missions des Conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) des régions d'outre-mer ont été votés dans le cadre du premier acte de la décentralisation du début des années 1980. La création de cette assemblée consultative auprès de chaque Conseil régional d'outre-mer s'inscrit dans une prise en considération, nouvelle à ce moment-là, des histoires, des populations, des langues, des cultures, des terres communément désignées par le terme « spécificités insulaires et ultramarines ». La loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion constitue le texte fondateur des CCEE. Les articles 4 et 6 instituent leur création.

Puis, la loi n° 84-747 du 2 août 1984, relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion, a cadré plus formellement les périmètres d'intervention des CCEE.

Leurs missions s'inscrivent dans trois des axes majeurs du développement des départements d'outre-mer :

- **Titre I : Aménagement économique et aménagement du territoire**

L'avis du CCEE est sollicité sur les schémas d'aménagement régionaux qui fixent les orientations politiques en matière de développement, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement.



1- Ouverture des célébrations des 30 ans des CCEE

- **Titre II : Éducation, recherche, culture et communication**

Une des missions assignées au Conseil régional consistant à mettre en valeur et à développer le patrimoine culturel dans les domaines des langues régionales, des littératures, des arts, des musiques et des productions cinématographiques, le CCEE est appelé à évaluer les activités éducatives mises en place et les programmes culturels proposés. Le CCEE apporte également sa contribution au rapport établi chaque année par le Comité régional de la communication audiovisuelle pour la Haute Autorité de la communication audiovisuelle.

- **Titre III : Qualité de la vie**

Le CCEE est habilité à formuler des propositions à la collectivité sur la politique régionale en matière **d'habitat, d'environnement et de cadre de vie.**

La loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des Conseils généraux précise enfin **les moyens de fonctionnement des CCEE** en modifiant l'article 4 de la loi du 31 décembre 1982. Elle modifie également l'article 26 de la loi du 2 août 1984 **en confiant au CCEE la mission d'établir annuellement un rapport sur l'état de la communication audiovisuelle** sur le territoire à destination du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

La deuxième phase de la décentralisation exprimée dans la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République permet d'étendre l'intervention des CCEE auprès des Conseils départementaux de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de La Réunion (Art. 23).

Il est inséré, dans la loi n° 82-1171 du 31 décembre 1982 portant organisation des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion, un article 6-1 ainsi rédigé : « Art. 6-1. - *Les Conseils généraux de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion peuvent consulter pour avis le Comité économique et social et le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement, sur toute question entrant dans les compétences de leur département.* »

Si les régions sont tenues de saisir les CCEE dans leurs domaines de compétence, la consultation a un caractère facultatif pour les départements. Aucun moyen de fonctionnement n'est par ailleurs accordé par ces derniers.

Il faut donc retenir que le CCEE est avant tout destiné à élaborer des avis informés et des recommandations avisées au Conseil régional pour la mise en œuvre de ses politiques régionales. Depuis les années 1990, le CCEE peut aussi être sollicité par toute autre instance, comme le Conseil départemental mais aussi les communes, le rectorat, l'université, les associations, etc. Cela est rendu possible et pertinent du fait que les membres du CCEE capitalisent des connaissances et des expériences, souvent liées à leur engagement associatif, leur permettant d'être particulièrement au fait des problématiques de développement – culturel, éducatif et environnemental – de leur territoire insulaire.

Le CCEE de La Réunion a su développer des domaines de prédilection ciblés parmi lesquels figurent :

- La culture dans toutes ses expressions (arts, langue, histoire, littérature, nouveaux médias...),
- La formation initiale et continue,
- L'environnement et sa préservation,
- La coopération régionale.

Profondément ancré dans son territoire, le CCEE de La Réunion se veut, à travers ses avis et recommandations, un garant de la prise en compte des caractéristiques et des spécificités de son espace insulaire.

Les propos d'introduction du président du CCEE à la publication de la rétrospective des trente ans resitue bien ce « *sens donné et animé* » des CCEE et, singulièrement, du CCEE de La Réunion :

« L'instauration des Conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement, en 1984, certes dans les seuls outre-mer, est la préfiguration de la volonté de l'État de favoriser l'expression de la société civile organisée et d'ajouter à la démocratie représentative, fondement de l'organisation politique du pays, un espace de parole autre qui lui permette d'avoir, quasi en direct, le ressenti du pays réel.

À l'heure de la démocratie participative, des conseils citoyens, des conseils de développement, des conseils de quartier, cette volonté semble aller de soi. Il y a trente ans, elle était terriblement novatrice.

Terriblement novatrice et s'inscrivant dans un contexte particulier. Le CCEE a son bulletin de naissance inscrit dans la loi de décentralisation, cette même décentralisation dont Henri Emmanuelli, alors ministre de l'Outre-Mer, déclare, après avoir souligné la culture spécifique de chaque DOM, qu'elle "... doit [...] être l'occasion de dégager des moyens nouveaux pour permettre, non seulement de sauvegarder cette culture traditionnelle, mais aussi de l'enrichir et de la développer pour permettre aux hommes et aux femmes qui s'en réclament d'atteindre la plénitude de leur identité". Le Conseil est donc, dès sa création, placé sous cette double mission de la répercussion de la parole de la société civile et d'enrichissement et de développement de l'identité.

Durant les trente ans qui viennent de s'écouler, les citoyens qui la composent vont s'y évertuer, faisant de la prospective du devenir de l'île leur pain quotidien. [...] un organisme dont les travaux ont la particularité de se situer sur une temporalité qui ne procède pas de l'immédiat mais du devenir. »

Le CCEE travaillera donc sur les trois axes définis dans son intitulé :

- « Ouvrir largement aux générations nouvelles les voies de l'avenir tout en assumant l'Histoire et en garantissant le respect des langues et des cultures ;
- Construire un système éducatif ouvert à toute la jeunesse, ambitieux, performant, conciliant la transmission des savoirs, la construction de la citoyenneté et la qualification professionnelle ;
- Préserver l'espace, la forêt, le littoral, la biodiversité, tout en répondant aux impératifs de développement de l'agriculture, de la pêche, du tourisme, et en faisant face aux urgences en matière de logements, d'équipements publics, de transports¹... »



2- Le président du CCEE de La Réunion, Roger Ramchetty, Célébration des 30 ans des CCEE.

¹ CCEE, 30 ans, Saint-Denis, CCEE Région Réunion, 2004, p.1.

² CCEE, 30 ans, Saint-Denis, CCEE Région Réunion, 2015, p.5 et 6, « Le mot du président du CCEE de La Réunion ».

³ Finalisant la décision de l'arrêté N°3001/CAB du 17 décembre 2010 et l'arrêté N° 2690/CAB du 10 novembre

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement a un autre avantage [...] force de proposition, mais qui n'a pas la contrainte de l'exécution. Sa réflexion s'en trouve libérée et fait de lui un outil prospectif qui peut aller au-delà de l'horizon budgétaire et de la temporalité des mandats électoraux. Entre l'utopie et la réalité de la gestion quotidienne, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement incarne cet espace citoyen dont la réflexion tente – plutôt que d'avoir à panser les maux d'un développement irraisonné – d'envisager un lendemain qui prenne en compte tous les aspects de la société réunionnaise, ses contraintes et ses forces, ses points de friction et ses convergences, afin de nourrir la réflexion du politique et de l'accompagner dans sa manière de penser la société². »

À noter que cette période de bilan, 2011-2017, a connu une stabilité en termes de gouvernance du Conseil régional tandis que les présidents de la République se sont succédé (Nicolas Sarkozy, François Hollande, Emmanuel Macron) ainsi que leurs gouvernements, chacun ayant introduit des lois et des réformes impactant les outre-mer français. Parmi ces réformes, on citera particulièrement la loi portant sur la nouvelle organisation de la République (NOTRé) qui amène à une reconfiguration du partage de compétence entre l'État, la Région (mono-départementale) et le Département. Contexte également marqué par la dissolution d'associations qui siégeaient au CCEE, notamment certaines du champ de l'éducation populaire. Ainsi sept postes ont été renouvelés à mi-parcours. Ainsi l'arrêté préfectoral n°195/CAB « constatant la désignation des membres du CCEE de La Réunion » du 9 février 2011³ a été complété par d'autres arrêtés pour des renouvellements partiels de conseillers.

2010, « fixant la liste des organismes représentés au Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion ».

Le présent document retrace l'essentiel de l'activité du CCEE de La Réunion entre 2011 et 2017 inclus, soit la mandature qui s'achève.

Sa présidence a été assurée par Roger Ramchetty, renouvelé dans l'exercice de cette fonction en cours de mandat. Mandat correspondant exceptionnellement à une période de sept ans au lieu des six ans réglementairement prévus, en raison de l'harmonisation des calendriers des conseils consultatifs. **[Voir en annexe 1, les arrêtés préfectoraux et l'arrêté de prolongation.]**

Aujourd'hui, les CCEE se sont résolument engagés dans les grandes dynamiques du XXI^e siècle en défendant des valeurs éducatives, identitaires et culturelles, en s'inscrivant dans le développement économique et le mouvement social, en revendiquant la pleine citoyenneté des habitants des régions d'outre-mer et en établissant des liens de confiance et d'amitié avec les peuples des pays voisins.

Conçu comme un « laboratoire d'idées », le CCEE est une pépinière de réflexions et de propositions pour son territoire. Il émet des avis, publie des rapports, réalise des expositions, organise des événements et provoque des débats avec les acteurs sociaux qu'il associe et informe systématiquement de ses travaux.

Ce sont bien toutes ces initiatives, ces actions, ces réflexions que le présent document invite à (re) découvrir.

- Il présente en premier lieu les « grands chantiers » menés par le CCEE entre 2011 et 2017 en faisant apparaître les démarches menées et leurs aboutissements.
- Ces chantiers sont tous marqués par une « philosophie » d'intervention mettant le.la Réunionnais.e au cœur du développement durable dans une double dimension Culture/Nature. Celle-ci sera exposée par la suite et permettra de mettre en exergue la constance de ses approches transversales.
- Enfin le CCEE sera présenté dans sa dimension organisationnelle.



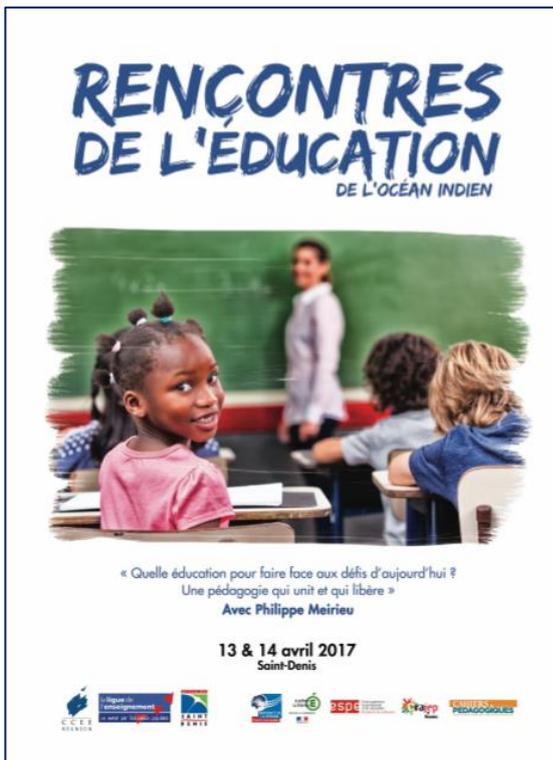
3- Le CCEE de La Réunion et ses invités à l'occasion des RILC 2013.

1 LES GRANDS CHANTIERS THÉMATIQUES 2011-2017

Le CCEE de La Réunion est un conseil vivant qui s'est avéré être « généreux » en contributions de qualité sur diverses problématiques liées à ses champs de compétence. Son apport en expertise et en réflexion est complété par sa capacité organisationnelle à réaliser divers événements qui rencontrent tous un grand succès.

Il contribue donc largement à la construction d'une intelligence collective à La Réunion et il la stimule. Il bénéficie pour ce faire de l'expertise de la société civile complétée par celle de ses chargé.e.s de mission et de son directeur. Sa capacité à créer du dialogue, de l'analyse partagée et des propositions fédératrices s'est particulièrement consolidée durant ce dernier mandat.

Ces chantiers phares sont présentés dans cette partie, organisés autour de quatre grandes thématiques.



1.1 L'ÉDUCATION

1.1.1 Le soutien à l'éducation populaire

En 2010, les conclusions de l'étude du CCEE intitulée *Le champ associatif de l'éducation populaire* a amené celui-ci à se mobiliser en faveur de l'éducation populaire et notamment à l'accompagner dans sa structuration, recommandée par les auteurs.

Cela a amené de fait un certain glissement d'une approche axée sur l'action socio-culturelle et socio-éducative vers une forte implication en faveur de l'éducation populaire. Le CCEE renouait ainsi avec une de ses anciennes propositions de 2001 consistant à créer à La Réunion un CRAJEP⁴.

1.1.1.1 Dès le début du mandat

Dès 2011, le CCEE avait abordé le champ de l'éducation populaire en termes de **capitalisation de son histoire**.

En effet, il s'était questionné sur le manque de traçabilité des mouvements de l'éducation populaire notamment aux Archives départementales. Il s'intéressait alors à la constitution d'une mémoire des associations. La capitalisation des documents administratifs et institutionnels qui représentent les seules traces concrètes de la vie de certaines associations disparues lui semblait indispensable.

La solution proposée dans le cadre de l'étude consistait à organiser un dépôt d'archives des structures d'éducation populaire auprès des Archives départementales de La Réunion, seule structure permettant une conservation et une protection des documents.

Cette démarche avait d'ailleurs été initiée au niveau des Archives nationales avec quelques grands mouvements d'éducation populaire qui avaient sensibilisé les délégations départementales sur cette problématique.

Dans un premier temps, le CRAJEP a été officiellement sollicité par le CCEE sur ce projet. Puis, une rencontre a été programmée avec l'ensemble des services concernés :

- Archives départementales de La Réunion,
- DPCS⁵ du Département,
- la Bibliothèque départementale de La Réunion.

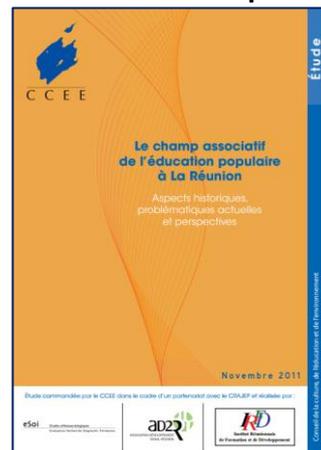
À cette occasion, les Archives départementales ont exprimé un vif intérêt pour cette initiative en reconnaissant une certaine carence.

De même il a été souligné **l'avantage lié au fait que cette initiative soit portée par le CCEE qui, de par sa composition, revêt un caractère fédérateur et dispose d'un réseau étendu**

d'acteurs

associatifs. Les Archives, elles, mobiliseront leur expertise. À la suite de cette démarche, on peut noter que les FRANCAS⁶ de La Réunion avaient déposé leurs archives, ce qui

permet de conserver une trace de cette association aujourd'hui disparue.



⁴ Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation Populaire (CRAJEP).

⁵ Direction de la promotion culturelle et sportive (DPCS).

⁶ Mouvement d'éducation populaire créé en 1944 (FFC, Mouvement des Francs et Franches Camarades) par des militants provenant des éclaireuses et éclaireurs de France, des CEMÉA et des Auberges de Jeunesse, en France.

L'année 2011 était également **l'année européenne du bénévolat**. Ce cadre a été l'occasion de questionner et d'interpeller sur l'avenir des mouvements d'éducation populaire. La volonté du CCEE consistait à poser à nouveau, dans la continuité de son étude de 2010, la nécessaire réflexion sur **sa structuration et sa pérennisation** avec les objectifs suivants :

- Faire valoir les revendications du « troisième lieu éducatif ⁷ » en particulier en direction des décideurs ;
- Trouver des pistes pour assurer une certaine sérénité dans la gestion des associations ;
- Promouvoir et défendre les mouvements d'éducation populaire, en offrant une meilleure lisibilité des savoir-faire ;
- Réaffirmer l'importance du sens de l'éducation citoyenne ;
- S'interroger sur le modèle associatif, ses limites et son adaptation au mode de fonctionnement de nos sociétés modernes.



4- Titre du site internet du Journal de l'île de La Réunion du 2 octobre 2012.

1.1.1.2 Le colloque de Saint-André, 2012

En 2012, le CCEE s'est attaché à préparer et à organiser un colloque sur le thème : *L'éducation populaire, pour une démocratie citoyenne et solidaire*, qui a eu lieu en octobre de la même année.

Cette décision a été prise à la suite d'une démarche originale dite de « vision partagée⁸ » entreprise en interne, adressée exclusivement aux représentants des mouvements d'éducation populaire siégeant au CCEE.

L'ARCV⁹, la FEDAR¹⁰, les FRANCAS et la JPA¹¹ y ont participé. Au cours de cette séance, une définition du concept de « vision partagée » a été présentée. Un questionnaire a d'abord été soumis aux participants de manière individuelle puis collective, sur les items suivants :

- *Qu'est-ce qu'une vision partagée ?*
- *La définition de l'éducation populaire ; pourquoi y adhérer ? pourquoi j'y adhère ? ce qui nous unit ; ce qui nous divise ?*
- *Quelles sont mes difficultés personnelles à travailler avec les autres acteurs de l'éducation populaire ? quels sont mes atouts à travailler avec les autres acteurs de l'éducation populaire ?*
- *Quels sont mes souhaits ?*
 - *Pourquoi agir ensemble ? choix d'une action s'inscrivant dans une vision partagée ?*

À l'issue de cette démarche, il a été décidé de valider le principe de l'organisation d'une manifestation d'envergure dédiée à l'éducation populaire.

⁷ « Hors de leur famille et de leur école, les jeunes ont besoin d'un troisième lieu », Philippe Meirieu.

⁸ Une vision présentant une cohérence entre la rencontre humaine, la volonté de travailler ensemble et celle de partager un même projet.

⁹ Association réunionnaise des centres de vacances (ARCV).

¹⁰ Fédération des associations rurales (FEDAR).

¹¹ Jeunesse de plein air (JPA).

Des enjeux ont également été identifiés tels que :

- La nécessaire impulsion d'une nouvelle dynamique de l'éducation populaire,
- Sa notoriété,
- L'affichage d'une force collective unie,
- Sa lisibilité,
- Une meilleure prise en compte de cette dernière dans les politiques publiques.

Le CCEE a très vite opté pour **une démarche de co-construction avec les acteurs de l'éducation populaire**. À cette fin, quatre rencontres territoriales ont été programmées (Est, Nord, Ouest et Sud). Elles ont présenté un intérêt multiple :

- Informer les associations locales sur le rôle et les missions du CCEE ;
- Communiquer sur les études menées par le Conseil sur le champ du socio-éducatif et l'éducation populaire ;
- Échanger avec les associations sur les problématiques liées à l'éducation populaire ;
- Présenter le projet de colloque pour mobiliser les acteurs ;
- Identifier des thèmes fédérateurs comme :
 - le bénévolat,
 - la formation liée à l'éducation populaire,
 - le concept d'éducation populaire,
 - la commande publique,
 - le projet politique éducatif,
 - le financement des associations.

À la suite de ces rencontres, le CCEE a pu disposer d'un annuaire comprenant une centaine d'associations par commune qui ouvre par ailleurs de grandes possibilités pour d'éventuelles consultations ou mobilisations du tissu associatif local.

Le titre définitif du colloque (*L'éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire*) a été retenu à la suite des propositions faites par les participants aux rencontres territoriales.

La technique d'animation dite du « débat participatif », utilisée dans ces rencontres, présentait l'avantage de faciliter la parole de tous en l'absence de tribune et de personnes expertes préalablement identifiées. La vivacité des débats a révélé ce fort besoin (non satisfait) d'espace de dialogue de la part des associations.

Les principaux temps forts du colloque ont rassemblé deux cent cinquante personnes.

L'animation de ce colloque a nécessité la mobilisation de six animateurs et de sept rapporteurs. La participation aux ateliers a été globalement satisfaisante avec les présences suivantes :

- Atelier 1 : « L'éducation populaire : un engagement ! », 51 participants ;
- Atelier 2 : « Quelles innovations pour des formations pertinentes et de qualité », 49 participants ;
- Atelier 3 : « Financement des associations : du précaire au pérenne », 45 participants ;
- Atelier 4 : « Service dédié et initiatives associatives », 20 participants.

De l'avis des participants, les échanges au sein des ateliers et des plénières ont été riches et constructifs. Ils ont en effet permis, entre autres, de dresser un état des lieux de ce secteur et d'identifier des pistes de réflexion. De même, la nécessité d'intégrer l'éducation populaire dans tout projet de société a été partagée par les participants à ce colloque, à travers « La déclaration de Saint-André ». [Voir en annexe 2.]

Le CCEE a souhaité capitaliser les moments forts, les propositions et les pistes de réflexion qui se sont dégagés lors de cette manifestation.

L'idée étant également, à partir de ce document de référence, de relayer cette réflexion au niveau ultramarin et national et de poursuivre la dynamique engagée localement, au profit du secteur de l'éducation populaire. Le document a été imprimé en cinq cents exemplaires et un millier de CD-ROM.

1.1.1.3 L'initialisation de la démarche en faveur de la structuration de l'éducation populaire et le partenariat avancé entre le CCEE et le CESER sur l'éducation populaire

Une des problématiques notables, identifiées par l'étude de 2010 et confirmée par le colloque de Saint-André était celle de sa faible structuration locale. Par conséquent, le CCEE a souhaité agir sur ce point et a défini une méthodologie pour un schéma vertueux de gestion de l'éducation populaire comprenant les aspects suivants :

- Les organismes de tutelle,
- Les champs concernés,
- Les acteurs,
- Les objectifs pour une rencontre de l'ensemble des têtes de réseau locales de l'éducation populaire.

Ces dernières ont donc été conviées à une réunion sur le thème : « Les associations d'éducation populaire : compétitrices ? complémentaires ? solidaires ? »

Sur les dix structures invitées, étaient présentes : l'ARCV, l'AREP¹², les CEMEA¹³, la FEDAR, la JPA, le CROS et le CROMS.

Ces échanges ont mis en évidence une réelle volonté d'unité de la part des acteurs de l'éducation populaire et une large adhésion à la démarche du CCEE.

Le CESER¹⁴ a alors exprimé le souhait d'une collaboration entre les deux conseils consultatifs sur le sujet.

Le partenariat entre les deux conseils consultatifs régionaux a été officiellement établi en mars 2016, à travers une série de réunions de travail entre des représentants de la commission « Cohésion sociale » du CCEE et ceux de la commission « Éducation » du CESER. Trois objectifs conjoints ont été rapidement identifiés :

- La mise en place d'une plate-forme d'échanges entre le CCEE et le CESER,
- La production conjointe, à travers cette plate-forme, **d'une note d'alerte**, afin de médiatiser la démarche CCEE/CESER [*Voir en annexe 3*],
- Une réflexion sur la gouvernance qui devrait permettre de définir une instance de coordination pouvant accompagner le Mouvement associatif local tout en permettant à chacun de conserver sa liberté d'expression.

Dans un contexte marqué par la disparition presque concomitante d'associations emblématiques telles que l'APR¹⁵, les FRANCAS, la FEDAR, la démarche répondait à un enjeu fort du moment.

¹² Association réunionnaise d'éducation populaire (AREP).

¹³ Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA).

¹⁴ Conseil économique, social, environnemental régional (CESER).

¹⁵ Association pour la promotion en milieu rural (APR), 2001-2007.

Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un appel et d'un argumentaire, analysant la situation de l'éducation populaire au niveau local, avec un double objectif :

- Interpeller les décideurs sur la gravité des conséquences liées à la quasi-disparition de l'éducation populaire des politiques publiques et sur l'urgence à la considérer comme un vecteur essentiel de développement humain ;
- Convaincre les décideurs sur la nécessité d'agir et de considérer l'éducation populaire comme un outil potentiel mobilisable dans le cadre des politiques publiques.

Ces documents ont été présentés au public lors d'une conférence de presse conjointe organisée en octobre, dans les locaux du CCEE, relayée par les trois quotidiens de la presse écrite locale (*JIR*¹⁶, *Le Quotidien* et *Témoignages*) et par deux émissions radiophoniques (*Les matinales* de Réunion 1re et Radio Festival). Au regard de la couverture médiatique consacrée à cette démarche partenariale en faveur de l'éducation populaire, la plate-forme d'échange CCEE-CESER a considéré un de ses premiers objectifs atteint.



1.1.1.4 Préparation et organisation du colloque inter-CCEE 2015 dédié à l'éducation populaire

La préparation du colloque inter-CCEE 2015 consacré à l'éducation populaire revenait au CCEE de La Réunion.

Il a été organisé autour de la thématique : « Refonder l'éducation populaire pour un nouveau contrat social ! »

Un partenariat opérationnel a été mis en œuvre avec la commune de L'Étang-Salé et le Conseil régional pour cet événement qui s'est déroulé en mai 2015.

Le CCEE a veillé à recevoir des personnes ressources à forte notoriété en invitant Christian Maurel (sociologue et philosophe) et Nicolas Sadoul (secrétaire national de la Ligue de l'enseignement), tous deux experts et acteurs de l'éducation populaire.

Plus de quinze séquences ont été organisées sous forme de débats, ateliers, tribunes, tables rondes. Plus de sept cents personnes y ont participé durant les trois journées.

Outre les présidents des cinq CCEE (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion), la séance d'ouverture s'est déroulée en présence du président du CESER, du maire de L'Étang-Salé, des représentants du Conseil régional et du Conseil départemental ainsi que du sous-préfet à la Cohésion sociale.

De l'avis unanime des participants, les échanges au sein du colloque ont été riches et constructifs. Ils ont en effet permis une réelle prise de conscience de la diversité des champs couverts par l'éducation populaire et de l'importance d'y avoir recours.

À l'issue de ce colloque, une résolution a été proposée et approuvée à l'unanimité par l'ensemble des CCEE afin de poser les fondations d'une nouvelle dynamique, la **Résolution de l'Étang-Salé**. [Voir en annexe 4.]

¹⁶ *Journal de l'île de La Réunion (JIR)*.

1.1.1.5 *Appui à l'émergence du Mouvement associatif et à l'élaboration de la charte*

L'axe d'intervention du CCEE portant sur la structuration de l'éducation populaire a été soutenu par l'État. En effet, celui-ci encourageait, dans la continuité de la charte signée en 2001 entre l'État et les associations, à la signature d'une **charte nationale d'engagement réciproque incluant les collectivités locales en 2014.**

L'appel public en faveur de l'éducation populaire, fruit du partenariat CCEE/CESER d'octobre 2014 convergeait également. [Voir en annexe 5.]

Dans le même sens, la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 portant sur la vie associative visait une relance opérationnelle de la déclinaison de la charte nationale jusque-là restée sans réel effet sur la vie associative et territoriale. Les préfets ont donc été invités à promouvoir la charte à l'échelle de leur territoire par le Premier ministre. Le CCEE partageait en 2015 ce constat d'un manque de suite donnée à la signature de la charte nationale. Le CCEE et le CESER ont ainsi rencontré le préfet de La Réunion afin de le sensibiliser aux enjeux associés à cette charte et à l'importance de structurer le secteur de l'éducation populaire localement.

Cette sollicitation a trouvé une suite favorable, le préfet ayant engagé un groupe de travail à rédiger officiellement une feuille de route pour l'application de cette charte. Le CESER et le CCEE ont été conviés à siéger au sein de cette instance.

Ainsi en 2016, le contexte était devenu porteur pour cette démarche d'appui à la structuration de l'éducation populaire.

Dans ce cadre, le CCEE a impulsé et défendu l'idée d'un *Mouvement associatif régional*, pressenti pour être, entre autres, le signataire de la charte des engagements réciproques au nom du tissu associatif réunionnais. L'objectif était alors que ce mouvement puisse **regrouper l'ensemble des principaux collectifs locaux d'associations afin de garantir une représentation équilibrée des différents champs de la vie associative locale.** Il représenterait en toute impartialité les intérêts et assurerait la promotion et le développement de l'action associative quel que soit le champ concerné (sport, médico-social, éducation populaire...). Cette proposition a reçu un accueil positif auprès de l'ensemble des partenaires (sous-préfet à la Cohésion sociale, DJSCS¹⁷, Région, Communes, acteurs associatifs...). Une réunion de préfiguration relative à la mise en place du Mouvement associatif régional a été organisée en novembre dans les locaux de la DJSCS en présence des principales coordinations associatives locales (UDAF¹⁸, CROS¹⁹, CRAJEP, CROMS²⁰, FNARS-OI²¹ ...). À l'issue de cette réunion, le projet de création de cet outil était officiellement validé et lancé avec la mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration des statuts, piloté par un membre du CCEE.



5- Article du site internet du journal Témoignages du 8 octobre 2014.

¹⁷ Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS).

¹⁸ Union départementale des associations familiales (UDAF).

¹⁹ Comité régional olympique et sportif (CROS).

²⁰ Comité régional de l'organisation sanitaire et médico-sociale (CROMS).

²¹ Devenue Fédération des acteurs de la solidarité – océan Indien (FNARS-OI).

Le Mouvement associatif de La Réunion s'est constitué le 31 mai 2017 et regroupe :

- Cinq coordinations associatives régionales : le CROS, la LR-FOL²², l'UDAF, le CRAJEP, l'URIOPSS²³ qui forment le collège des membres fondateurs,
- Des coordinations associées telles que GRANDDIR²⁴,
- Les deux conseils consultatifs de la Région Réunion, le CCEE et le CESER,
- La CRESS²⁵.

L'objectif de cette coordination est de positionner les associations comme un corps intermédiaire.

À cette occasion, **le CRAJEP a été renforcé et positionné comme l'association coordonnatrice des associations œuvrant en faveur de la cohésion sociale, du socio-éducatif et de la jeunesse.**

Pour le CCEE, la mise en place de ce Mouvement associatif régional est l'aboutissement d'un engagement pour mieux faire connaître les associations d'une manière générale et plus particulièrement celles de l'éducation populaire. Il avait pour mission première d'élaborer un plan stratégique et un plan d'actions en cohérence avec la charte d'engagements réciproques.

Comme suggéré par le CCEE, un rapprochement a été opéré avec le Mouvement associatif national afin de bénéficier de son accompagnement en phase d'initialisation et en vue d'une labellisation officielle.



²² La Ligue Réunion - Fédération des œuvres laïques (LR-FOL).

²³ Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS).

Le CCEE s'est également mobilisé très activement dans le groupe de travail chargé de la rédaction de *la charte des engagements réciproques* déclinée au niveau régional et son plan d'action. **[Voir en annexe 6.]**

Ce document a été signé le 21 décembre 2017 par 17 collectivités aux côtés de l'État et du mouvement associatif :

- Le Conseil régional,
- Le Conseil départemental,
- La communauté d'agglomération du Sud (CASUD),
- La communauté intercommunale des Villes solidaires (CIVIS),
- La communauté intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR),
- Les communes de Cilaos, l'Entre-Deux, Le Port, Petite- Ile, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre, Sainte-Rose, Salazie et Trois Bassins ;

Le président de l'association des maires du Département de La Réunion (AMDR) est également signataire.



6 - Les signataires de la charte du mouvement associatif en décembre 2017.

²⁴ Groupement régional des acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable de l'île de La Réunion (GRANDDIR).

²⁵ Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

L'ensemble de la démarche a d'ores et déjà créé une dynamique.

Ainsi, en 2017, le CCEE a participé aux côtés de la DJSCS à l'organisation d'une conférence régionale pour l'engagement dans la continuité des travaux menés autour de la charte en cohérence avec la mesure n°8 du plan d'actions partagé, « Encourager et valoriser l'engagement citoyen dans le monde associatif », dans la thématique « Promotion de l'engagement civique et moral ».

Cette rencontre, intitulée *Journée régionale de l'engagement*, s'est tenue en décembre 2017. Elle était articulée autour de deux tables rondes et de quatre « Kartiés » sur les thèmes suivants :

- Engagement des jeunes,
- Engagement associatif,
- Engagement citoyen,
- Engagement ESS.

Ces rencontres ont permis au Mouvement associatif de se faire connaître en tant que tel.



7- Logo des journées régionales de l'engagement de 2017 - Préfecture de La Réunion -

Au regard des travaux réalisés, le CCEE a activement contribué à un progrès dans la mise en réseau d'un ensemble d'acteurs associatifs dont ceux de l'éducation populaire.

1.1.2 Le débat citoyen sur la question éducative

Le CCEE de La Réunion est de longue date bien présent dans les débats sur les questions éducatives. Il est intervenu avec constance en faveur de la prise en compte de la réelle situation de l'enfant réunionnais, créolophone et évoluant dans un territoire insulaire présentant ses spécificités culturelles géographiques et physiques.

1.1.2.1 La concertation académique sur la refondation de l'École de la République 2012

François Hollande, alors président de la République, avait fait de la refondation de l'École une priorité de l'action de son gouvernement. Il a ainsi lancé une large concertation à l'échelle nationale en juillet 2012 ainsi qu'une mobilisation territoriale conduite par les autorités académiques en septembre 2012.

Le CCEE a été invité par le recteur à présider un atelier intitulé « Un système éducatif juste et efficace ». D'autres membres du CCEE ont participé aux ateliers ayant pour thèmes « La réussite scolaire pour tous » et « Les élèves au cœur de la refondation ».

Les propositions suivantes énoncées lors de la restitution ont particulièrement retenu l'attention du CCEE :

- La généralisation des classes bilingues créole/français (en priorité en maternelle), étape qui suit naturellement celle de la prise en compte de la culture de l'enfant durant sa scolarité notamment en maternelle et en primaire ;
- La généralisation des classes passerelles pour lutter contre l'échec scolaire.

Il note avec regret que la question de l'organisation de la journée et de la semaine scolaires reste ouverte. En effet, les avis divergent sur le sujet : la journée scolaire est reconnue par tous comme étant trop longue mais l'augmentation du nombre de jours d'école pour mieux répartir cette charge de travail n'a pas trouvé de consensus.

1.1.2.2 Une suite de participations à des salons et à des rencontres

C'est avec une grande assiduité que les CCEE ont participé à des rencontres et des salons afin de diffuser son approche des questions éducatives à La Réunion, multiplier les échanges et enrichir ses points de vue.

Sans recherche d'exhaustivité les événements suivants peuvent être cités :

▪ Les Rencontres nationales de l'éducation de Rennes

organisées chaque année depuis 1998 par la Ligue de l'enseignement et la Ville de Rennes proposent des problématiques particulièrement pertinentes.



- En 2012, *Territoires partagés et éducation : une refondation au service de la réussite, de l'égalité et de la démocratie ?* Cette rencontre revêtait un caractère exceptionnel car elle s'inscrivait dans la suite de la première phase de la grande concertation sur la refondation de l'école organisée par le ministère.

Elle consistait à élaborer une contribution pour la loi d'orientation sur l'école.

Les trois grands thèmes retenus pour cette huitième édition ont été :

- « *Des savoirs aux compétences et capacités : la transformation des pédagogies et l'accompagnement des parcours au service de l'émancipation et de la citoyenneté ;*
- *Réussite personnelle et trajectoires sociales : les défis de l'égalité dans la société compétitive de la connaissance ;*
- *Éducation démocratique, éducation pour la démocratie : territoires partagés, compétences croisées et gouvernance locale. »*

- En 2014, *Savoirs, acteurs et territoires. Construire des parcours individuels et collectifs pour faire société.* Ces rencontres visaient à clarifier la notion de savoirs, à en cerner les différentes réalités pour l'appréhender dans une dimension éducative en lien avec des enjeux culturels, économiques, démocratiques et territoriaux alors que l'architecture et les contenus d'un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture étaient en débat.
- En 2016, *L'éducation partagée, une nouvelle ambition pour tous les territoires.*

- **Le Forum citoyen *Éduquer pour demain*** a été organisé en juin/juillet 2012 à Toulouse par la Fédération nationale des FRANCAS.



Articulé autour de trois grandes conférences, d'une trentaine d'ateliers thématiques relatifs aux valeurs qui

animent les FRANCAS, aux activités qu'ils cherchent à promouvoir, aux publics concernés par les activités de loisirs éducatifs locaux, aux acteurs éducatifs locaux, et de deux cent cinquante agoras/projets, ce forum a constitué un véritable temps fort de la réflexion du CCEE qui y participait pour la première fois.

À cette occasion, l'importance de la **mise en débat des questions éducatives avec les acteurs de la société civile pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique publique** a pu être rappelée.

- **Le Salon européen de l'Éducation** est un rendez-vous annuel incontournable de tous les acteurs et partenaires du système éducatif auquel le CCEE a régulièrement participé.



jeunes.

▪ Cet événement compte parmi les plus importants salons de l'éducation à destination des

Articulé autour de plusieurs espaces, la Cité de l'Éducation a permis :

- D'appréhender des actions européennes et internationales menées dans le domaine de la mobilité ;
- D'avoir un aperçu des expériences de terrain et des outils pédagogiques utilisés en matière de développement durable au sein des quartiers (*Environnement et développement durable*) ;
- De prendre part aux réflexions et débats sur des thématiques diverses telles que les projets européens à l'école (*Un artiste à l'école*), le statut du directeur d'école, la question de l'éducation à l'UNESCO²⁶, l'éducation à l'environnement vers un développement durable (autre axe important de l'intervention du CCEE), l'éthique à l'école publique.

- **Le Salon régional de l'Éducation** a été piloté à La Réunion par la Ligue de l'enseignement – Fédération de La Réunion qui l'organise avec de multiples partenaires. Dès sa mise en place en 2009 et jusqu'en 2013, le CCEE a été un partenaire majeur de cet événement (participation à la mission exploratoire puis au comité de pilotage, prise en charge financière et organisation d'un espace, mobilisation des



partenaires...).

²⁶ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Contrairement aux salons et rencontres extérieurs auxquels il a participé lors de missions (où il est plus observateur), le CCEE a, tout en étant le maître d'œuvre, offert un espace de parole et d'échanges aux acteurs de la communauté éducative. Et ce, depuis toujours. Rassembler, débattre, partager des pratiques a été de tout temps son leitmotiv. Il a en outre été lui-même porteur de débats.

En 2011, le CCEE a pris en charge les débats et les conférences de la manifestation en proposant treize moments d'échanges avec des acteurs et des professionnels de l'éducation sur des thèmes ayant trait à l'éducation, à l'orientation, aux TICE²⁷ ou à l'éducation à l'environnement. Le CCEE a souhaité traiter les problématiques suivantes :

- Favoriser l'émergence du langage chez le jeune enfant avant l'école,
- La carte scolaire garantit-elle la mixité et l'égalité des chances des élèves ?
- Faut-il supprimer l'éducation à la citoyenneté ?
- Les faces cachées du patrimoine naturel de La Réunion.

En 2012, pour la quatrième année consécutive, le CCEE avait renouvelé son partenariat pour l'organisation de ce rendez-vous annuel de l'éducation et de l'orientation alors couplé avec la Fête de la science. Il avait toujours pour mission la coordination et la gestion technique de l'espace *Conférences-Débats*. Il en a ainsi organisé quinze sur les thèmes du développement durable, de l'école, de la jeunesse, des réseaux sociaux, des médias ou des filières post-baccalauréat.

1.1.2.3 Les Rencontres de l'éducation de l'océan Indien de 2017

Les Rencontres de l'éducation de l'océan Indien ont été organisées dans leur première édition en 2017.

Elles ont été coorganisées avec la Ligue de l'enseignement en partenariat avec la Ville de Saint-Denis, l'Académie de La Réunion, l'université de La Réunion, l'ESPE, la DJSCS, le CRAJEP et le CRAP-Cahiers pédagogiques.

Elles ont connu un franc succès et ont accueilli pas moins de six cents participants.

La thématique principale retenue était : *Quelle éducation pour faire face aux défis d'aujourd'hui, Une pédagogie qui unit et qui libère*, avec comme invité d'honneur Philippe Meirieu, chercheur, spécialiste des sciences de l'éducation et de la pédagogie, professeur des universités et militant de l'éducation populaire.



8- Capture d'écran du site www.inforeunion.net du 15 avril 2017.

²⁷ Technologie de l'information, de la communication pour l'enseignement (TICE).

Une vingtaine d'ateliers d'expériences partagées ont été organisés à cette occasion. La méthode retenue consistait à créer du débat à partir de la présentation de projets menés. L'objectif consistait à inspirer, nourrir et enseigner d'autres lieux éducatifs afin de permettre aux jeunes de bénéficier des innovations, des recherches pédagogiques et des expérimentations réussies.

Les actes seront diffusés en fin d'année 2017 dans un recueil d'environ cent cinquante pages. Ils présentent les discours et les interventions de Philippe Meirieu, les ateliers, les interviews de fins de rencontres ainsi que la couverture par les médias.

Le président du CCEE a insisté sur le cheminement qui a amené les organisateurs à ces Journées. *« Brièvement, il me paraît important de vous retracer l'historique de cette manifestation. Il faut savoir que les Rencontres de l'éducation ont précédé le Salon régional de l'éducation. Deux éditions ont été organisées en 2008 et 2009 à l'Université avec pour objectif, comme aujourd'hui, de réunir les acteurs qui œuvrent en faveur de l'éducation afin qu'ils puissent échanger sur leurs expériences. Et puis a été mis en place en fin d'année 2009, le Salon régional de l'éducation, avec ses différents volets : l'orientation des jeunes, le village des partenaires, les conférences et débats, l'enseignement supérieur. Il a pris au fil des éditions de l'ampleur et a été englobé dans le vaste Salon régional de la jeunesse qui, comme vous le savez, comprend également la Fête de la science, le Salon de l'orientation, de la Formation professionnelle et de la Mobilité, et les Rencontres Sup Entreprises. La Ligue de l'enseignement, il y a quelques années, a souhaité faire précéder le Salon de l'éducation par la Semaine de l'éducation.*



9- Photos figurant dans les actes des rencontres 2017.

*Le public n'a pas été cependant au rendez-vous. Aussi, après deux ou trois expériences, on a souhaité relancer le projet de Rencontres en le revisitant. Nous avons en effet souhaité que ces **Rencontres régionales soient d'une part, plus pragmatiques et professionnelles et d'autre part, élargies à l'océan Indien.** [...] Cette idée a donc été retenue et a fait son chemin. Pour construire ces projets de Rencontres, le CCEE, comme la Ligue de l'enseignement, s'est inspiré des manifestations existantes au plan hexagonal ; il s'est rendu sur place à Paris et à Rennes, qu'il s'agisse du Salon européen de l'éducation ou des Rencontres nationales de l'éducation. Celles-ci ont été créées à l'initiative de la Ligue de l'enseignement national et de la Ville de Rennes depuis de nombreuses années. Elles réunissent un public d'acteurs divers : un réseau intéressant, celui des villes éducatrices, des associations de l'éducation populaire dont les CEMEA, les FRANCAS, des chercheurs et d'autres acteurs du système éducatif. Comme il nous a été fort bien suggéré, nous n'avons pas voulu reproduire exactement le même contenu mais ébaucher quelque chose qui nous soit propre, le faire à notre sauce. » À l'occasion de la présentation des CCEE, le président rappelle l'importance de l'expression organisée de la société civile pour le débat démocratique.*

De son côté, le maire de Saint-Denis est intervenu sur le sujet de l'éducation, plus précisément la co-éducation, en insistant sur l'enjeu sociétal que l'éducation représente, convergeant ainsi avec l'approche du CCEE. Il a conclu son discours introductif en saluant **l'efficacité et l'audace du CCEE notamment de son président** ainsi que de tous les militants de l'éducation. Dans sa conclusion des Journées, le maire de Saint-Denis a insisté sur **la qualité de l'événement et sur la nécessité de traduire ces échanges en action pour répondre** à cet enjeu fondamental de l'éducation à La Réunion.

Le président de l'université de La Réunion reconnaît également que « *le territoire a de la chance car il y a des partenariats qui se mettent en place et qui sont en capacité [...] d'induire ces éléments de changement. C'est le cas notamment du partenariat que nous avons avec la Ligue de l'enseignement, que nous avons avec le CCEE, que nous avons bien sûr avec l'Académie de La Réunion, il dure depuis un moment et il a été naturel* ». Il a donné d'emblée rendez-vous aux participants pour la prochaine édition.

Cette manifestation est donc la résultante d'un cheminement dans lequel la constance du CCEE a agi comme un véritable facteur clé de succès du débat entre citoyens, professionnels, décideurs... sur la question éducative.

[Voir encadré suivant sur les recommandations de Philippe Mérieu.]

ZINFOS974
 ACCUEIL LA UNE MONDE COURRIER DES LECTEURS LE ZINFOSBLOG MÉTÉO
 LOCAL FAITS DIVERS ECONOMIE SOCIAL POLITIQUE JUSTICE SOCIÉTÉ CULTURE SP
ALERTE INFO : Nuit du 31 décembre: 1031 véhicules incendiés et 510 individus interpellés

Courrier des lecteurs

Plus de 900 participants aux premières Rencontres de l'Éducation de l'Océan Indien

Mardi 18 Avril 2017 - 12:13

Les premières Rencontres de l'Éducation de l'Océan Indien, organisées par le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement et la Ligue de l'Enseignement, se sont achevées hier soir à l'amphithéâtre bioclimatique du campus du Moufia par la scénographie de Philippe Meirieu accompagné pour l'occasion d'Annie Darencourt, d'Henri-Claude Moutou et de Dominique Carrère.

Les derniers ateliers ainsi que les restitutions se sont déroulés dans la journée à l'ancien Hôtel de ville de Saint-Denis.

11- Article de ZINFOS974 du 18 avril 2017.

IMAZPRESS
 ACTUS REUNION VOLCAN RESOUS CULTURE SPORTS COUR
 Accueil Actus Réunion Les premières Rencontres de l'éducation de l'océan indien débutent jeudi

Parents, enseignants, élèves et associations se donnent rendez-vous

Les premières Rencontres de l'éducation de l'océan indien débutent jeudi

Publié le Mardi 11 Avril 2017 à 14:00 / Actualisé le Mardi 11 Avril 2017 à 14:00

Les premières Rencontres de l'éducation de l'océan indien se dérouleront les jeudi 13 et vendredi 14 avril 2017 à l'ancien hôtel de ville de Saint-Denis. Cet événement organisé par la Ligue de l'enseignement, Fédération de La Réunion, l'Université de La Réunion, et le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion (CCEE) a reçu le soutien de la ville de Saint-Denis.

Une nouvelle manifestation qui s'inscrit dans un long partenariat entre la Ligue de l'enseignement - Fédération de La Réunion - et le CCEE (voir histoire d'un partenariat) et qui associe la Ville de Saint-Denis, l'Académie de La Réunion, l'Université de La Réunion, l'ESPEL, de la DJSCS, le CRAJEPS et le CRAF4 - Les Collèges pédagogiques.

Inspirées des Rencontres nationales de l'éducation de Rennes, les Rencontres de l'éducation de l'océan Indien s'adressent à toutes les parties prenantes du système éducatif : parents, enseignants, élèves, jeunes, personnels d'administration et d'éducation, mouvements pédagogiques et de l'éducation populaire, associations et quartier, collectivités territoriales et institutions. Elles sont un moment d'échange pour partager, réfléchir, proposer et agir afin de participer à la construction d'une éducation plus juste, plus accueillante et performante.

Cette première édition a pour problématique " Quelle éducation pour faire face aux défis d'aujourd'hui ? " et se fera en présence de Philippe MERIEU, chercheur, professeur des universités, pédagogue et militant de l'éducation populaire. À cette question, celui-ci répond en promouvant notamment " une pédagogie qui unit et qui libère ". C'est le thème qu'il développera lors de la conférence introductive.

S'inscrivant dans une démarche à la fois réflexive et pragmatique, ces Rencontres sont aussi l'occasion pour des acteurs éducatifs de présenter des projets à venir, en cours ou achevés en lien avec le thème proposé. Ces deux journées seront ainsi jalonnées par des ateliers d'expériences partagées dont l'objectif est qu'ils puissent inspirer, nourrir et enseigner d'autres lieux éducatifs afin de permettre aux jeunes de bénéficier des innovations, des recherches pédagogiques et des expérimentations réussies.

Autre moment fort de ces Rencontres : la soirée animée par P. MERIEU, une " carte blanche " autour du thème : " le plaisir d'apprendre " proposée le 14 avril à 18h à l'amphithéâtre 250 de l'Université de La Réunion, Campus du Moufia.

10- Article de IMAZPRESS du 11 avril 2017.

Dans ses conclusions, **Philippe Meirieu** proposait sept invitations pour « prolonger, ressaisir et poursuivre le travail qui a été engagé » et qui sont autant de pistes de travail pour la prochaine équipe du CCEE.

1. **Une invitation à une lucidité optimiste** « qui considère [...] que les échecs ne sont que le revers de nos ambitions et qu'ils ne doivent pas nous amener à rabattre nos ambitions mais au contraire à inventer des moyens encore plus rigoureux, encore plus inventifs, encore plus imaginatifs, pour réaliser ces ambitions ».
2. **Une invitation à [...] la cohérence subversive** « ou, autrement dit et sous une forme peut-être un peu plus poétique, la candeur calculée. [...] Les valeurs de la République, la loi de refondation de l'école énoncent des finalités extrêmement ambitieuses et il est dommage qu'ici ou là certaines ou certains se disent parfois que ces finalités sont faites pour être écrites et qu'elles ne sont pas toujours facilitées quand on veut les mettre en pratique. C'est certes difficile mais il faut s'obstiner à mettre en œuvre nos finalités dans la réalité, au risque de perdre toute crédibilité, en particulier auprès de notre jeunesse ».
3. **Une invitation à dépasser certains lieux communs** notamment la notion d'égalité des chances contestée au profit de la notion d'égalité des droits : « ... l'égalité des droits c'est bien l'égalité pour chaque enfant d'avoir le droit à une éducation digne, qui l'amène jusqu'aux fondamentaux de la citoyenneté, ce qui aujourd'hui a été désigné par le législateur sous le nom de "socle commun de connaissances, de compétences et de culture". Il me semble que **cette égalité des droits nécessite une mobilisation différenciée selon les lieux, selon les personnes** et une mobilisation qui précisément prenne en compte les difficultés réelles objectives que les territoires, que les établissements, que les écoles peuvent rencontrer. C'est déjà le cas je crois ici et il me semble que vous êtes à cet égard sur la bonne voie ».

4. **Une invitation à la résistance**, « Fatalisme de l'échec, fatalisme de la difficulté, fatalisme sociologique, fatalisme psychologique, et rien n'est fatal pour l'éducateur puisque **le principe éthique de tout éducateur, le principe incontournable, c'est que tout être peut apprendre et grandir, tout être est éduicable** et que nous ne pouvons jamais décréter que quelqu'un n'y arrivera pas et qu'il ne pourra jamais être éduqué ».
5. « **Une invitation à poursuivre, à prolonger d'une manière obstinée la coopération**, en observant, en regardant, en faisant en sorte que chaque individu, que chaque personne soit reconnue dans sa singularité et qu'en même temps, elle puisse apporter au collectif et au commun tout ce qui la constitue et lui donne en retour la possibilité de s'unir aux autres et d'entrer dans une appartenance, dans une construction identitaire. [...] **La véritable coopération c'est "qui veut travailler avec moi m'enrichit s'il se différencie de moi et enrichit le collectif** dans lequel nous travaillons ensemble ". »
6. **Une invitation à la co-éducation**, « ... ce n'est pas toujours simple, pas toujours facile mais néanmoins il me semble que c'est essentiel d'avancer dans ce sens, pour une raison simple, évidente, c'est qu'il y a un objet de la co-éducation, c'est l'enfant, c'est le jeune, c'est l'élève, c'est l'adolescent. Lui, il a en face de lui à la fois des parents, des journalistes qui lui parlent à travers les médias, des enseignants mais aussi des élus, toute une série de gens qui sont engagés dans des associations et il apparaît qu'il a parfois du mal à faire le lien entre tout cela parce qu'il est en construction. Il faut donc que nous l'aidions à construire ces liens en mettant en cohérence nos interventions autour de lui ».
7. **Une invitation à reproduire, reprendre et démultiplier les Rencontres.**

1.1.3 La sensibilisation et l'encouragement aux actions en faveur du développement du langage

Une commission du CCEE a travaillé avec constance et motivation sur la problématique du développement du langage.

Dès 2011, celle-ci a considéré la question langagière comme un axe prioritaire de travail. En effet, en partant du constat établi par certains enseignants que de nombreux élèves de maternelle parlent peu ou craignent de s'exprimer, il paraissait pertinent de susciter une réflexion autour :

- De la prise de conscience de la nécessité d'échanges parents/enfants dès les premières années de la vie et avant l'entrée en maternelle ;
- D'un dispositif porté par les collectivités territoriales et les acteurs de l'éducation populaire qui permettrait de favoriser ces échanges parents/enfants.

En 2012, à la suite d'un marché infructueux portant sur un projet d'étude (*Mise en place de lieux d'accueil pour favoriser l'émergence et l'enrichissement du langage à partir des premiers mois de l'enfant*), la commission avait décidé de conduire elle-même cette réflexion. Elle s'est donc organisée pour :

- Réaliser un état des lieux des projets ou des pratiques existant sur le territoire ;
- Vérifier par des entretiens que le concept est partagé par les institutionnels et les acteurs de l'éducation populaire.

La première étape a consisté en l'élaboration d'un questionnaire sur les projets et initiatives ayant pour objet le développement des compétences langagières des enfants de moins de six ans. Il a été adressé à l'ensemble des acteurs institutionnels intervenant dans ce champ. Puis, une première analyse des réponses recueillies a été effectuée.

En 2013, la commission a poursuivi sa collecte de données, du côté des chercheurs (travaux et points de vue sur le langage et son développement précoce) et des acteurs de terrain locaux.

De même, elle s'est intéressée aux expériences menées sur le territoire hexagonal et plus particulièrement au dispositif grenoblois « Parler bambin ». La participation du CCEE au colloque « Langagez-vous ! » à Grenoble, en juin 2013, a été l'occasion de collecter davantage d'informations sur ce programme. Ce colloque organisé par le CCAS de la ville de Grenoble en partenariat notamment avec la CAF²⁸ et l'UNCCAS²⁹ avait pour ambition de réunir le réseau des acteurs de la petite enfance, parents, décideurs, techniciens, chercheurs et praticiens autour du **rôle du développement langagier dans la réduction des inégalités sociales, dès les premiers apprentissages.**

Le CCEE s'est intéressé particulièrement au dispositif « Parler bambin » initié par la ville de Grenoble dans ses structures de la petite enfance et essaimé dans d'autres villes. Des contacts ont pu être noués avec le CCAS de Grenoble afin d'envisager la présentation de ce programme à La Réunion dans le cadre du Salon régional de l'éducation.



²⁸ Caisse d'allocations familiales (CAF).

²⁹ Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS).

Ce fut chose faite en octobre 2013, au cours d'une rencontre-débat intitulée « Parler bambin, ou l'art de la conversation avec les tout-petits », réservée aux acteurs de l'éducation, de la petite enfance et du réseau de lecture publique. Le public venu en nombre a également découvert des expériences mises en œuvre localement par l'association Keskidi Keskili ?, par la médiathèque de Saint-Pierre ou

par l'Académie de La Réunion. Les acteurs institutionnels présents à la table ronde se sont exprimés en faveur d'un « Parler bambin » adapté au contexte local et aux

petit.e.s Réunionnais.e.s.



Pour capitaliser et compléter les données collectées, dans la perspective d'une note amorcée en 2014 sur l'importance d'une démarche d'intervention précoce en matière de langage auprès des tout-petits, et dans la continuité de ses travaux antérieurs, le CCEE a organisé de mars à décembre plusieurs réunions d'échanges.

Leur objectif consistait à :

- Appréhender les actions menées localement, autour du langage, par des professionnels de la petite enfance et de la lecture publique ;
- Cerner le rôle des acteurs institutionnels en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité et de prévention de l'illettrisme ;
- Sensibiliser d'ores et déjà ces acteurs à la mise en place d'actions précoces en matière de langage, en amont de l'entrée à l'école maternelle afin de contribuer à la réussite scolaire et prévenir l'illettrisme.

Ces rencontres ont permis de découvrir des actions ou dispositifs existants tels que les séances « Bébé(s) lecteur(s) » de la bibliothèque intercommunale Alain-Lorraine (CINOR³⁰) et de la médiathèque Benoîte-Boulard (Le Port), la démarche de création d'outils et d'ateliers langage initiée par l'association Baby d'île, ainsi qu'une action de sensibilisation menée par un jardin d'enfants de la Rivière des Pluies auprès de son personnel, les activités du LAEP³¹ de l'association Fée Mazine, et le projet d'ouverture d'un LAEP à Beauséjour (Sainte-Marie).

Le CCEE a également rencontré les partenaires suivants :

- La CAF de La Réunion à propos du schéma départemental de service aux familles 2014-2017,
- Le chargé de mission régional de l'ANLCI³² afin d'avoir un point d'étape sur le plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme,
- Le Conseil départemental à propos de ses actions éducatives et préventives en faveur de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

La tenue du colloque inter-CCEE sur l'éducation populaire en mai 2015 (*voir infra*), a été par ailleurs l'occasion de réunir à nouveau institutionnels et professionnels dans le cadre d'un débat intitulé *Converser avec bébé, un impératif d'éducation !*



12- Source : drolesdemums.com

³⁰ Communautés d'agglomérations du nord de La Réunion (CINOR).

³¹ Lieux d'accueil enfants/parents (LAEP).

³² Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Il s'agissait de renouveler l'opération de sensibilisation de 2013 en faisant partager à des professionnels d'horizons divers quelques-unes des expériences qui favorisent l'éveil langagier des tout-petits et d'échanger sur le développement de telles actions sur le territoire réunionnais, ensemble et de manière coordonnée.

Puis, le CCEE a décidé d'exploiter dans des contributions ultérieures les données collectées dans le domaine scientifique sur le développement langagier de l'enfant et les initiatives relevées tant en France hexagonale qu'à La Réunion en matière d'éveil au langage des tout-petits (0 – 3 ans).



Développer le langage des jeunes enfants



Cette démarche, de par sa rigueur et le volontarisme du CCEE, a eu le mérite de lui permettre une montée en compétence, une mise en relation d'acteurs et une sensibilisation sur la question du développement du langage dès le plus jeune âge. Depuis, plusieurs actions se sont déployées sur l'ensemble du territoire réunionnais.

1.1.4 L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

Dès son renouvellement de 2011, le CCEE a remis en route sa démarche partenariale en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

Cette démarche était particulièrement motivée par :

- Le rôle majeur de l'éducation à l'environnement en matière de développement durable et d'accompagnement des politiques publiques ;
- L'expérience du CCEE en tant que fédérateur des initiatives locales ;
- L'absence de représentations d'acteurs réunionnais lors d'événements régionaux, nationaux voire internationaux du fait de l'éparpillement des acteurs et des actions en matière d'éducation à l'environnement ;
- Le souhait des acteurs de se regrouper et de partager leurs expériences et savoir-faire.



1.1.4.1 *Le comité de pilotage pour la mise en œuvre du réseau de l'EEDD*

Le CCEE a constaté que La Réunion compte de nombreux acteurs dans le domaine de l'environnement **mais ne dispose pas à l'instar d'autres régions d'un réseau régional structuré d'acteurs (associations, établissements publics, entreprises, particuliers) d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).** *De facto*, l'action coordonnée et mutualisée des acteurs de l'EEDD à l'échelle du territoire réunionnais était impossible.

Ainsi, le CCEE, soutenu par des associations et des organismes environnementaux, a dès octobre 2010 organisé les *Rencontres du réseau EEDD -Île de La Réunion*.

À la suite de cette initiative, un comité de pilotage provisoire a été mis en place en 2011 afin d'étudier les modalités de mise en œuvre opérationnelle de ce réseau. Il se composait :

- Du Conservatoire botanique et du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Mascarin (CBN-CPIE),
- Du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP),
- De la Chambre régionale de l'économie sociale (CRES),
- De la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL),
- Du Parc national de La Réunion,
- Du CCEE.

Cette mission s'est inscrite dans une démarche participative associant les acteurs de l'éducation à l'environnement. Elle a ainsi donné lieu à l'envoi d'un questionnaire et à trois réunions successives.

Ces rencontres ont été suivies du forum EEDD de juillet 2012.

Une feuille de route a été définie avec sept chantiers identifiés pour la constitution d'une association fédératrice de ces acteurs :

- Élaboration des statuts ;
- Élaboration d'une charte d'adhésion et d'un règlement intérieur ;
- Première recherche de moyens pour fonctionner ;
- Actualisation du repérage des associations EEDD de La Réunion afin de les informer du projet et de les mobiliser pour une assemblée constitutive ;
- Tuilage entre le comité de pilotage provisoire et la nouvelle équipe composée de sept associations (Biodanza, Aplamedom, Sciences Réunion, Béb'écolos, Unit & Métis, l'Observatoire réunionnais de l'air et le Groupement pour la conservation de l'environnement et l'insertion professionnelle) ;
- Mise en place d'un programme d'actions pour 2013 ;
- Mise en œuvre d'un plan de formation dans les domaines de la communication, l'animation de groupes et de réunions, les nouvelles méthodes de gouvernance.



13- Membres du CA de GRANDDIR - Source : CCEE-Forum EEDD de 2013.

1.1.4.2 *Le forum de l'éducation à l'environnement et au développement durable de 2013*

Le CCEE a donc organisé en juin 2013 à l'université de La Réunion un forum dédié à la thématique EEDD avec un invité majeur, Roland Gérard³³. Le souhait du Conseil était alors d'attirer l'attention sur cet enjeu d'utilité publique et sociale afin de susciter l'engagement ferme et la participation active des partenaires publics et privés. Ainsi, le président de l'université, les représentants du rectorat et de la Région ont rappelé avec force et détermination que l'EEDD est un outil indispensable pour gagner en prise de conscience sur les questions environnementales. Cette journée placée sous le signe de l'échange et de la co-construction a abouti à **l'élaboration d'un projet commun**



pour 2013-2014 autour de douze chantiers déclinés localement ³⁴.

Parallèlement, ce forum a permis d'officialiser la

structuration du réseau local de l'EEDD à La Réunion sous l'acronyme **GRANDDIR**³⁵ **afin qu'il devienne l'animateur principal entre les acteurs de terrain et serve d'interface avec les différentes instances.**

À noter que le CCEE, toujours soucieux de capitaliser des expériences et d'échanger sur les pratiques et les approches, avait délégué une mission aux Assises nationales de l'éducation à l'environnement et au développement durable tenues en mars 2013 à Lyon.

Elles étaient articulées autour des trois objectifs suivants :

- Fonder une stratégie de développement de l'EEDD 2013-2017 pour que l'EEDD soit inscrite dans les politiques publiques et dans les orientations des organismes privés mais aussi pour favoriser les changements dans les représentations et les modes de vie de chacun ;
- Aboutir à onze propositions prioritaires et concrètes, partagées entre tous les participants, qui ont donné lieu à des engagements multi-acteurs ;
- Définir l'EEDD de façon claire et compréhensible.

1.1.4.3 *Les rencontres de l'éducation à l'environnement et au développement durable de 2016, POU MAZINE NOUT DOMIN !*

Le développement durable a toujours été présent dans les approches du CCEE.

Depuis les Journées de l'université en 2012, évoquées précédemment, le CCEE a en quelque sorte fait irruption dans ce champ en y « greffant » l'approche éducative. C'est cette même année que les Journées de l'université ont abouti à la constitution du réseau GRANDDIR.

Puis, de 2012 à 2016, et comme décrit *supra*, un cheminement a eu lieu menant aux rencontres de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) de Hell-Bourg.

³³ Co-président du Collectif français de l'éducation à l'environnement et de développement durable (CFEEDD) et co-directeur de « École et nature ».

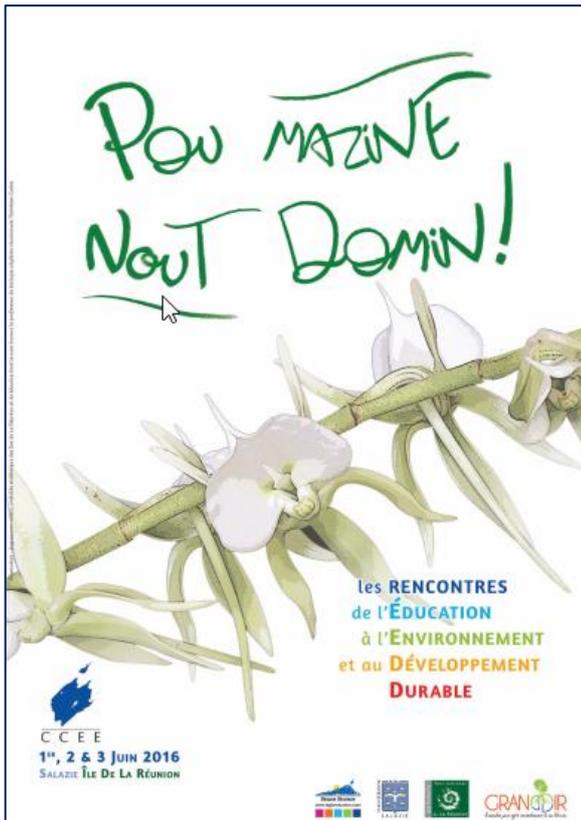
³⁴ Eau, climat-énergie, santé-environnement, biodiversité, alimentation, villes et territoires durables, consommation et

production responsables, place aux jeunes, tous acteurs, gouvernance, valeurs et éthique, les risques naturels majeurs.

³⁵ Groupement régional des acteurs de l'environnement et au développement durable de l'île de La Réunion.

Organisées en partenariat avec la commune de Salazie, le Parc national de La Réunion (PNRun) et le réseau GRANDDIR, ces rencontres ont eu lieu en juin 2016 à Hell-Bourg pendant trois jours.

Elles ont réuni plus de six cents participants.



14- Affiche des rencontres EDD 2017.

Dans la perspective de conforter l'éducation à l'environnement et au développement durable en tant qu'action prioritaire sur le territoire de La Réunion, le CCEE a organisé, dans le cadre de la *Semaine européenne du développement durable*, cette manifestation visant à permettre aux acteurs de se rencontrer, d'initier un espace de concertation en la matière, de travailler sur un projet collectif et de mobiliser les institutions sur l'importance d'inscrire un volet éducatif dans les politiques publiques.

Ces journées alternant séances plénières et ateliers se sont appuyées sur cinq les thématiques suivantes :

- Eau,
- Déchets,
- Climat /air/ énergie,
- Biodiversité et paysages,
- Risques naturels.

De l'avis unanime des participants, les échanges au sein du colloque ont été riches et constructifs. Ils ont en effet permis une réelle prise de conscience sur les priorités que sont devenues l'éducation et la formation dans **cette période d'urgence écologique et sociale.**

Le CCEE apporte aux acteurs du développement durable sa « signature » car il insiste sur l'importance des aspects culturels, sociaux et économiques, partie intégrante de la démarche éducative dont la prise en compte est indispensable afin d'amorcer une transformation de la société réunionnaise en faveur d'un développement durable. L'argumentaire [Voir en annexe 7] qu'il a ainsi rédigé pour communiquer sur son intention insiste sur les dimensions identitaires du développement.

Il met également en avant l'importance de la mobilisation de la société civile. Il insiste sur le fait que le défi est relevable à condition que soient réalisés de forts progrès en éducation au développement durable « pour tous, partout et tout au long de la vie ».



Ces rencontres auront eu le mérite d’atteindre les objectifs visés par ses organisateurs/partenaires :

- Réunir l’ensemble des acteurs institutionnels, professionnels, associatifs, bénévoles afin de promouvoir l’EEDD et de créer le débat sur les questions de son utilité sociale ;
- Susciter un espace communal de concertation comme lieu d’expérimentation et d’innovation grâce aux acteurs du cirque de Salazie ;
- Préparer une contribution réunionnaise en vue des Assises nationales de l’EEDD prévues fin 2017 et en 2018 ;
- Formaliser le passage de relais entre le CCEE et GRANDDIR qui devrait organiser les prochaines rencontres de l’EEDD (ou Assises territoriales).

À cette occasion, le président du CCEE a une fois de plus insisté sur **l’intérêt de mobiliser une société civile organisée, notamment sur le sujet**. En effet, il a de nouveau souligné l’importance qu’il fallait accorder non seulement aux territoires des Hauts, avec tous leurs trésors à conserver et à valoriser, mais également à l’outil qu’est le Parc national de La Réunion, utile au territoire et devant même être optimisé.



15- Affiche de l’évènement 2017.

1.1.4.4 Le colloque inter-CCEE de 2017

Dans la poursuite des journées de l’EEDD de 2016, le colloque inter-CCEE de 2017 s’est déroulé à Mayotte (Mamoudzou) sur le thème : *Quelle place pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de nos départements d’outre-mer dans les politiques de développement, d’aménagement, d’éducation et de recherche ?* Le lien Environnement/Éducation a été de nouveau établi, en continuité et en cohérence avec les journées de l’éducation à l’environnement.

Les CCEE se sont entendus sur le principe d’un statut juridique particulier de « territoires d’expérimentation » pour les outre-mer afin de pouvoir :



- « Mettre en place un plan d’éducation à l’environnement, adéquat, en concordance avec les aspirations de la population et les potentialités de nos territoires,

- Faire de nos territoires des modèles exemplaires,
- Bénéficier de moyens à la hauteur des enjeux afin notamment de conduire des programmes de recherche ciblés, en adéquation avec les réalités locales et bassins régionaux. »

Les CCEE comptent ainsi être bien présents dans l’installation et la mise en œuvre des agences régionales de la biodiversité qui devraient constituer des outils structurants d’élaboration et de suivi des politiques volontaristes de préservation et de valorisation de la biodiversité. [Voir en annexe 8, La déclaration de Mayotte.]

1.2 LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN LIEN AVEC LA CULTURE

Le tourisme est un des champs que le CCEE a investi. Il l'amène à aborder des questions plus économiques mais toujours avec sa « griffe » : en s'intéressant aux synergies entre le tourisme et la culture.

1.2.1 L'analyse de la stratégie touristique du Conseil régional

Dès 2011, le CCEE a été saisi par la Région pour présenter un avis sur sa stratégie régionale en faveur du tourisme. La méthodologie adoptée consistait à mener une douzaine d'auditions des acteurs du secteur touristique afin d'identifier le rôle et les missions des différentes structures et d'évaluer le niveau de cohérence entre le discours, les moyens mis en place et l'évolution de la situation du secteur.

En 2013, le groupe de travail du CCEE « Analyse de la stratégie touristique du Conseil régional » a conclu ses auditions initiées en 2011 et programmées dans le cadre de la réalisation d'un *Rapport sur le tourisme à La Réunion*. Le groupe a interrogé la DIECCTE³⁶, l'IRT³⁷, la Région, le Département, le Parc national de La Réunion, la Fédération régionale du tourisme, la CINOR, la CIVIS³⁸, l'OTI³⁹ de l'Est, l'UMIH⁴⁰, l'UHR⁴¹, le Club du tourisme, le SNAV⁴², le SYPRAL⁴³, le représentant des compagnies aériennes à l'IRT et DEFIT Réunion⁴⁴.

³⁶ Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE).

³⁷ Institut régional du tourisme (IRT).

³⁸ Communauté intercommunale des villes du Sud (CIVIS).

³⁹ Office du tourisme intercommunal (OTI).

⁴⁰ Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH).

Le rapport procède, dans une première partie, à une analyse du contenu des auditions selon trois angles : la gouvernance, les atouts, les freins. Les propositions et les priorités formulées par les acteurs au cours des entretiens sont également identifiées.

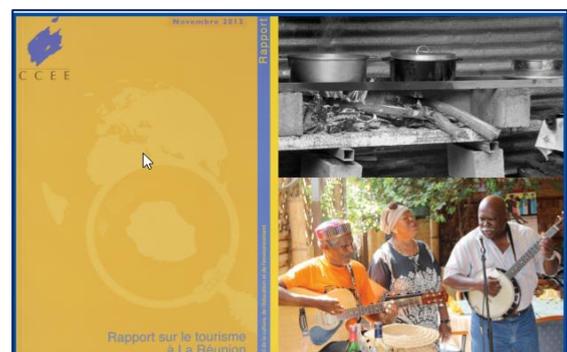
La deuxième partie est consacrée à l'analyse du CCEE sur le secteur touristique.

Le rapport se conclut par des propositions ciblées dans quatre domaines essentiels :

- La gouvernance,
- Le nécessaire assouplissement des visas,
- La veille touristique,
- **La place des Réunionnais.e.s dans la stratégie touristique.**

Ce travail a été présenté en assemblée plénière, en avril 2013, dans les locaux du CCEE, en présence du président de Région, Didier Robert. À noter que c'était la première fois que le CCEE accueillait un président de Région en exercice. Le rapport a été présenté par la suite dans le cadre d'une restitution à l'ensemble des acteurs auditionnés afin d'intégrer leurs observations et leurs remarques. S'en est ensuivie une autre présentation pour l'ensemble des acteurs touristiques de La Réunion.

Le document final a été imprimé en cinq cents exemplaires et enregistré sur mille CD-ROM.



⁴¹ Union des hôteliers de La Réunion (UHR).

⁴² Syndicat national des agences de voyages (SNAV).

⁴³ Syndicat des professionnels des activités de loisirs de La Réunion (SYPRAL).

⁴⁴ Association de défense des professionnels indépendants du tourisme de La Réunion (DEFIT-Réunion).

Une fois, l'avis du CCEE formalisé, celui-ci a souhaité poursuivre sa réflexion en la ciblant sur :

- Une approche du tourisme/loisirs Pleine Nature à La Réunion. Le Département ayant pris la même initiative, le CCEE a annulé son projet et reste dans l'attente des résultats du Département ;
- Une réflexion devant aboutir à des propositions pour que des synergies entre Tourisme et Culture soient déployées en cohérence avec le rapport qui prônait un développement du tourisme pour et par les Réunionnais.e.s.

Toujours en 2013, les RILC⁴⁵ organisées par le CCEE de La Réunion à Bourg-Murat ont abordé la problématique des interactions Culture/Tourisme. La thématique retenue, « Tourisme, langues et cultures régionales : un pays en partage ! » ciblait les aspects du développement touristique que les organisateurs souhaitaient traiter.

Les participants venaient d'Alsace, de Bretagne, de Corse, de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte, d'Occitanie et du Pays basque. Près d'une soixantaine de personnes étaient réunies chaque jour à Bourg-Murat, village rural des Hauts de La Réunion.

La réflexion prenait comme point de départ la place des langues et cultures régionales dans le tourisme. Comment les langues régionales viennent-elles ou peuvent-elles enrichir la « promesse » touristique et comment les stratégies touristiques s'appuient-elles sur les langues régionales ? Dans quelle mesure le tourisme peut-il contribuer à la promotion et à la valorisation des langues et des cultures régionales ?

Mais le mariage entre ces deux mondes (tourisme et langues / cultures régionales) n'est pas aisé.

Plusieurs communications, tables rondes et débats ont eu lieu à partir de témoignages et de réflexions. Le lien entre tourisme et culture s'est élaboré à partir d'échanges de pratiques des diverses régions invitées.

Une convergence des points de vue a été observée autour de la nécessité de lutter contre la folklorisation des cultures. Partant du positionnement du Conseil régional de Bretagne selon lequel « *ce qui est bon pour l'habitant, est bon pour le touriste* », l'enjeu à traiter était celui de l'accès aux propositions des associations culturelles réunionnaises par les touristes.

La synthèse des actes présente des concepts et des notions repris dans le récent rapport Tourisme et Culture de 2017 (voir ci-après).



16- Ouverture des RILC de 2013.

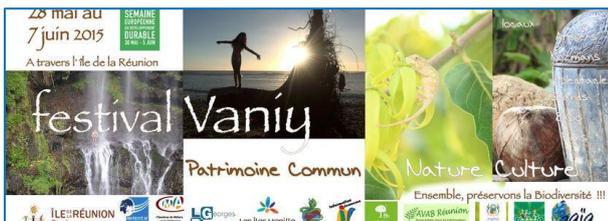
⁴⁵ Rencontres interrégionales des langues et cultures (RILC).

Deux pistes de travail ont été proposées.

- Piste 1 – *Constater les jeux de représentations et de miroirs*. Le tourisme est souvent affaire de « slogans », généralement réducteurs. Ainsi les slogans pour La Réunion rendent compte d’une nature riche mais en la déshumanisant : « La Réunion, île à grand spectacle », « La Réunion, île intense », « La Réunion, 360° de plénitude ».

Les stratégies marketing produisent des images basées sur une identité qui feint l’authenticité. Elles créent et/ou alimentent des représentations erronées.

- Piste 2 – *Créer de nouveaux liens entre tourisme et cultures régionales*. Cet axe permettrait de sortir des impasses représentationnelles et ouvrirait la réflexion sur la place des cultures au sein des politiques touristiques. Le territoire devrait être abordé dans une approche systémique et non à travers quelques aspects. Il s’agirait alors de montrer le « vivre ensemble » de chaque territoire. Il est également envisagé de placer l’habitant au cœur du développement touristique. Pour La Réunion, par exemple, l’intégration de la population locale aux choix, décisions et orientations sur son territoire est indispensable. De même, la question de la connaissance de son propre pays pour mieux le partager est traitée.



L’enjeu est bien d’aller vers un tourisme identitaire.

Le patrimoine historique doit donc être connu et mis en valeur. Le patrimoine immatériel doit prendre toute sa place, notamment les traditions culinaires et la richesse linguistique. Ainsi, des régions ont associé des offices de langue régionale à leur réflexion sur le tourisme (Dordogne, Bretagne). L’agence du tourisme de la Corse (AR+TC) a élaboré une charte de la langue.

Les rencontres ont conclu à la nécessité de construire le « produit » touristique en encourageant à la découverte par des échanges et des partages et en mettant en valeur les langues et les cultures régionales. L’enjeu global serait d’arriver à **penser simultanément le développement culturel et le développement touristique**.



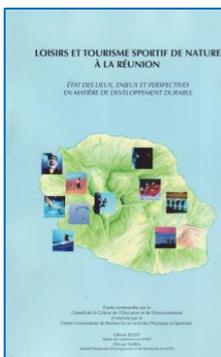
17- Source :<https://fr.123rf.com>

1.2.2 Un intérêt particulier pour les loisirs de pleine nature dans le secteur du tourisme

Le CCEE de La Réunion s'est intéressé également au secteur des loisirs récréatifs et sportifs du secteur touristique et à ses entreprises.

Pour rappel, celles-ci sont montées au créneau en 2008 pour demander à bénéficier des dispositions de la Loi de développement économique pour l'outre-mer (LODEOM), au même titre que la restauration, l'hôtellerie, les loueurs de voitures. Leur argumentaire se fondait sur le fait que les loisirs de nature sont devenus un facteur déterminant et unique du positionnement écotouristique de la destination Réunion. Mais les décideurs disposant de peu de données quantitatives et qualitatives sur le secteur, celui-ci a continué à souffrir d'un faible soutien. Ses acteurs subissaient ce manque de reconnaissance comme un frein et peinaient à convaincre sur l'importance de cette filière.

Le CCEE a donc souhaité évaluer le poids économique et social du secteur privé des loisirs et son potentiel de développement. À noter qu'il avait déjà mené une étude (*Les filières de tourisme et de loisirs de pleine nature dans les Hauts de La Réunion*) en 2003 et qu'il souhaitait ainsi reprendre des travaux déjà entamés.



Toutefois la Région et le Département ayant commandé des études concernant ce secteur, le CCEE s'est concentré sur la question de la mise en synergie de la culture et du tourisme.

1.2.3 Les travaux en faveur de synergies Culture / Tourisme

Pour rappel, le CCEE avait décidé d'approfondir la réflexion concernant une des quatre propositions ciblées contenues dans le rapport du CCEE sur le tourisme (2013) et relative à la place des Réunionnais.e.s dans la stratégie touristique : la problématique de l'intégration de la culture réunionnaise dans les stratégies touristiques pour définir, au niveau local, les modalités d'une véritable interaction entre les secteurs de la culture et ceux du tourisme. Il s'est particulièrement attaché à identifier **les freins et les atouts aux interactions Tourisme-Culture**.

Une vingtaine d'auditions d'acteurs de la culture et du tourisme se sont déroulées. Ces entretiens de deux heures devaient aborder des éléments de contexte, les forces et faiblesses et les propositions d'action exprimées au travers des questions suivantes :

- Quel est votre regard/sentiment sur la relation Tourisme et Culture à La Réunion et son évolution ? sa prise en compte dans la stratégie touristique ?
- Pour vous un « produit touristique » doit-il avoir un volet culturel et vice versa (un volet culturel doit-il avoir un pendant touristique) ?
- Quelles sont les valeurs de la société réunionnaise à intégrer au tourisme ?
- Quels sont les freins qui empêchent (empêcheraient) l'interaction Tourisme-Culture ?
- Quelles préconisations pour que l'interaction se fasse ? que faudrait-il absolument éviter ?

Une « présynthèse » de ces différents échanges a permis de définir des éléments de « recadrage » de la démarche ainsi que les futures auditions à programmer en 2015.

L'analyse des soixante-dix questionnaires recueillis par une stagiaire du CCEE et celle des travaux sur les guides touristiques consacrés à La Réunion ainsi que l'enquête menée auprès des membres du groupe Société de géographie sont venues enrichir l'analyse qualitative issue des auditions.

En 2017, le CCEE a finalisé une réflexion innovante et délicate portant sur la relation existante (et à encourager) entre tourisme et culture en la formalisant dans un rapport portant le même nom.

Le CCEE a présenté des propositions à partir de l'ensemble de ses travaux sur le sujet.

Il s'intéresse ainsi à la relation Habitant/Tourisme. *« S'il est essentiel de placer les habitants au cœur du développement touristique, il paraît aussi judicieux de se demander jusqu'à quel point la population locale est-elle prête à se donner à voir, à partager son territoire ? Plutôt que de se dévoiler intégralement, il semble important d'instaurer un dialogue entre les hôtes, habitants et voyageurs, afin de pousser ces derniers à la découverte, de les entraîner dans un jeu de piste pour entrer au contact de sa culture et découvrir ce qui le constitue en tant que pays. »* Ce rapport rappelle le succès croissant du tourisme culturel et insiste sur l'importance de l'imbrication entre tourisme et culture. Il oriente vers **une expérience touristique** qui serait *« par essence une expérience culturelle »*. De plus, *« Marqueur de l'identité et de l'originalité d'un lieu ou d'une destination, la culture apparaît comme un puissant élément de distinction.*

Loin de les enfermer dans une image, elle permet, au contraire, de renouveler celle-ci, de la réinventer, et de lui redonner force, permettant ainsi d'accroître sa visibilité. »

Mais « à l'exception peut-être d'une frange étroite de la population, l'existence d'une offre culturelle ne suffit guère à elle seule à attirer l'attention, la curiosité ni à susciter l'envie d'un déplacement. »

Tourisme et culture ne pourraient que s'enrichir mutuellement.

Ainsi à La Réunion, au-delà de l'enjeu déjà fondamental de la création d'emploi, un lien fort Tourisme-Culture contribuerait à :

- La valorisation des Hauts de l'île pour leur authenticité, leur paysage unique reconnu par l'UNESCO,
- La sauvegarde des savoir-faire traditionnels,
- La valorisation et la conservation du patrimoine dans ses composantes naturelles et culturelles, matérielles et immatérielles ;
- La mise en valeur de l'identité réunionnaise sous l'angle de la diversité.

Le patrimoine culturel en « accès libre » méritant d'être mis en valeur est particulièrement :

- Le métissage,
- Le créole réunionnais,
- Les médias,
- Les modes d'habitat,
- Les rencontres fortuites.

À cela s'ajoutent les éléments culturels matériels et immatériels onéreux. Il est donc primordial que la population réunionnaise connaisse mieux les éléments constitutifs de sa culture, les reconnaisse et se les approprie. L'école, les associations, les lieux culturels pourront favoriser cette appropriation.

Pour ce faire, une nouvelle approche marketing serait à développer, *« en évitant le double écueil de la muséification et de la massification, entre le respect du touriste et de l'œuvre... »*.

Les produits touristiques actuels devront alors évoluer. Ladite « intensité » de La Réunion devrait concerner :

- Les rencontres de diverses cultures,
- Les spiritualités et la tolérance,
- Les saveurs,
- Les émotions,
- Les paysages,
- Les couleurs,
- Les sensations.

L'enjeu de la valorisation des espaces naturels et culturels est également abordé dans ce rapport. Insistance est faite sur la nécessité de permettre aux visiteurs de comprendre les paysages qu'ils observent, savoir comment ils ont été façonnés. Il est recommandé de mettre en marché de nouveaux produits touristiques permettant aux visiteurs de sortir des sentiers battus. Ils pourraient renvoyer au tourisme urbain, aux lieux insolites...

Un travail de médiation devrait être mis en œuvre pour rendre tout cela possible car « *il ne suffit pas d'avoir une culture, il faut aussi la rendre accessible aux visiteurs locaux et extérieurs à travers des thèmes et des récits appropriés, à l'image des "guides péi", des guides interprètes et des conférenciers* ». Le financement public dédié au développement touristique devra être modifié en conséquence notamment en faveur de la création immatérielle culturelle qui alimenterait ces dynamiques.

Sur la question du tourisme, le CCEE a su respecter et jouer son rôle en sensibilisant les acteurs sur la relation Culture/Tourisme, en produisant de la réflexion documentée et de l'échange pour aboutir à des propositions.



18- Source : site de l'IRT Accueil/Découvrir/Immersion culturelle

1.3 UN APPUI AU SECTEUR CULTUREL NOTAMMENT À LA STRUCTURATION DES ARTS PLASTIQUES

La culture est au cœur des champs de compétence des CCEE. À La Réunion, la question a toujours été présente dans les travaux des commissions et du bureau.

Plusieurs travaux ont été menés entre 2011 et 2017, notamment une étude sur les pratiques artistiques et les fréquentations culturelles ainsi qu'une intervention en faveur de la structuration des arts plastiques à La Réunion, qui seront présentées successivement.

1.3.1 Étude « Les pratiques artistiques et les fréquentations culturelles des Réunionnais.e. »

En 2011, le CCEE a ouvert une consultation pour un marché d'études portant sur « Les pratiques artistiques et les fréquentations culturelles des Réunionnais.es ».

Elle fait suite à l'étude portant sur la place de la culture dans l'économie de La Réunion menée en 2009 par le CCEE.

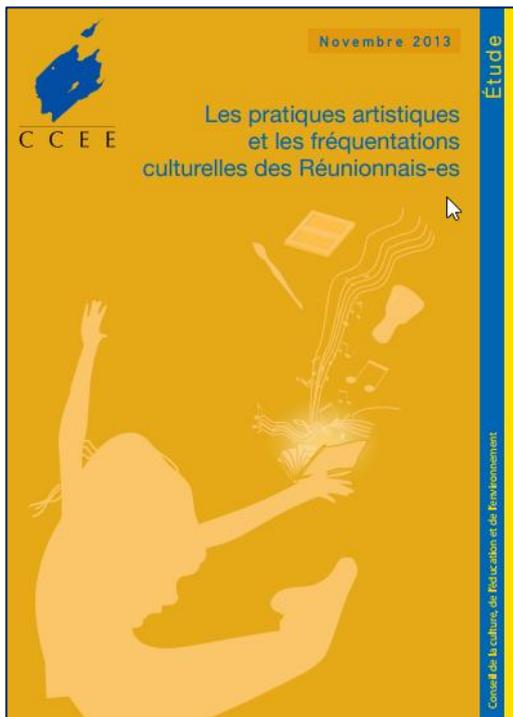
L'objectif consistait à proposer un état des lieux quantitatif et sociologique des pratiques artistiques et des fréquentations culturelles des Réunionnais. Le CCEE souhaitait disposer d'un document permettant de mieux comprendre le comportement et les attentes des publics, en abordant leurs pratiques artistiques et leurs fréquentations culturelles.

Cette étude devait également faire émerger des propositions pour une meilleure prise en compte des attentes du public dans les politiques publiques.

De plus, était attendue une réponse à l'interrogation suivante : « Qu'est-ce qui peut encourager ou freiner la pratique artistique et la fréquentation culturelle des Réunionnais.e.s ? »

Le CCEE a partagé le pilotage de l'étude avec des représentants de la DAC-OI⁴⁶, de la DAAC⁴⁷, des Conseils régional et général, de l'AMDR, de l'université de La Réunion, de la CINOR, de la CIREST⁴⁸ et du TCO⁴⁹.

Cinq comités de pilotage partenariaux ont permis de suivre l'avancée des travaux au cours du premier semestre. Les résultats de l'étude ont été validés par le CCEE réuni en séance plénière en septembre 2012. Une restitution publique a été proposée en fin d'année au Téat Champ Fleuri à une soixantaine d'acteurs culturels institutionnels et associatifs qui ont répondu positivement à l'invitation du CCEE.



Parmi ses principaux enseignements, on retiendra les éléments suivants :

- Trois axes majeurs ont été dégagés pour viser un développement des pratiques artistiques et des fréquentations culturelles des Réunionnais.e.s : **observation, structuration et médiation.**
- Des idées reçues sont battues en brèche : tout n'est pas question de gratuité ou de coût pour inciter à la fréquentation ou à la pratique culturelles. On ne saurait définir une demande particulière mais plutôt **une offre préalable, qui, dès lors qu'elle existe, est suivie.**
- Les partenaires accueillent favorablement les travaux réalisés et trouvent dans l'étude **des arguments pour motiver leurs projets culturels.**
- Le choix du focus sur la micro-région Sud pour l'enquête de terrain qui ne représente qu'un aspect de la méthodologie a interrogé quelques acteurs. Toutefois, les enseignements tirés de l'étude restent valables pour l'ensemble du département comme l'ont souligné divers acteurs et notamment les responsables de salles de diffusion culturelle.
- Cette étude s'inscrit en complémentarité avec les schémas régionaux en cours de réalisation : schéma régional de l'enseignement artistique et schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion, ainsi qu'avec les travaux de l'Observatoire des pratiques culturelles de l'université.

⁴⁶ Direction des affaires culturelles de l'océan Indien (DAC-OI).

⁴⁷ Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC / Rectorat).

⁴⁸ Communauté intercommunale de l'Est (CIREST).

⁴⁹ Territoire de la côte ouest (TCO).

1.3.2 Une implication continue depuis 2012 en faveur de la structuration des acteurs des arts plastiques

Le CCEE contribue activement à la structuration du secteur des arts plastiques à La Réunion, étant convaincu que cela encouragera son déploiement.

À travers ce « chantier », il souhaite également aborder la question de la représentation du secteur associatif du champ de la culture. Cette question s'est posée à nouveau au moment de la création du Mouvement associatif (*voir infra*) qui s'est trouvé privé du secteur culturel par défaut de représentation de celui-ci.

Pour entamer concrètement ce chantier, quatre auditions ont été réalisées en 2012 avec :

- La directrice du FRAC⁵⁰,
- La directrice de l'association Cheminement (s), également chercheuse associée à l'université de La Réunion sur la médiation culturelle et l'observation des pratiques,
- La chargée de mission pour la gestion de la collection d'art contemporain et pour la préfiguration du Centre d'arts de la Ville de Saint-Pierre, auteure d'une thèse portant sur *L'émergence de l'art contemporain à La Réunion*,
- Un artiste plasticien présentant une expérience d'une trentaine d'années, de renommée internationale, qui a retracé son parcours et ses interrogations quant à ses difficultés professionnelles.

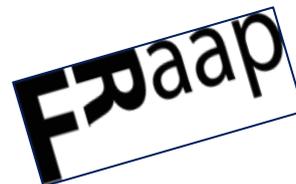
Les auditions se sont poursuivies confirmant les impacts négatifs du défaut de structuration sur les artistes en 2013.

En 2014, le CCEE a organisé une rencontre professionnelle – autour de trois ateliers de travail – en partenariat avec l'École supérieure d'art de La Réunion du Port et en présence du représentant de la FRAAP⁵¹. Celui-ci a fait part de son expérience sur le développement de ce secteur dans l'Hexagone et plus particulièrement les parcours professionnels et les schémas économiques des artistes plasticiens. Plus d'une quarantaine de personnes étaient présentes.

En 2015, le CCEE s'est clairement positionné comme un « incubateur » au service d'une possible structuration du secteur des arts plastiques à La Réunion en favorisant notamment des logiques de mise en réseau.

1.3.2.1 Participation active aux Rencontres nationales inter-associatives de la FRAAP

Fondée en 2001, la Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens (FRAAP) constitue la première organisation professionnelle représentant le secteur associatif indépendant des arts plastiques et visuels déployé sur l'ensemble du territoire national.



LERKA⁵², association réunionnaise, est la seule structure membre hors France métropolitaine.

⁵⁰ Fonds régional d'art contemporain (FRAC).

⁵¹ Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens (FRAAP).

⁵² L'Espace de recherche et de création en arts actuels (LERKA) est une association se voulant un outil de

développement de la création actuelle et de la réflexion critique dans l'île, dans son rapport à l'actualité artistique internationale, en privilégiant la zone océan Indien et les régions présentant des liens culturels avec La Réunion.

Elle participe activement à la reconnaissance et à la définition du « métier » d'artiste plasticien tout en défendant le rôle et la fonction des collectifs et des associations.

Porte-parole de ces acteurs, interlocutrice auprès des partenaires publics et privés, cette fédération travaille à la visibilité, à la reconnaissance et à la valorisation du rôle essentiel des associations d'artistes dans le secteur de l'art contemporain.

Depuis 2003, **les Rencontres organisées par la FRAAP** se font sous forme de plates-formes d'échanges des acteurs du secteur associatif des arts plastiques. Elles permettent d'interroger la structure et le fonctionnement d'associations gérées directement par les artistes plasticiens mais également d'ouvrir des débats et des perspectives sur le développement du secteur des arts plastiques. Elles contribuent à la construction d'outils pratiques participant à la professionnalisation des responsables associatifs et des artistes plasticiens. Elles constituent des moments de partage, de débats, de réflexion, de mutualisation des informations et de mise en réseau pour toutes les personnes intéressées. Elles sont co-portées par l'ensemble des collectivités territoriales du territoire concerné, des associations membres et des acteurs culturels locaux.

Les responsables de la FRAAP, attentifs aux travaux que mène le CCEE de La Réunion autour de la structuration des arts plastiques à La Réunion, lui apportent expertises et conseils.

En 2012, le CCEE participait à ces Rencontres pour la quatrième fois. Celles-ci avaient été l'occasion de dresser un bilan de la FRAAP, dix ans après sa création.

Les échanges ont permis de comprendre que le secteur associatif des arts plastiques, bien que subissant comme l'ensemble du monde de l'art et de la culture les « effets » des réductions budgétaires et du poids de « l'industrie créative », se renforce chaque année un peu plus. Des avancées sont toutefois identifiables dans l'ouverture de nouveaux lieux culturels, le renforcement des équipements et l'intégration de la création artistique contemporaine dans les politiques des collectivités. Un bilan a également été dressé des associations d'artistes créées depuis dix ans. Il a permis d'établir des constats « comparatifs » sur les obstacles rencontrés par ces structures.

Enfin, un comparatif avec la situation québécoise a permis de montrer comment l'organisation du secteur des arts plastiques est là-bas exemplaire. On y observe, d'une part, une volonté politique forte et, d'autre part, une structuration de la mise en œuvre de cette politique, qui donne un très large pouvoir de décision aux acteurs culturels, dont les artistes. La législation concernant le « métier » d'artiste au Québec est remarquable et tient compte des recommandations proposées par la conférence générale de l'UNESCO⁵³ de 1980. Des informations ont également été transmises sur l'accès au droit à la formation professionnelle continue pour les artistes-auteurs.

En 2015, la FRAAP comptait 146 associations membres, dont 117 membres associés. Depuis plusieurs années le réseau est reconnu aussi bien par les collectivités locales que par l'État avec qui la FRAAP a signé en 2015 une convention d'objectif sur trois ans.

Lors de ces rencontres s'est tenue une table ronde traitant de l'avenir des associations d'artistes plasticiens dans le paysage politique et économique actuel.

⁵³ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Les problématiques suivantes ont été abordées :

- Comment faire comprendre le rôle essentiel des associations gérées par les artistes sur les territoires ?
- Quels outils et stratégies pour les associations lorsque les logiques comptables de l'intervention publique menacent leur survie ?

En 2016, la majorité des débats et des communications des quatorzièmes rencontres de la FRAAP portaient sur le nouveau fonctionnement des Régions dans le cadre de la mise en œuvre des lois MAPTAM⁵⁴ et NOTRé⁵⁵. La question des lieux intermédiaires et indépendants d'expression culturelle a, entre autres, été abordée. Ces espaces sont considérés comme essentiels à la diversité culturelle, à la coopération et au partage des savoirs, de l'art et de la culture. Une Coordination nationale co-pilotée par la FRAAP s'est constituée en décembre 2014 autour d'une charte, et des coordinations régionales sont en cours de constitution. Les droits culturels ont été également abordés sous l'angle d'un nécessaire dépassement ou déplacement de l'action culturelle.

La France a confirmé la reconnaissance de ces droits dans la loi NOTRé.

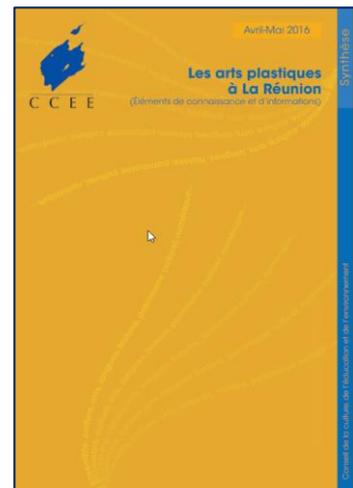
La concertation et la structuration des activités des arts visuels ont été traitées du point de vue de la nécessaire reconnaissance de ces secteurs. En effet, il n'existe pas d'instance nationale *ad hoc*. Une demande de mise en place d'un Conseil national des professions des arts visuels a été formulée.

1.3.2.2 *Un aboutissement : la synthèse sur « Les arts plastiques à La Réunion – Éléments de connaissance et d'information »*

Ce chantier mené depuis plusieurs années s'inscrivait dans la volonté du CCEE de contribuer à la structuration et au développement du secteur des arts plastiques. La méthode élaborée consistait à mener des auditions de divers acteurs ainsi qu'une recension d'un important corpus documentaire réalisé par le CCEE (rapports, actes de colloques, études).

De fait, le CCEE est désormais en capacité de mettre à disposition du public un conséquent fonds documentaire portant sur :

- La situation des arts plastiques (les politiques publiques, la situation des associations, l'aspect économique),
- Le métier d'artiste – auteur visuel (le métier, le statut, les parcours professionnels),
- Les outils de promotion et de valorisation des œuvres (les lieux d'exposition, les publications, le web et les événements),
- L'enseignement et la formation,
- Des pistes pour une organisation plus efficiente du secteur.



⁵⁴ Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

⁵⁵ Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé).

Ces travaux ont été présentés à l'occasion d'un séminaire de professionnalisation en septembre 2016 à l'École supérieure d'art. Un débat fructueux a suivi, qui a notamment donné lieu à la constitution d'un groupe de travail s'appuyant sur la synthèse [Voir en annexe 9] et visant à étudier comment améliorer la situation actuelle des artistes plasticiens.

Le CCEE a apporté à La Réunion des travaux sur la culture qui sont autant d'éléments portés à la connaissance pour éclairer la prise de décision ainsi que des propositions en cohérence avec ses analyses. De plus, il s'est proposé comme animateur de la démarche de structuration des arts plastiques.

Comme cela sera développé dans le chapitre suivant, la problématique culturelle apparaît transversalement dans les travaux du CCEE, non plus du point de vue des secteurs d'activités, comme vu précédemment, mais selon une approche plus identitaire.



19 - Quelques images de la célébration des 30 ans des CCEE.

2 DES CHANTIERS TRANSVERSAUX SUPPORT DE L'ANTIENNE⁵⁶ DU CCEE : UNE NÉCESSAIRE EXPRESSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE POUR LA DÉFENSE, LA VALORISATION ET LA RECONNAISSANCE DE LA RÉUNION, DU DE LA RÉUNIONNAIS.E ET DU CRÉOLE RÉUNIONNAIS DANS UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La constitution et le maintien des CCEE en tant que tels illustrent l'intérêt porté à l'expression de la société civile organisée dans le cadre du système démocratique français.

Les conseils consultatifs ont jusque-là survécu aux remises en cause dont ils sont régulièrement la cible.

Sur ce dernier mandat, le CCEE, par son dynamisme et sa constance, a permis de démontrer l'utilité sociétale de l'expression de la société civile organisée. Il a montré la plus-value de cet apport.

Il a été actif dans le relais d'informations, les actions de sensibilisation, les influences en faveur de la reconnaissance, de la défense et de la valorisation du de la Réunionnaise.e, notamment de sa langue créole dans une approche de développement durable intégrant, bien sûr, ses spécificités physiques et géographiques.

Cette partie abordera les différents chantiers transversaux porteurs de ses valeurs ou permettant de faire écho à celles-ci.

2.1 LA PROMOTION DES LANGUES RÉGIONALES À LA RÉUNION, LA PROMOTION DU CRÉOLE

La promotion des langues régionales est une compétence déclarée des CCEE dont celui de La Réunion s'est notamment saisi à travers son action emblématique, le concours LanKRéol, et son dynamisme dans la démarche pour une graphie consensuelle du créole réunionnais.

2.1.1 Le concours LanKRéol

Le concours littéraire LanKRéol décline de manière opérationnelle le fort volontarisme du CCEE pour encourager et promouvoir l'écriture en créole réunionnais depuis 2004. Les co-organisateurs sont l'UDIR⁵⁷, la Ligue de l'enseignement (Fédération de La Réunion) et le CCEE.

La remise des prix LanKRéol est devenue, au fil des années, un rendez-vous où les amoureux et/ou défenseurs de la langue créole prennent plaisir à se retrouver pour soutenir des jeunes auteurs ainsi que l'initiative du CCEE, écouter la lecture des textes par des comédiens et également bénéficier d'un cadre convivial, généralement de qualité, pour échanger.

À chaque nouveau concours, les écrits primés l'année précédente sont remis gracieusement aux « invités » à la suite de leur édition en recueil.



20 - Affiches des concours 2017, 2016 et 2015

⁵⁶ « Chanter toujours la même antienne, répéter toujours la même chose. » Source : <https://www.littre.org>.

⁵⁷ Union pour la défense de l'identité réunionnaise (UDIR).

En 2017, année de sa quatorzième édition, un prix en numéraire a été remis dans trois catégories. Le financement a été pris en charge par la Région. Seize participants s'étaient inscrits et avaient remis vingt-neuf manuscrits. Les élèves de la classe Langue et culture régionales (LCR) du lycée Stella de Saint-Leu ont collaboré régulièrement à la vie du concours en produisant les affiches et le trophée.

Cet événement semble définitivement inscrit comme **un temps culturel fort durant la semaine créole**.

Sur la durée, l'évolution du nombre de manuscrits reçus accuse certes une baisse mais elle semble plus révélatrice de la rareté des écrits dans le respect du créole réunionnais et de la difficulté que cette écriture représente pour un grand nombre de créolophones que d'un succès décroissant de l'initiative. Par ailleurs, faut-il le rappeler, l'écrit littéraire quelle que soit la langue n'est pas donné à tout le monde. Il s'agit d'un art et de l'expression d'un talent. Il serait donc réducteur d'aborder le sujet de manière quantitative.

Aujourd'hui, le CCEE s'interroge sur l'opportunité de créer un autre concours littéraire à La Réunion toujours dans le but de valoriser l'écriture et d'encourager à la lecture.



21 - Remise des prix LanKRéol de 2015 à Kaz Kabar.

2.1.2 Une graphie fédératrice du créole, *LakorGrafi* 2017

Le CCEE de La Réunion est intervenu en faveur du créole réunionnais dans une mise en œuvre locale qu'il a su mettre en lien avec une approche globale qui s'exprime notamment à travers sa participation active aux rencontres interrégionales des langues et cultures (RILC).

2.1.2.1 Les travaux menés à La Réunion

Sous l'impulsion du président du CCEE, un « comité de pilotage pour l'écriture du créole réunionnais » a été mis en place en février 2012, regroupant une vingtaine de personnes impliquées dans l'avenir de l'écriture du créole réunionnais. Ce chantier a abouti sur *LakorGrafi 2017*.

Comme pour les autres « chantiers », le CCEE a abordé le sujet avec une grande rigueur méthodologique.

Le CCEE a utilisé les sondages commandés par *Lofis la lang kréol La Rényon*, des recherches universitaires menées sur la publicité et sur les textos en langue régionale ainsi que des échanges en séances plénières organisés sur le sujet.

De plus, il a réalisé une série d'auditions de personnes ressources. Deux études participatives sur la graphie créole ont été menées via le site Internet du CCEE en 2014 et 2015. 150 personnes y ont participé.

La première phase d'une trentaine d'auditions a permis de relever les positionnements d'enseignants et d'artistes sur la problématique, à la lumière de leurs expériences professionnelles et personnelles.

Des points de convergence ont été identifiés :

- Le besoin d'une graphie consensuelle ;
- Le constat que les modèles graphiques référencés ne sont jamais utilisés dans leur intégralité
 - « francisé ou étymologique⁵⁸ »,
 - « lékritir 77⁵⁹ »,
 - « graphie de 83 dite KWZ⁶⁰ »,
 - « Tangol 2001⁶¹ » ;
- Certains choix de graphie revêtent une dimension identitaire ;
- L'observation d'une prononciation en faveur des «j», du «sh» et du «u» qui deviennent plus fréquents que le «z», le «ss» et le «i» ;
- La place prise par des signes accessibles à partir d'un clavier ;
- La prise en compte de variantes ;
- La volonté de sons simples, pour une graphie transparente ;
- Le constat d'une connaissance contenant beaucoup de subjectif et peu de connaissances des règles ;
- Un vrai partage et attachement à une « âme créole » ;
- Le constat de la non-émergence d'une écriture nouvelle et figée.

Des divergences ont été également exprimées et recensées, telles que :

- Des objectifs différents qui viennent influencer les choix de graphies pratiquées (lecture quasi immédiate, apprentissage à long terme à l'école) ;
- Des pratiques d'accents et de ponctuations variées,
- Des prononciations différentes *i/u, z/s, x/ks/gz ...* ;
- La présence de lettres muettes ou pas ;
- La définition de règle sur la prononciation : « tout se prononce ou pas » ;
- Pour certains acteurs, l'apprentissage de deux codes graphiques à un jeune âge pose un problème alors que d'autres n'y voient pas de difficulté supplémentaire pour l'enfant ;
- Une sédimentation serait nécessaire pour certains alors que d'autres n'y sont pas favorables (idée du « laisser-faire » avant de proposer des règles pour une écriture).



⁵⁸ La première transcription, l'étymologique, maintient la plupart "des lettres muettes" de l'orthographe historique du français. Exemple : des fois pour [defwa].

Elle en fait pourtant disparaître certaines, ainsi band au lieu de l'orthographe classique bande pour [bãñ]. On considère peut-être que le mot est trop différent par son sens du mot français d'origine. Elle les fait disparaître aussi quand la réalisation phonétique est trop différente de celle du mot français d'origine, ainsi mié au lieu de l'orthographe classique mieux pour [mje]. Source : magazine Nout lang. (CELESTIN, Frédéric (sous la dir.), Politique linguistique et rényonité, La Réunion, Nout lang, 2002).

⁵⁹ « Le collectif s'est inspiré de l'écriture phonologique (un signe pour un son et vice versa) en essayant d'éviter l'incohérence de l'orthographe française.

Il a essayé de tenir compte de la nécessité d'une logique pédagogique vis-à-vis des Réunionnais non encore alphabétisés en français.

Il a évité d'introduire des signes spéciaux au créole pour des raisons techniques (caractères n'existant pas sur les machines à écrire). Par souci de normalisation de la langue écrite, il a choisi parmi les variantes géographiques de prononciation celles qui sont le plus fréquemment utilisées.

Cependant toute latitude de prononciation est laissée à ceux qui liront les lettres retenues par convention. Nous pensons aux ch-s, u-i, j-z, e-é. » **Lékritir 1977.**

Source : site internet <http://lofislalangkreollarenyon.re>

⁶⁰ « Cette écriture est, au départ, issue du travail d'universitaires français de la Sorbonne. Créée pour le créole haïtien, elle est passée aux petites Antilles puis à La Réunion par deux biais différents. Celui de François Saint-Omer qui, à Paris, a fréquenté un certain nombre d'Antillais. Celui d'Alain Armand, qui, étudiant à l'université de La Réunion, à l'époque, a été influencé par la déviance maximale de certains Antillais. » **KWZ 1983.**

Source : site internet <http://lofislalangkreollarenyon.re>

⁶¹ « C'est une graphie "phonétique". Elle revient à toutes les propositions de 77 que KWZ avait remis en cause : sièl (KWZ : syèl), suiv (KWZ : swiv), kroi (KWZ : krwa), tienbo (KWZ : tyinbo). Elle propose toute une série de tolérances : dézord ou dézorde ; lam ou lame ; kap ou kape... Elle se veut au-dessus des "variétés" de créole : le graphème (la lettre) : ï, pourrait se lire à voix haute /i/ ou /u/ ou un son intermédiaire entre les deux. "Sh" "couvrirait toute une gamme de sons allant de /s/ à /ch/.» **Lékritir 2001.**

Source : site internet <http://lofislalangkreollarenyon.re>

Un esprit d'ouverture sur de nouvelles propositions de graphie ayant été constaté avec la majorité des personnes auditionnées, le CCEE a estimé que le consensus était possible pour l'adoption d'une graphie fédératrice.

- De la nécessité de dissocier politique et langue ;
- De la recherche d'une écriture fonctionnelle.

À noter que le CCEE de La Réunion, en marge des RILC de 2013, avait échangé sur le sujet avec un linguiste, Jean-Pierre Jaffré, chercheur au laboratoire MoDyCo (Modèle Dynamique et Corpus) de Paris-X.

2.1.2.2 *L'enrichissement de la réflexion dans un esprit d'ouverture, la participation aux Rencontres interrégionales des langues et cultures (RILC)*



Toute cette « matière » une fois collectée et exposée à divers experts a permis au CCEE de dégager des orientations pour une graphie créole fédératrice. Les membres du « comité de pilotage pour

l'écriture du créole réunionnais » ont ainsi présenté leurs travaux à la presse locale en octobre 2016.

Chaque année, le CCEE de La Réunion participe aux RILC. Elles se déroulent dans des lieux différents en présence de représentations de régions de France concernées par la problématique. La Bretagne qui s'est dotée d'un Conseil culturel de Bretagne (CCB) en est l'initiatrice. À noter que chaque rencontre est l'occasion d'une assemblée générale ordinaire et du renouvellement du bureau.

Les Rencontres de 2012 avaient pour thème « Média et langues régionales » et ont eu lieu en Martinique. Elles ont permis de présenter la situation linguistique de la Martinique durant l'année écoulée et de dresser un panel de supports et de dispositifs légaux dédié au développement des langues régionales.

Il a particulièrement été remarqué :

Les sujets abordés étaient centrés sur la linguistique et l'orthographe en faveur :

- D'une orthographe du créole réunionnais autonome par rapport à celle du français ;
- De la mise en place d'une structure qui aide à la formalisation d'outils lexicaux, grammaticaux et orthographiques ;
- D'une prépondérance de l'étymologie sur le fonctionnement de l'écriture de la langue qui est à la fois un mélange de l'étymologie, de la phonologie et qui tient compte du contexte culturel, historique, social, esthétique ... ;

- L'implication des médias martiniquais (chaînes publiques et privées) dans la diffusion de la langue régionale,
- Le développement de la production audiovisuelle,
- La création d'ouvrages édités en créole,
- L'aide à la formation aux métiers de l'audiovisuel.

La manifestation de 2012 a eu lieu à Bordeaux/Bayonne/Pau et avait pour objet : « Harmonisation et diversité des politiques publiques en faveur des langues régionales ».

Elle a été l'occasion d'exposer un certain nombre d'outils et de dispositifs existant dans les régions par les huit délégations ayant participé à cette édition.

On y compte notamment les offices publics de la langue et les conventions de partenariat État et collectivités pour l'enseignement des langues régionales.

Les RILC de 2013 avaient pour thématique générale : « Culture et développement touristique ». Cela a permis au CCEE de participer en amont aux rencontres professionnelles « Langues régionales : facteur de développement touristique ? » organisées par l'agence culturelle départementale Dordogne-Périgord. La participation à cette manifestation a permis de recueillir des informations portant sur :

- La langue régionale et le développement du territoire à travers un questionnement sur l'altérité, l'authenticité, la tradition, le sentiment d'appartenance en tant qu'éléments d'attractivité et/ou de cohésion sociale ;
- L'inscription au patrimoine culturel immatériel en tant que condition de l'émergence d'un tourisme durable ;
- Le tourisme créatif en termes d'approche stratégique et de marketing ;
- La valorisation du patrimoine immatériel en tant que ressource pour le tourisme expérientiel ;
- La différenciation et l'attractivité du territoire pour la labellisation.

En 2013, le CCEE de La Réunion a eu l'honneur d'organiser les RILC. Il a ainsi accueilli neuf délégations (trente-cinq participants) sur le site des Grands Kiosques de Bourg-Murat, au Tampon. Comme vu précédemment, le CCEE avait déjà accumulé un questionnement important sur le lien Tourisme/Culture.

Pour cette raison, il a orienté ces rencontres sur la problématique : « Tourisme, cultures et langues régionales : un pays en partage ! »

En 2014, les Rencontres se déroulaient à Rennes avec les représentations de la Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, l'Alsace-Moselle, le Pays basque, l'Occitanie, la Catalogne et La Réunion. Le thème central était « Réforme territoriale : identités culturelles et linguistiques et développement des territoires ». Les participants à cette édition ont interpellé les parlementaires sur la réforme territoriale qui se préparait. *(Voir texte ci-après signé du président de l'association des RILC.)*

LA DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS DES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« Nous, solidairement,

- *Exprimons notre consternation face au repli identitaire français et à la politique régressive menée par le gouvernement dans le cadre de la réforme territoriale. Cette réforme est la négation même des spécificités des territoires, des diversités linguistiques et culturelles ainsi que des réalités économiques et sociales ;*
- *Dénonçons un déni de démocratie. Le gouvernement, en refusant le droit aux citoyens de déterminer eux-mêmes leur région ou territoire, viole l'article 5 de la Charte européenne de l'autonomie locale ;*
- *Dénonçons une recentralisation. L'État impose un découpage arbitraire, incohérent et technocratique des régions. À cette occasion, il redonne aux préfets la prééminence sur les élus du peuple ;*
- *Dénonçons par ailleurs une politique qui organise la régression des langues dites régionales en entravant les efforts de leurs locuteurs et des politiques locales pour les faire vivre et prospérer ;*
- *Nous constatons qu'il existe sur le territoire français, conformément à la Constitution, des collectivités territoriales à statut particulier (Métropoles, Grand Paris, Grand Lyon, Corse...).*

Nous demandons la mise en place de nouvelles collectivités territoriales à statut particulier cohérentes et conformes aux intérêts linguistiques, culturels et économiques des populations et territoires. Ceci renforcera, ainsi, l'ouverture sur l'Europe et sur le monde. Ces collectivités devront être dotées de la compétence linguistique afin de valoriser et de développer nos langues. Nous appelons les acteurs culturels, les élus et l'ensemble des citoyens à relayer cette déclaration et à renforcer la mobilisation. »

Exceptionnellement, les RILC de 2015 se sont déroulées à Paris avec des délégations d'Alsace, de Bretagne, de Guadeloupe, de Guyane, de Mayotte et de La Réunion. Elles ont essentiellement porté sur :

- La ratification de la charte européenne des langues régionales et minoritaires par la France ;
- La réforme territoriale et le redécoupage des régions ;
- La rencontre avec le ministère de l'Éducation ;
- La rencontre avec le ministère de la Culture.

Pour rappel, depuis une quinzaine d'années, les États ayant intégré l'Union européenne (UE) devaient tous signer et ratifier cette charte. Parmi les États fondateurs de l'UE, seule la France s'est soustraite à cette obligation. La garde des Sceaux (Christiane Taubira) était chargée par le président de la République (François Hollande) de produire une loi afin que cette ratification s'accorde avec la Constitution. Ce projet de loi correspondait à l'engagement 56 du candidat devenu président. Force est de constater que des obstacles majeurs restent encore à lever. En effet, le conseil d'État a prononcé le 30 juillet 2015 un avis défavorable à l'égard de ce projet de loi qui, selon lui, obligerait à une révision de la Constitution notamment les articles 1, 2 et 3. Toujours selon le Conseil d'État, cela bouleverserait des principes constitutionnels, fondements du pacte social de la République. La ratification introduirait une insécurité juridique en conférant des droits spécifiques à des groupes de locuteurs contredisant ainsi les principes d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la Loi, d'unicité du peuple français et de l'usage officiel de la langue française.

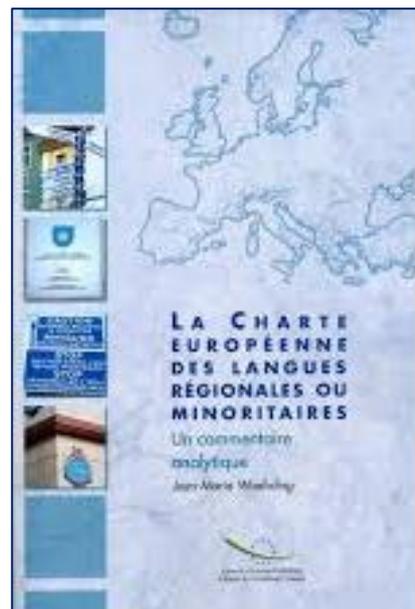
L'édition 2016 a eu lieu en Guadeloupe.

Elle a permis de **constater la faible application de la charte européenne des langues régionales et minoritaires**, des recommandations du Conseil de l'Europe, des recommandations des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies...

La question de l'équipement scientifique des langues régionales, à savoir la définition de règles communes ayant trait à la grammaire et à la syntaxe des langues, a été abordée. Les structures qui ont en charge ces missions agissent principalement pour la promotion et la diffusion de la langue. Ces instances souffrent d'un manque de moyens pour conduire leurs missions. Elles arrivent à compenser cette carence uniquement par la force de l'engagement humain.

La problématique de la place des technologies innovantes de communication dans la sauvegarde et le développement des langues régionales a également fait l'objet d'un échange.

Il a été aussi question de la nécessité absolue de **conférer un statut juridique protecteur aux langues afin d'encadrer leur développement et lutter contre la disparition des plus fragiles.**



2.1.2.3 *Langue et culture régionale (LCR)*

Le CCEE a également participé au séminaire régional sur le multilinguisme en octobre 2011, manifestation organisée par la DAC-OI, faisant intervenir notamment le représentant de la DGLF-LF⁶².

On retiendra les réflexions suivantes :

- Le contexte réunionnais est spécifique, il est difficilement comparable à l'ensemble de la zone océan Indien. L'échange avec les régions de France est d'autant plus intéressant que La Réunion dispose du même cadre législatif en la matière.
- Le créole réunionnais ne serait-il qu'une « langue artistique » ? En effet, c'est le champ le plus concerné par un usage et une mise en valeur dépassionnés de cette langue.
- Le créole réunionnais, lorsqu'il est valorisé par les élus, ne devrait pas se réduire à un simple folklore.
- Il est à noter que la seule filière d'enseignement où l'enseignant est à l'origine de l'ouverture d'une classe ou d'une option concerne la LCR.

En 2014, le CCEE a participé à la réunion annuelle du conseil d'orientation des politiques linguistiques dans les outre-mer organisée par la DGLF-LF. Après la première réunion qui s'est tenue en mai 2013, celle-ci a organisé cette rencontre au cours de laquelle les représentants de l'outre-mer (CCEE et DAC de Guyane, CCEE de Guadeloupe, CCEE et DAC-OI de La Réunion et Mayotte, associations de Nouvelle-Calédonie) ont fait un point sur la situation des langues régionales de leurs territoires.

La DGLF-LF observe des progrès dans la prise en compte des langues régionales tels que :

- La commande de l'Observatoire des pratiques linguistiques d'une étude socio-linguistique en France pour la période 2013-2014 ;
- La reconnaissance par la loi de modernisation de l'action publique de la compétence des collectivités en matière linguistique ;
- La réalisation de cinq monographies linguistiques concernant la Bretagne, la Région Rhône-Alpes, la Lorraine, la Guadeloupe et la Bourgogne qui complètent celle de l'Aquitaine réalisée auparavant ;
- Des discussions visant à la mise en place d'un projet (Académie des créoles) qui devrait participer au soutien des actions menées pour promouvoir, développer les pratiques des langues créoles.

2.1.2.4 *Le patrimoine écrit des outre-mer à Cayenne en Guyane*

Le CCEE de Guyane a accueilli l'édition 2013 du colloque inter-CCEE. Le programme a été particulièrement riche, avec des interventions permettant de traiter un champ très large du patrimoine écrit : créations et éditions littéraires régionales, conservation et diffusion.

Le colloque s'est conclu par l'adoption d'une motion commune des CCEE, reprenant **la nécessité de l'action publique en faveur du patrimoine écrit, et proposant des pistes d'action en direction de l'État et des collectivités territoriales.**

⁶² Délégation générale de la langue française et des langues de France (DGLF-LF).

Les objectifs suivants peuvent être cités :



▪ « *Nourrir la création, étape première et essentielle de la constitution de notre patrimoine écrit, en accompagnant par des financements dédiés à un secteur*

littéraire souvent très fragile dans nos outre-mer, en particulier lorsque la création s'opère dans des langues comptant peu de locuteurs et/ou de lecteurs ;

- *Concevoir et mettre en œuvre des programmes spécifiques de formation aux métiers du livre et des archives ;*
- *Élaborer des politiques fiscales plus favorables à l'importation et à l'exportation d'ouvrages, hors manuels scolaires, de matériaux et matériels de restauration et de conservation préventive des patrimoines écrits ;*
- *Mettre en place les conditions de la transmission de nos histoires régionales ultramarines, en favorisant la publication d'ouvrages de qualité et des dispositifs permettant la sensibilisation des scolaires ;*
- *Intégrer le numérique et les solutions qu'il peut proposer dans la conservation et la valorisation de notre patrimoine écrit. »*

Le CCEE de La Réunion figure désormais comme un acteur fédérateur de la défense et de la diffusion du créole réunionnais. Il est également une source d'information voire un pôle d'expertise et de capitalisation d'expériences sur les langues régionales et leur promotion.

2.2 UN TRAVAIL PERMANENT DE « PORTER À CONNAISSANCE » SUR LA RÉUNION

Les CCEE interviennent depuis leur création en faveur d'une meilleure prise en compte des outre-mer dans les politiques publiques et en particulier dans l'enseignement.

Le CCEE de La Réunion a fait preuve d'un grand volontarisme sur ce sujet à travers ces divers « chantiers » notamment sur la question de l'enseignement de l'histoire.

En effet, l'école transmettant les valeurs républicaines comme le « *ciment d'une culture commune entre tous les citoyens de ce pays* »⁶³, il lui importe que la composante ultramarine de la France soit connue de tous. Il s'agirait de faire en sorte qu'elle ne soit plus abordée avec autant de confusions, d'amalgames ou de préjugés, y compris par les décideurs politiques.

De plus, les CCEE partagent l'avis de l'association des professeurs d'histoire et de géographie de La Réunion selon lequel : « *Le futur citoyen vivant à La Réunion – dans les outre-mer – doit comprendre le monde dans lequel il vit et doit pouvoir se situer face aux changements qui sont à l'œuvre sur son territoire. L'histoire et la géographie locales, loin d'être un repli sur soi, favorisent l'ouverture au monde. Il faut que l'histoire et la géographie régionales aient toute leur place dans les programmes nationaux.* » Ils souhaitent donc aussi une « *redéfinition* » des modalités d'intégration des outre-mer dans les programmes nationaux pour « *préparer les générations futures (ultramarines et hexagonales) à prendre conscience de la diversité mondiale du territoire français, à se sentir impliquées et responsables* ».

⁶³ Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, 22 janvier 2015.

En 2017, les CCEE se sont entendus sur un ensemble de propositions intitulé « Pour une meilleure prise en compte de l'outre-mer dans l'enseignement de l'histoire nationale ». Les CCEE ont ainsi fait part de leurs attentes à plusieurs décideurs de l'inspection générale de l'Éducation nationale.

- Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation intègrent ces dimensions historiques de l'outre-mer dans la formation initiale et continue des professeurs du premier et du second degrés.
- Les formations académiques se développent sur les adaptations de programmes proposées pour les Départements, Régions et Collectivités d'outre-mer.
- Les éditeurs et les partenaires institutionnels favorisent la diffusion de supports d'enseignement adaptés.
- Les programmes nationaux tiennent compte de la réalité historique de l'outre-mer, comme trace de l'histoire nationale.

Le terme « trace » n'est ici pas anodin. Il est riche en contenu. En effet, il permet d'aborder **l'idée d'une reconnaissance de l'histoire de l'outre-mer au sein de l'histoire nationale qui permettrait de questionner autrement les enjeux identitaires autour de la question d'un enseignement de l'histoire adapté et/ou contextualisé à la réalité des outre-mer.**

« Notre volonté est d'engager cette réflexion autour d'une notion qui nous semble avoir un fort potentiel heuristique, celle de "trace" dont la polysémie semble répondre à nos attentes sur la question complexe de la place de l'outre-mer au sein de l'histoire nationale.

Cette notion se distingue de celle de la mémoire plus restrictive et plus connotée quant aux finalités que l'on assigne à l'histoire⁶⁴. »

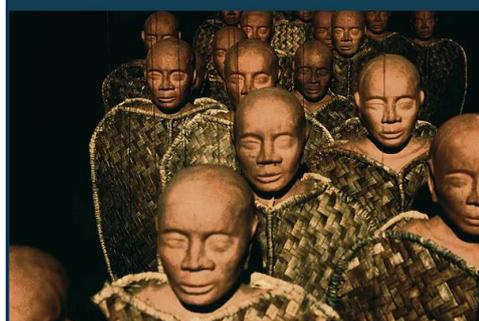
⁶⁴ Philippe Meirieu, Rencontre de l'Éducation en océan Indien, 2017.

2.3 LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉPARATIONS DES CONSÉQUENCES DE L'ESCLAVAGE

À l'occasion du colloque inter-CCEE organisé à L'Étang-Salé et portant sur l'éducation populaire, abordé précédemment, le CCEE de la Guadeloupe a présenté ses travaux sur les réparations des conséquences de l'esclavage. Il a encouragé le CCEE de La Réunion à entamer sur son territoire le même type de démarche. Un groupe local comprenant des conseillers et d'autres personnes de la société civile a donc été constitué. Il est animé par le CCEE de La Réunion. Dans cette démarche, le CCEE s'est donné **un rôle d'incubateur** en phase d'initialisation ; le but étant qu'un acteur prenne le relais par la suite, un dépositaire en quelque sorte qui serait en mesure de poursuivre ces travaux. Mais, à ce stade, le CCEE apparaît comme une institution légitime et neutre pour porter cette réflexion sur l'espace public et animer la démarche correspondante.

De plus, le CCEE de La Réunion est particulièrement intéressé par cette question, qui pourrait conforter son projet consistant à développer la connaissance de l'histoire, en particulier celle de La Réunion, sur cette période, en favorisant des travaux historiques et surtout en veillant à ce que les manuels d'enseignement de l'histoire en France, tant en Hexagone qu'en outre-mer, la prennent en compte. **(Voir infra.)**

Au fil de la mémoire, 1991. 8 x 6 x 2 m. Installation: 16 m2. 30 personnages, terre cuite engobée, fibres végétales et fil de nylon. 30 figures, varnished terracotta, plant fibres and nylon. COLL. Jack BengThi. PHOTO Jacques Kuylen.



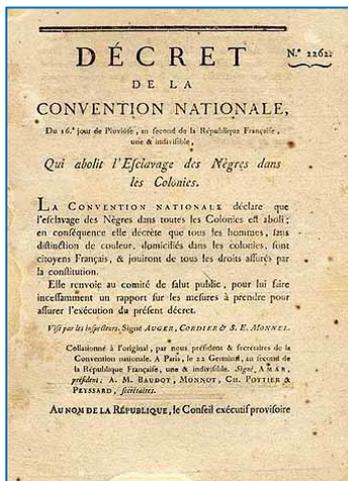
Une fois constitué, en 2015, ce groupe de travail s'est fixé quelques objectifs de réflexion/connaissance portant sur :

- Le droit et les questions juridiques liées à la réparation ;
- Les travaux, les recherches historiques, la « valorisation » de la connaissance et des nouvelles « découvertes » sur la question de l'esclavage ;
- L'enseignement et les programmes de l'Éducation nationale sur ces questions.

Puis, le groupe de travail a organisé son activité de sorte que :

- L'aspect juridique de cette question soit approfondi ;
- Les questions de transmission et d'enseignement de l'histoire de La Réunion soient traitées ;
- L'interpellation et l'interrogation de la conscience collective réunionnaise sur cette question de réparation soient organisées.

Le CCEE a proposé une démarche qui ne serait axée ni sur de la revendication, ni sur du militantisme actif. L'objectif serait recentré sur la construction d'un cadre de réflexion pouvant donner lieu à **la mise en place de débats publics**.



Le groupe a abordé les points suivants :

- Le principe de réparation en droit français ;
- Le principe d'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité avec leurs définitions ;
- La reconnaissance par la loi française n°2001-434 du 21 mai 2001 de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ;
- Le fait que les populations descendantes des esclaves continuent à en subir les conséquences et évoquent l'article 13 de la résolution de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée⁶⁵ :

« Nous reconnaissons que l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier la traite transatlantique, ont été des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité, en raison non seulement de leur barbarie odieuse, mais encore de leur ampleur, de leur caractère organisé et tout spécialement de la négation de l'essence des victimes ; nous reconnaissons également que l'esclavage et la traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité et qu'il aurait toujours dû en être ainsi, en particulier la traite transatlantique ; ils sont l'une des principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et que les Africains et les personnes d'ascendance africaine, de même que les personnes d'ascendance asiatique et les peuples autochtones, ont été victimes de ces actes et continuent à en subir les conséquences. »

⁶⁵ Conférence de Durban (Afrique du Sud) du 31 août - 8 septembre 2001.

Les différentes formes que les réparations peuvent prendre sont :

- La restitution, y compris la restauration de la liberté, des droits juridiques, de statut social, de la citoyenneté, et la restitution de l'emploi et des biens,
- Une indemnisation individuelle et collective y compris pour les dommages matériels et les pertes de revenus, ainsi que pour le préjudice physique ou moral,
- La réadaptation, y compris une prise en charge médicale et un accès à des services juridiques et sociaux,
- La réparation morale et les garanties de non-renouvellement, y compris la vérification des faits et la divulgation publique et complète de la vérité, les excuses et la reconnaissance publique des faits et acceptation de responsabilité, la mise en place de sites et d'actions mémoriaux.

Il est signalé que certains historiens et militants considèrent que la question matérielle et financière est secondaire, dans le sens où on ne pourrait jamais indemniser individuellement tous les descendants d'esclaves. Cela pourrait même être ressenti comme une atteinte à la dignité d'humain. « *On ne rachètera jamais les souffrances de mes ancêtres* », déclarait, par exemple, Sudel Fuma, historien réunionnais. Dans cette approche, la réparation devrait porter sur l'éducation populaire, l'instruction, la connaissance, la culture... en réhabilitant ce passé.

Les conclusions de ce groupe de travail ne sont pas encore formalisées. Le bureau du CCEE a cependant noté des éléments de ce que pourraient être les principales conclusions émanant de ce groupe de travail en cette fin d'année 2017.

Elles sont organisées selon trois volets :

▪ **Le juridique**

- Faire connaître le cadre juridique de la réparation,
- Étudier la possibilité d'une réforme foncière ou celle de la réparation matérielle sous forme de propriété immobilière (proposition du groupe relevée avec beaucoup de réserve et qui doit davantage être précisée et discutée),
- Imaginer des actes de réparations symboliques et mémoriels ;

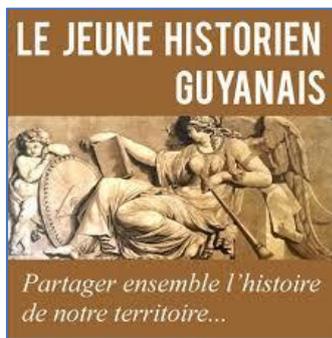
▪ **L'historique et la recherche**

- Identifier les séquelles de cette histoire sur les descendants des populations qui en ont été victimes,
- Diffuser les recherches historiques sur le sujet,
- Demander l'ouverture de sections de recherche sur le sujet en sociologie, en psychologie, en ethnologie, en anthropologie, en psychanalyse, en philosophie et en science politique à l'université de La Réunion ;

▪ **Le sociétal**

- Construire un projet de structure muséale sur le peuplement et les cultures de La Réunion,
- Définir un projet politique pour et par La Réunion tenant compte de la nécessité de réparer ce qui peut l'être dès lors que cela relève des conséquences de l'esclavage.

Il est à signaler également l'expérience du CCEE de Guyane qui organise depuis plus de trois ans déjà « le concours du jeune historien » du primaire à l'université en passant par le collège et le lycée en partenariat avec l'Académie de Guyane et l'association des professeurs d'histoire-géographie de Guyane. Cette expérience est à relever et à analyser afin de voir comment la transposer à La Réunion et traiter par exemple des questions de l'esclavage, du marronnage, ...



2.4 IMPLICATION DANS LES PROGRAMMATIONS EUROPÉENNES

La place du CCEE de La Réunion dans les rencontres européennes a pris de l'ampleur à la suite de l'organisation de la conférence des présidents de CCEE en **2011** à Bruxelles. Conférence organisée par le CCEE de La Réunion.

En effet, à la suite de cette rencontre, **le CCEE a été invité pour la première fois à participer à la conférence permanente des présidents de RUP⁶⁶ à Bruxelles dès 2011.** Fort de sa présence à un tel événement, il a travaillé à créer un réel ancrage à Bruxelles en rencontrant le CESE⁶⁷ Europe.

Désormais, il figure parmi les participants du Forum des RUP. Un double défi est ainsi relevé par le CCEE de La Réunion consistant à toujours porter la voix :

- De La Réunion dans ses spécificités culturelles, physiques et géographiques ;
- D'une société civile organisée, et rappeler ainsi l'importance de ce type d'expression pour la démocratie et pour contribuer à une plus grande efficacité des politiques publiques.

Toujours en 2011, le CCEE a participé au comité de concertation régionale FED⁶⁸ / FEDER⁶⁹ dans le cadre de la préparation du programme opérationnel de coopération territoriale Réunion/Maurice, à l'île Maurice. Cette mission a permis au CCEE de recueillir des informations dans ce domaine, d'actualiser ses connaissances en matière de coopération territoriale dans l'océan Indien et d'acquérir des informations nouvelles sur les fonds européens.

⁶⁶ Régions ultrapériphériques (RUP).

⁶⁷ Conseil économique, social et environnemental (CESE).

⁶⁸ Fonds européen de développement (FED).

⁶⁹ Fonds européen pour le développement économique régional (FEDER).

Ces travaux ont pu être rapprochés d'une saisine antérieure du CCEE par la Région portant sur sa politique de coopération régionale.

La participation du CCEE au deuxième forum des RUP de **2012** lui a permis d'avoir accès à une information actualisée sur les nouveaux programmes européens et leurs financements notamment dans les domaines de la culture, de l'éducation et de l'environnement. C'est ainsi qu'il a pris connaissance de la stratégie « Europe 2020 » adoptée en 2010 par la Commission européenne. Pour rappel, cette nouvelle stratégie, prévue pour une période de dix ans, est orientée sur la relance de l'économie européenne. Elle réforme et prolonge la précédente stratégie de Lisbonne et introduit une gouvernance plus étroite au sein de l'UE. Elle vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive » s'appuyant sur une plus grande coordination entre les politiques nationales et européennes.

Notons, de plus, que la présence des CCEE à ce type de manifestation concourt à améliorer la reconnaissance des Conseils en leur donnant une meilleure lisibilité au niveau local, national et européen. Elle permet donc de donner du sens à l'expression et la mobilisation de la société civile organisée.



23-La société civile présente dans les débats sur les programmes européens.

En mai **2013** le CCEE a adopté à l'unanimité une contribution, « Les grandes priorités et objectifs concourant à l'horizon 2020 au développement de l'île » en réponse à la sollicitation du président du Conseil régional visant à « *faire part des grandes priorités et objectifs qui concourront à l'horizon 2020 au développement de notre territoire dans son ensemble, qu'il s'agisse notamment d'équipements structurants, d'actions de recherche et d'innovation, ou encore de secteurs à développer, de filières, de dispositifs fiscaux à consolider qui, par leur impact et leur rayonnement, expriment une véritable stratégie régionale* ». Cette demande faisait elle-même suite à la communication de la Commission européenne du 20 juin 2012 s'intitulant *Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne : vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive* et exposant la manière dont ladite commission entend travailler en partenariat avec les RUP.

Le CCEE considère que cette communication est porteuse d'espoir. En effet, pour la première fois, une communication distingue et différencie spécifiquement chaque RUP. De plus, elle suscite la mise en œuvre de projets de développement local avec l'État et les collectivités territoriales, les deux parties prenantes étant considérées à égalité de rôle. Le CCEE salue cette possibilité de pouvoir définir en autonomie une stratégie propre au territoire de La Réunion et commune à l'ensemble des collectivités composant le paysage institutionnel de l'île.



Le Conseil note également que la stratégie de la Commission européenne présentée dans cette communication vise non seulement à compenser des « contraintes particulières » propres au RUP, mais met aussi en avant les « atouts » dont bénéficient ces régions. Cette posture nouvelle de la Commission satisfait le CCEE qui s'en félicite.

Par conséquent, le CCEE milite pour que le président du Conseil régional s'inspire fortement de cette communication pour proposer à son assemblée les orientations et les grandes priorités devant participer, à l'horizon 2020, au développement de La Réunion.

Le CCEE a émis une série de recommandations :

- Le CCEE défend l'idée d'orienter les aides européennes en faveur de la culture selon les axes suivants :
 - Le financement d'équipements limité et ciblé sur les lieux de pratique, de répétition, d'enregistrement et d'enseignement ;
 - Le financement d'études et/ou mise en œuvre de structure ayant pour objet le suivi et l'évaluation des actions publiques ou des subventions publiques dans le domaine culturel, notamment celles qui se rapportent au suivi des publics ;
 - Le financement d'actions visant à l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre en enseignements et en pratiques artistiques.
- Le CCEE recommande le financement d'équipements dédiés à l'éducation qui pourrait par exemple se traduire par une mobilisation des fonds européens pour des projets communaux d'amélioration énergétique et thermique en matière de réhabilitation du bâti du premier degré et de modernisation des établissements du secondaire et de leurs équipements connexes (plateaux sportifs, lieux d'enseignement et de pratiques culturelles et artistiques, restauration scolaire...).
- En matière d'enseignement supérieur et de recherche, le CCEE encourage à :
 - Développer l'offre de formations universitaires. En accordant une place déterminante aux sciences humaines et sociales,
 - Conforter les aides en faveur de la recherche en sciences « dures »,
 - Augmenter les moyens accordés à la recherche et l'innovation en sciences humaines et sociales, partant du principe que l'innovation génère du développement, créateur d'emplois,
 - Développer le réseau de recherche dans la zone océan Indien,
 - Structurer et identifier les espaces de formation et de recherche et les stabiliser,
 - Favoriser l'insertion professionnelle des doctorants,
 - Augmenter l'offre en logements pour les étudiants.

- En matière de formation professionnelle et d'apprentissage, le CCEE souhaite que des efforts soient accomplis non seulement sur la formation mais aussi sur le développement des entreprises. Il recommande donc que des moyens complémentaires en termes d'accompagnement économique soient alloués aux entreprises pour favoriser :
 - L'accueil des apprentis,
 - Leur accès à la commande publique,
 - Leur accès au foncier économique,
 - La formation des chefs d'entreprises ;
 - Un accompagnement et un soutien en matière de gestion d'activités, de ressources humaines, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
 - Un « circuit administratif » allégé et moins contraignant, facilité notamment par une instruction par la Région.
- Concernant l'aménagement du territoire et les équipements structurants, le CCEE est favorable à la mobilisation de fonds européens pour financer :
 - la construction, l'équipement de structures sociales dédiées aux handicapés, aux personnes âgées,
 - la Nouvelle Route du littoral, ses entrées urbaines et, notamment, celle de Saint-Denis, ainsi que le boulevard Nord ;
 - la recherche ainsi que les équipements en matière de dépollution,
 - le développement et la modernisation des infrastructures aéroportuaires,
 - les réseaux de transports guidés,
 - l'expérimentation de moyens de transports par câbles,
 - le plan de relance économique mis en œuvre par le Conseil régional.



- La Réunion représente un terrain idéal d'expérimentation, d'étude et de diffusion de la connaissance et de méthodes en matière de conservation de la biodiversité. Ainsi, les programmes BEST et LIFE + devraient être pérennisés.
- Dans le domaine des énergies renouvelables, le CCEE souligne la nécessité de développer une production localisée au plus près des sites de consommation, notamment en milieu rural et attire l'attention sur le potentiel non négligeable des énergies renouvelables dont le développement peut constituer à terme la base d'une activité économique à soutenir.

- Concernant le numérique et la communication, le CCEE est favorable à la mobilisation de fonds européens pour la réflexion à une alternative à la sujétion de l'île aux câbles sous-marins en matière de transport de données. De plus, l'accompagnement à la mise en œuvre du très haut débit est une priorité. Enfin, l'accession du tout-public à cette continuité passe également par le développement d'un réseau « maillant » le territoire en matière d'accès à l'Internet sous forme d'accès Wi-Fi public.
- Le CCEE encourage le développement d'un tourisme insulaire prenant en compte le balnéaire, la montagne et sa ruralité, les activités de loisirs de nature, les offres d'hébergement et de restauration, le transport aérien et maritime de passagers mais aussi les activités culturelles.

De plus, le CCEE a renouvelé son soutien au dispositif de l'octroi de mer.

La conférence du Comité économique et social européen (CESE) de septembre 2013 s'est tenue à Bruxelles avec comme thème principal : « Pour une participation accrue de la société civile organisée des régions ultrapériphériques dans l'élaboration des politiques de l'Union européenne ». Cette manifestation s'est par ailleurs déroulée sous la présidence réunionnaise



de la conférence des RUP.

Elle a permis au CESE de proposer le projet de création d'une plate-forme regroupant l'ensemble des CCEE et des CESER, des RUP

françaises et autres représentations de la société civile pour les RUP non françaises.

Elle a également été l'occasion pour le président du Conseil régional de La Réunion, alors président de la conférence des RUP, de réaffirmer les fondamentaux de la réussite des Régions à l'horizon 2020 à travers trois grands principes que le CCEE partage :

- **Cohérence** avec une meilleure prise en compte par l'Union européenne des priorités et des stratégies de développement des RUP ;
- **Expérimentation** avec un recours plus large de l'article 349 du TFUE⁷⁰, qui se cantonnait seulement à trois domaines (agriculture avec le POSEI⁷¹, allocation spécifique, taux de financement majorés des fonds structurels) ;
- **Subsidiarité**, devant être un principe cardinal pour quiconque croit en l'efficacité de l'échelon local.

Le CCEE a participé au troisième forum des RUP dont les principales conclusions portent sur :

- La lutte contre le chômage avec :
 - l'adaptation de l'éducation et de la formation professionnelle aux besoins de l'économie,
 - la prévention du décrochage scolaire,
 - une transition « facilitée » entre école et travail,
 - l'établissement de liens entre financements nationaux et fonds européens pour accroître l'offre d'emploi dans les RUP.
- L'utilisation de ressources cibles propres à chaque RUP afin qu'elles s'inscrivent dans un processus de développement durable porteur d'innovation et de croissance.

⁷⁰ Traité de fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

⁷¹ Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI).

Enfin, ce troisième forum des RUP a permis :

- La signature d'un protocole pour la création d'un réseau d'emplois dans les RUP ;
- La signature d'une déclaration solennelle pour la défense de l'octroi de mer pour une période supplémentaire de quinze ans ;
- L'évolution du programme Erasmus⁷² pour que des jeunes, des étudiants, des jeunes entrepreneurs puissent se former dans les pays de la zone à proximité des RUP.

En **2015**, l'avis du Conseil formulé sur le programme opérationnel FEDER 2014-2020 aborde les quatre guichets uniques en lien avec ses compétences :



- L'environnement,
- Le développement durable et l'énergie,
- Le tourisme,
- La recherche,
- Le développement technologique et l'innovation,
- L'investissement en matière d'éducation, de formation et d'inclusion sociale.

Au-delà de ces préconisations, le CCEE a insisté sur la nécessité de **mise en œuvre de cellules d'accompagnement pour les entreprises et les autres structures qui n'ont pas toujours la culture administrative pour bénéficier des fonds européens.**

S'agissant du programme opérationnel FSE⁷³ 2014-2020, le CCEE a noté le manque de mise en perspective entre les programmes opérationnels FSE 2007-2013 et ceux de 2014-2020 en raison d'une refonte totale de l'ossature.

Le Conseil a salué l'engagement du programme en faveur de l'inclusion sociale mais a déploré l'absence d'un volet culturel.

En **2016**, le CCEE a pris acte du rapport annuel du programme INTEREG V de l'océan Indien.



Cette même année, le président du Conseil régional a demandé au CCEE de lui faire part « *des orientations stratégiques et des grandes priorités qui, par leur impact, et leur caractère structurant nécessitent [...] d'être mieux prises en compte par les politiques européennes* ». Le CCEE a d'abord insisté sur une meilleure prise en compte de l'article 349 du TFUE. Puis, il a présenté des préalables dont la principale réside dans la reconnaissance au niveau européen de la société civile organisée des RUP. [Voir en annexe 10.]

Le CCEE a également participé au séminaire (technique) sur l'emploi dans les RUP en mars 2016. Son attention s'est particulièrement portée sur l'orientation en faveur de l'emploi dans les RUP ciblée en faveur de la croissance verte et bleue.



⁷² Programme pour la jeunesse, l'éducation, la formation et le sport de l'UE.

⁷³ Fonds social européen (FSE).

En **2017**, le CCEE a participé au quatrième forum des RUP. *« Cette importante plateforme de dialogue a renforcé le partenariat particulier qui unit ces neuf régions (la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Martin, les Açores, Madère et les îles Canaries) et leurs trois États membres à la Commission européenne et aux autres institutions de l'UE.*

Le forum a mis en évidence l'importance de l'intégration des régions ultrapériphériques dans leurs marchés voisins, qui constitue un élément clé de leur développement socio-économique, ainsi que des questions importantes, telles que l'accessibilité numérique et physique, la croissance bleue, l'économie verte/circulaire et les énergies renouvelables.

Le forum a rassemblé les présidents des régions ultrapériphériques, les représentants de leurs trois États membres, des membres de la société civile et des acteurs extérieurs, ainsi que les représentants des institutions de l'UE. Le nombre et la qualité des participants (665 présents à Bruxelles et 700 observateurs en web streaming) ont démontré l'importance de ces débats pour l'avenir de ces régions.

Les travaux de ces 2 journées et le Mémorandum remis au Président Juncker par le Président de la conférence des Présidents des RUP alimenteront les orientations à développer par la nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur des RUP pour les cinq prochaines années. »⁷⁴

De plus, le CCEE et le CESER ont joint leur réflexion pour travailler sur leur analyse et leur suivi du programme opérationnel européen, le FEADER⁷⁵.



⁷⁴ Source : site de la Commission européenne, http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/conferences/rup2017/.

⁷⁵ Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

3 UN MODE OPÉRATOIRE DÉMOCRATIQUE ORGANISÉ AUTOUR D'UNE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE, UN BUREAU, DES COMMISSIONS ET UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS

Comme présenté en introduction, le CCEE en tant que conseil consultatif régional est une forme de représentation de la société civile organisée. Il a de ce fait des moyens mis à disposition par la Région mais également des obligations.

À noter que la Région Réunion a choisi de financer le CCEE en allant au-delà de ce que le cadre réglementaire lui impose. De plus, le CCEE de La Réunion dispose de moyens humains et financiers supérieurs à ceux des autres CCEE.

Sur le plan qualitatif, le CCEE de La Réunion se caractérise par sa capacité à réaliser ses missions obligatoires et à aller bien au-delà en répondant à d'autres saisines ou en se saisissant lui-même de diverses problématiques en lien avec ses champs « réglementaires » comme exposé tout au long de ce bilan.

Pour ce faire, il mobilise ses conseillers tous issus de la société civile et son équipe d'agents rattachés à la Région Réunion. Une véritable *task-force* de la société civile s'est ainsi constituée pour traiter certains sujets et pour organiser des événements thématiques, véritables espaces d'échanges et de formation ou toutes actions visant à mettre l'humain au cœur du développement durable de La Réunion.



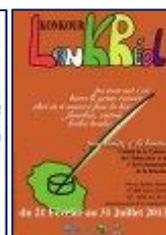
24 - Les conseillers du CCEE en 2014 - Source : Les 30 ans du CCEE de La Réunion.

3.1 LA VIE DU CCEE

Les missions des CCEE s'articulent autour de la formulation d'avis et de préconisations qui s'ordonnent selon trois modalités légales exposées ci-après.

À noter que pour les saisines obligatoires et spécifiques présentées ci-après, les avis du CCEE sont transmis en premier lieu au président de la collectivité ayant formulé ces saisines légales. Ils sont portés à la connaissance du Conseil départemental, des services de l'État, du Sénat, de l'Assemblée nationale, du président de la République... et de toute autre institution pouvant y trouver des aides à la décision. [Voir en annexe 11 la liste des destinataires des avis du CCEE.]

Le CCEE de La Réunion rend également ces avis publics en les mettant en accès libre sur son site Internet.



3.1.1 Les saisines obligatoires

Les saisines obligatoires sont prévues par la loi. En amont du vote de l'Assemblée régionale, une consultation obligatoire du CCEE doit être organisée pour qu'il puisse émettre un avis formalisé et validé par son assemblée plénière. Le président du Conseil régional (et du Conseil départemental pour Mayotte) saisit alors le CCEE sur des domaines essentiels au développement des territoires afin que la question traitée soit étudiée. **Le CCEE est tenu d'étudier le sujet traité et de soumettre son avis.** Sont concernés par ces saisines obligatoires tous les documents budgétaires tels que :

- Les orientations budgétaires,
- Le budget primitif, les décisions modificatives et les budgets supplémentaires,
- Les comptes administratifs et les bilans d'activité de la Région.

Pour ce faire, il a développé :

- Un réel savoir-faire se déclinant en savoir collecter, savoir lire, savoir analyser, savoir commenter,
- Une démarche permettant de mobiliser l'expertise des chargé.e.s de missions et de certains conseillers, puis la validation par l'ensemble des conseillers dans un processus démocratique se concluant par un vote en assemblée plénière. Ce processus est toujours respecté.



3.1.2 Les saisines spécifiques

Les saisines spécifiques désignent les cas où une assemblée, Conseil régional, Conseil départemental ou tout autre acteur institutionnel, saisit le CCEE pour avoir son avis ou des propositions sur un point particulier. Il peut s'agir de divers programmes et schémas régionaux, des bilans de leur mise en œuvre, des projets de lois-programmes pour l'outre-mer ou d'autres projets relevant de l'éducation, de la culture, de la protection des sites, de la faune, de la flore, du tourisme, de l'audiovisuel et de l'habitat.

À noter que le Conseil départemental n'a pas saisi à ce jour le CCEE sur ses affaires budgétaires ou ses politiques publiques. **Dans le cadre d'une région monodépartementale, il semblerait pertinent que le CCEE soit mobilisé par les deux assemblées et émette notamment des avis sur les cohérences de leurs actions.** Cela pourrait bien être un objectif à mettre en œuvre parallèlement à la montée en charge de la conférence publique de l'action territoriale qui réunit désormais la Région et le Département à La Réunion.



3.1.3 Les auto-saisines ou les saisines exploratoires

Les auto-saisines ou saisines exploratoires correspondent à **des démarches volontaristes du CCEE** qui se saisit lui-même d'une problématique ou d'une préoccupation majeure relevant de ses domaines de compétence.

Elles peuvent être utilisées afin d'alerter les collectivités sur des enjeux importants de développement du territoire.

Dans ce cadre, le CCEE participe à des colloques, manifestations, salons et congrès, il organise des débats et des rencontres. Il diffuse notamment sur son site Internet les actes ainsi que ses rapports d'études et autres analyses. Les auto-saisines se concluent généralement par l'édition d'un document : rapport, recueil, actes...

Comme exposé précédemment, le CCEE est généreux en travaux, réflexion, débats... il a donc été à l'initiative de nombreuses auto-saisines dont les principales ont été exposées tout au long de ce bilan.

Loin de l'exhaustivité, d'autres saisines spécifiques peuvent être citées.

En **2012**, le CCEE a répondu positivement à la demande du Parc national de La Réunion qui



souhaitait recueillir son **avis sur le projet de charte** en application de l'article R 331-7 du Code de

l'environnement ainsi que sur le rapport d'évaluation environnementale associé.

Dans son avis, le CCEE a attiré l'attention sur les points suivants :

- La mise en place du Conseil économique social et culturel du PNRUN et de sa gouvernance ;
- Le fonctionnement du Conseil scientifique ;
- La conciliation des mesures de sauvegarde, de protection de la biodiversité du Bien inscrit au patrimoine de l'humanité avec les actions liées au développement économique, social et culturel de l'île ;
- L'accompagnement des acteurs publics et privés dans cette stratégie de préservation. En effet, il est nécessaire que le Parc national de La Réunion accompagne les acteurs publics et privés dans cette stratégie et facilite leur projet tout en tenant compte de la préservation et de la conservation du Bien inscrit au patrimoine mondial.

L'année **2013** a été également riche en saisines sur des questions à enjeux forts. Le CCEE a traité :

- **Le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique** en lien avec ses compétences pour répondre à une demande émanant de l'État ;
- L'idée **d'un modèle de décentralisation pour un projet réunionnais** élaboré par les Réunionnais.e.s et pour La Réunion, allant au-delà de la réaction à des projets présentés à l'attention de la Région.



25 - Source : site laconstitution.fr.

La situation en matière de développement durable de la Région Réunion pour l'exercice 2014 a également été observée par le CCEE qui s'est concentré sur trois axes :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité des territoires.

Le CCEE a invité la Région à concevoir la démarche de développement durable comme une démarche ascendante.

Une saisine spécifique a porté sur la question de la **continuité territoriale** en 2014 comportant les éléments principaux suivants :



- La continuité territoriale est un principe fondamental qu'il convient d'appliquer pleinement à La Réunion ;
- Elle est nécessaire pour

donner à l'outre-mer les instruments de la croissance en l'insérant dans les grandes voies de communication ;

- Les actions à mener pour tendre vers une continuité territoriale profitable aux Réunionnais.e.s et à La Réunion doivent :
 - permettre aux Réunionnais.e.s de se rendre en France hexagonale à des conditions de coût minimum du billet d'avion,
 - faire en sorte que la continuité territoriale soit déclinée au titre de l'égalité d'accès à l'information et aux besoins essentiels de la vie,
 - structurer la continuité territoriale numérique, volet essentiel pour le développement de l'île.

Le CCEE a réitéré une proposition émise depuis 2006, à savoir la mise en place d'un « Office de transport extérieur », outil de veille, de conseil et de coordination.

Toujours en 2014, le CCEE a mené une réflexion sur l'actualité politique relative au **projet de réforme territoriale** en rappelant les préalables suivants :

- La révision du cadre institutionnel actuel ;
- L'abrogation de la clause de compétence générale ;

- La mise en place de collectivités territoriales avec de nouvelles compétences ;
- La prise en compte d'une société civile, issue de la démocratie participative présente au côté des élus, figure de la démocratie représentative.



L'expérimentation d'autant que la collectivité a fait le choix de travailler en concertation pour co-construire un projet dans lequel les représentants de la société civile organisée ont toute leur place.

S'agissant plus particulièrement des domaines retenus par la collectivité, à savoir la fiscalité, l'aménagement du territoire et la coopération, le CCEE a décidé d'en prendre acte.

Dans son avis sur le **projet de loi de programmation relative à l'égalité réelle** en outre-mer élaboré à la suite d'une saisine, le CCEE a d'abord regretté l'absence :

- De déclinaison de la participation citoyenne et de l'approche partenariale dans la mise en place d'un « plan de convergence » à l'échelle des territoires ;



▪ Du volet culture dans les actions citées alors que le champ culturel participe à la prise en compte des spécificités, des particularités linguistiques et culturelles dans leur environnement, et concourt à une véritable égalité réelle entre les territoires. Il est de surcroît créateur d'emplois et de richesses (cf. étude 2009 du CCEE, *La place de la culture dans l'économie de La Réunion*) ;

- D'évaluation des moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à sa mise en œuvre, cela posant légitimement question sur sa « faisabilité ».

De plus, le CCEE aborde la question en termes d'égalité des chances « *sans mimétisme par rapport à la situation hexagonale. L'égalité doit être différente de la recherche d'alignement systématique de tout sur tout à l'identique de ce qui existe en Hexagone* ».

Le CCEE a complété ce regard critique en formulant des recommandations relevant des champs de la culture, de l'éducation et de

l'environnement. Il s'est donc inscrit dans une longue tradition de production d'avis et de contributions formulés sur la base de la mission qui lui est dévolue, à savoir être force de proposition en matière d'orientations et de politiques publiques.

À noter que le CCEE avait rencontré la députée de la première circonscription de La Réunion en 2015 sur le sujet. En termes d'approche globale, le CCEE avait d'abord souhaité définir le concept d'égalité réelle. Il a également insisté sur la nécessité de **disposer d'un indicateur qui permettra de mesurer les niveaux d'égalité**. S'agissant des propositions sectorielles, le CCEE a évoqué quelques pistes d'actions concernant la continuité territoriale, la culture, l'éducation, le sport, la recherche, l'environnement...

Le CCEE a tout d'abord pris acte de la forte implication de la Région dans son **projet de coopération régionale de la Région Réunion de 2015**. En effet, ce ne sont pas moins de deux cent cinquante projets et quinze millions d'euros en



fonds propres qui ont été consacrés à la coopération et à l'action régionale. Il note que les actions ont surtout une vocation économique alors qu'elles devraient préalablement s'accompagner d'actions pour :

- Améliorer la connaissance entre les pays concernés,
- Développer de nécessaires solidarités,



▪ Poursuivre le processus d'intégration économique régional au sein de la COI⁷⁶ et dans un ensemble plus vaste de l'Afrique australe.

⁷⁶ Commission de l'Océan Indien (COI).

Le CCEE a noté avec satisfaction la volonté de poursuivre des actions culturelles et sportives. À l'inverse, il a regretté la faible place accordée à la coopération non institutionnelle alors que celle-ci lui semble indispensable. Il a rappelé sa proposition de **création d'une agence de coopération régionale centrée sur la culture, le sport et l'éducation**. Cette agence pourrait abriter un centre d'initiatives culturelles (CIC), véritable centre de ressources chargé :

- D'informer et de former les associations sur les législations,
- Les conseiller sur les formations,
- Les aider à la constitution d'un dossier pour les financements.

Le CCEE préconise surtout une coopération mise en œuvre par les associations afin d'enrichir durablement les liens avec les pays et fonder des partenariats durables.

Le programme pluriannuel de l'énergie a également été l'objet d'une saisine spécifique par la Direction de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DEAL) en 2015. Elle portait sur l'élaboration de la programmation pluriannuelle de l'énergie dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte. Le



CCEE a articulé son avis autour de cinq enjeux principaux :

- L'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2020,
- L'intégration et le développement des énergies renouvelables dans le système électrique,

- L'amélioration au niveau de la qualité de fournitures et de la sécurité du système électrique,
- L'amélioration de l'offre de transport,
- Le volet social.

Il fait part de sa confiance en l'avenir sur le sujet.

En outre, et au-delà des saisines spécifiques, le CCEE mène des échanges réguliers avec le vice-président du groupe outre-mer du CESE, Dominique Rivière.

À noter que l'élaboration d'un avis ou d'une contribution peut suivre une méthodologie comprenant cinq étapes principales :

- La veille permanente,
- Le choix du sujet et sa validation,
- Le travail d'étude,
- La rédaction de l'avis ou de la contribution puis sa validation formelle,
- La communication, la diffusion et le suivi des études.

L'audition est au cœur de l'information collectée mais elle se complète souvent par de la recension documentaire et parfois par des enquêtes.

Dans ce processus, la répartition des rôles entre conseillers et personnels est primordiale afin que le fonctionnement démocratique ne soit pas mis à mal.

3.2 LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES PRÉSIDENTS DES CCEE, UN RENDEZ-VOUS ANNUEL, LEVIER D'AUTRES RENCONTRES

La conférence annuelle des présidents de CCEE figure comme un rendez-vous traditionnel.

Il permet aux participants de :

- Faire un point sur la situation institutionnelle de chaque conseil,
- Échanger et informer sur les bilans des actions menées l'année précédente et les projets envisagés.

Par ailleurs, ces rencontres permettent aux CCEE d'organiser d'autres échanges notamment avec des ministères de manière groupée ou non. Un panorama rapide des thèmes traités à l'occasion de ces rencontres est présenté ci-après.

La conférence permanente de **2011** a particulièrement abordé :

- Le projet de loi organique après son adoption à l'unanimité par le Sénat ; elle permet la création d'une collectivité unique en Guyane et en Martinique ;
- Le projet de loi organisant le fonctionnement institutionnel des deux nouvelles collectivités de Guyane et de Martinique ;
- La mise en place concrète du Département de Mayotte.

L'organisation de l'édition **2012** s'est voulue innovante dans la mesure où la conférence permanente se déroulait en plusieurs phases et lieux.

La première phase a eu lieu en février à Paris avec pour objectif principal la rencontre des présidents de CCEE avec la présidence du Sénat.

Deux points ont été au cœur de ces échanges :



- Leurs institutions, leurs activités et réflexions dans leurs domaines de compétences que sont la culture, l'éducation et l'environnement ;
- L'avenir des conseils consultatifs en outre-mer dans le cadre de la réforme territoriale prévue en 2014.

La deuxième phase a été l'occasion pour les conseils de rencontrer :



- La Représentation permanente de la France à Bruxelles, et de traiter les points suivants :
 - les enjeux européens pour les RUP,
 - l'avenir de la politique européenne de cohésion,
 - l'avenir de la politique européenne des transports et ses enjeux spécifiques pour les RUP ;
- La DG REGIO ⁷⁷, pour avoir une présentation de la stratégie européenne pour les RUP tout en abordant les politiques et les programmes européens relatifs aux patrimoines matériels et immatériels, aux langues régionales, à l'implication du sport dans la vie des citoyens de tous les âges, à l'environnement et à la biodiversité, programme « BEST »⁷⁸ ;
- Le CESE, pour aborder le fonctionnement d'un conseil consultatif au sein des instances européennes.

⁷⁷ Direction régionale des affaires régionales (DG Régio).

⁷⁸ Régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer européens (BEST).

En marge, une rencontre a été organisée avec le député européen de La Réunion et les CCEE pour échanger sur les enjeux majeurs des prochaines politiques européennes concernant les Régions, en particulier celles de l'outre-mer.



- Le fonctionnement des conseils consultatifs avec les projets de conseil unique comportant une section « économique sociale environnementale » et une section « culture et éducation » en Martinique et en Guyane ;
- Le projet de loi relatif à la décentralisation.

Une troisième phase a conclu l'édition 2012 avec la rencontre de la présidence de l'Assemblée nationale ainsi que des ministères de la Culture, de l'Environnement et de l'Éducation, afin de leur présenter, d'une part, les CCEE, leurs activités, et de questionner, d'autre part, leur avenir institutionnel.



Enfin, les CCEE ont notamment interrogé l'Assemblée nationale pour recueillir des informations prospectives sur les politiques publiques développées en France en matière de culture, d'éducation et d'environnement.

En outre, les CCEE ont organisé avec la Région Bretagne et son conseil culturel des réunions de travail sur leurs pratiques et ont envisagé de traiter ensemble des dossiers relatifs aux problématiques culturelles régionales.

La conférence de **2013** a permis aux CCEE de faire le point sur leur activité et d'évoquer pour chaque conseil le programme prévisionnel de 2013.

De plus, les points suivants ont été traités :

- La problématique de l'enseignement supérieur et de la recherche en outre-mer avec en particulier le cas de l'université des Antilles-Guyane ;

Les CCEE ont également rencontré le délégué général à la langue française et aux langues de France. La problématique de la pluralité linguistique a ainsi été abordée.



Les conseils ont été informés de la mise en place « d'un comité pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne » dans le cadre du débat national engagé sur une proposition de loi permettant la reconnaissance, la mise en place de moyens et la promotion des langues régionales.

La conférence de **2014** a permis aux différents conseils consultatifs d'échanger sur des dossiers communs tels que :

- Leur bilan d'activité de l'exercice 2013 ;
- Le programme prévisionnel pour l'année 2014 ;
- La célébration des trente ans des CCEE ;
- Le positionnement des universités des outre-mer à l'aune de leurs futures évolutions.

Les CCEE ont également abordé les points suivants :

- La situation de l'audiovisuel dans chaque région d'outre-mer avec le CSA⁷⁹ ;
- Le renforcement des liens entre CCEE et CESE national ;
- L'avenir de l'éducation populaire et surtout la préparation du colloque inter-CCEE de 2015 avec la Ligue de l'enseignement ;
- Les domaines concernant plus particulièrement les outre-mer tels que l'évolution institutionnelle prévue en Guyane et en Martinique ou encore la réforme territoriale lancée par le gouvernement avec la DGOM⁸⁰.

En 2015, les CCEE ont rencontré :



- Le ministère de l'Outre-Mer sur des questions relatives à leur évolution ;
- Le ministère de la Culture pour échanger sur des problématiques relevant de la promotion et de la valorisation des cultures de l'outre-mer au sein des programmes de France Télévisions ;



- Les représentants de la Fondation Nicolas-Hulot en vue de collaborer sur des sujets communs tels que l'environnement, la biodiversité et l'éducation à l'environnement et au développement durable.

- Les CCEE ont ainsi pu bénéficier de l'aide de la Fondation pour co-rédiger et valider une lettre ouverte destinée au président de la République française dans le cadre de la Cop 21 [Voir en annexe 12] ;
- Les représentants de la Ligue de l'enseignement, plus particulièrement les responsables de la revue *Diasporiques*⁸¹ avec l'objectif de proposer des textes sur les outre-mer qui pourraient être publiés au sein de cette revue ;
- Les éditions Nathan pour traiter de la place de l'histoire des outre-mer dans les manuels scolaires et de son enseignement dans les programmes.

En marge de la conférence annuelle de 2016,



les CCEE ont rencontré le président du CESE pour :

- Présenter les CCEE,
- Expliquer les raisons de leur création,
- Présenter leurs trente années d'activités,
- Proposer des partenariats entre les deux instances.

Un courrier commun des présidents des CCEE et du président de l'assemblée des CESER de France a été adressé au gouvernement pour une harmonisation des calendriers de renouvellement de l'ensemble des conseils consultatifs de France continentale et ultramarine.

⁷⁹ Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

⁸⁰ Direction générale de l'outre-mer (DGOM).

⁸¹ Laïque et à vocation interculturelle, la revue

Diasporiques/Cultures en mouvement se situe à l'articulation du politique et du culturel. Son titre témoigne de l'attention

essentielle qu'elle porte à la dispersion planétaire des peuples, des cultures et des langues ; son sous-titre la situe dans la dynamique évolutive nationale, européenne et mondiale. <http://www.diasporiques.org/>

Les CCEE ont également échangé avec le rapporteur de la commission nationale du débat sur l'avenir de l'école, expert auprès du ministre de l'Éducation nationale, inspecteur général de l'Éducation nationale, et une inspectrice de l'Éducation nationale, membre du groupe histoire et géographie.

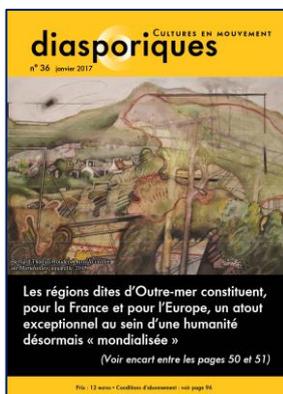
Il en ressortait une convergence portant sur :

- La valorisation des **traces** de l'histoire de l'outre-mer qui doit se mener à partir de l'environnement géographique et historique des élèves ;
- Le cycle 2 qui serait l'espace d'ouverture pour travailler sur les traces des outre-mer, les enseignants disposeraient de plus de liberté sur les contenus.

Une séance de travail avec les éditions Nathan a permis aux CCEE de bénéficier d'une présentation des pages d'un ouvrage de lycée montrant la place des DROM-COM⁸² et d'apprécier le travail effectué par cet éditeur pour une réelle prise en compte des réalités ultramarines.

Les CCEE ont ainsi décidé d'œuvrer ensemble à la réalisation en 2017 de quatre numéros de la revue *Diasporiques* dédiés à l'outre-mer. Finalement, la contribution a porté sur trois numéros de la revue.

Le numéro 36 de janvier 2017 comporte un article intitulé *Les CCEE, des outils majeurs du développement des outre-mer*, rédigé par le président du CCEE de La Réunion. Il présente les CCEE en resituant leur création dans le contexte de la décentralisation et des spécificités culturelles des outre-mer.



Il présente également les colloques inter-CCEE, les thèmes traités et le fait qu'ils soient ouverts au grand public. Le président du CCEE de La Réunion a également participé au débat sur « Les outre-mer français, un lien privilégié potentiel entre l'Europe et le reste du monde », relaté dans ce même numéro. Diverses personnalités des outre-mer y participaient, comme des anciens ministres, des écrivains, des acteurs de l'éducation populaire ainsi que le directeur de la revue.

Dans le numéro suivant daté d'avril 2017, un autre débat était relaté et portait sur « Mieux gérer la démocratie, un enjeu conjoint pour l'outre-mer et l'Hexagone ». Un vice-président du CCEE y a participé. Le débat a été initié sur le rejet par le Conseil constitutionnel de la



reconnaissance du « caractère historique et culturel du peuple corse » en tant que « composante du peuple français » à travers une loi présentée par Pierre Joxe, ancien ministre de l'Intérieur, préalablement

adoptée par le Parlement. Le vice-président du CCEE de La Réunion pointe du doigt le remplacement de l'expression « les peuples des territoires d'outre-mer » figurant dans la Constitution de 1958 par le terme « les populations d'outre-mer » dans la version



actuelle de la Constitution. Le débat a ainsi porté sur l'indivisibilité de la République et sa capacité à reconnaître l'altérité et ses apports, et les tentations de l'idée théorique assimilatrice qui voudrait effacer toutes les différences au profit d'une identité qui serait unique.

⁸² Départements et régions d'outre-mer - Collectivités d'outre-mer (DROM-COM).

Le numéro 38 de juillet 2017 a été l’occasion d’un débat portant sur l’idée que « la citoyenneté française se nourrit de la diversité historique et culturelle de peuples de la République ». À cette occasion, le président



du CCEE a souhaité approfondir la question de la dualité identitaire ou d'appartenance. « À La Réunion [...] nous parlons volontiers d'une triple appartenance. Nous sommes français [...] mais aussi imbibés de

ce qu'on peut appeler la culture française. Nous sommes par ailleurs fortement intégrés dans l'ensemble des îles et des archipels de l'océan Indien avec lesquels nous partageons un destin commun. Nous sommes également africains, nombre de nos concitoyens sont venus du continent voisin, en particulier du Mozambique, non de leur propre chef mais en tant qu'esclaves. Nous avons en outre des relations très fortes avec des pays de peuplement tels que l'Inde, le Vietnam ou la Chine. Bref, nous sommes une mosaïque de peuples. Tout cela me conduit personnellement à me présenter d'abord comme un Réunionnais, dans la complexité que cela implique, avant de m'identifier comme français sans pour autant bien sûr remettre en question ma citoyenneté politique. »

En outre, les CCEE des régions d'outre-mer collaborent et échangent à l'occasion d'autres rendez-vous annuels tels que les **colloques inter-CCEE, la conférence permanente des présidents des CCEE et les rencontres spéciales des CCEE.**



Un colloque annuel inter-CCEE est organisé sur le territoire d'un conseil qui prend alors en charge son organisation. Chaque colloque est articulé autour d'un thème qui est défini en fonction du contexte et/ou des préoccupations communes des CCEE. Il se déroule généralement sur trois jours et réunissent des acteurs d'horizons variés (professionnels, bénévoles associatifs, institutionnels, membres des CCEE). **Ils sont en effet ouverts à tous.** À cette occasion, les CCEE s'attachent systématiquement à produire des résultats en formalisant des propositions concrètes et des pistes de réflexion en direction des décideurs et des publics concernés.

Les actes sont toujours diffusés au grand public (publication et mise en ligne).

La présentation des travaux de ces colloques s'est faite tout au long du présent bilan.

Les différentes rencontres des CCEE ont généralement été bien optimisées. En effet, elles ont :

- **Permis une « percée » des problématiques ultramarines à l'échelle interrégionale, nationale ou européenne (conférence des présidents),**
- **Participé à la diffusion de savoirs par l'échange et le débat ouverts à tous dans une approche apparentée à celle de l'éducation populaire (colloque inter-CCEE).**

Dans les deux cas, on peut parler de la « fabrication d'une intelligence collective » sur certaines thématiques bien nécessaires à La Réunion.

3.3 COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

Des textes législatifs régissent le fonctionnement du CCEE. Ils sont déclinés dans un règlement intérieur.

3.3.1 Détermination des membres et composition du CCEE

L'article R. 4432-10 du code général des collectivités territoriales stipule qu'un arrêté préfectoral nomme les représentants des organismes habilités à siéger au sein du CCEE à partir d'une liste de ces structures représentées dans chaque conseil consultatif régional, le nombre de représentants et, le cas échéant, les modalités particulières de leur désignation.

Œuvrant dans la vie associative, syndicale et professionnelle, dans les champs de la culture, de la formation, de l'enseignement, de la recherche, de l'animation et de la préservation du cadre de vie, chaque conseiller consultatif est nommé au regard de la représentativité de son organisation de rattachement.

Une fois membres du CCEE, les conseiller.ère.s s'acquittent de **leur fonction pour six ans.**



Pour rappel, « *Nul ne peut être à la fois membre du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la même région* ».

Dans chaque CCEE, les conseiller.ère.s relèvent de trois collèges intitulés :

- « Vie culturelle »,
- « Vie éducative, enseignement et recherche »,
- « Protection et animation du cadre de vie ».

Une personnalité qualifiée est également désignée par le préfet en raison de sa qualité ou de ses activités dans les domaines de la culture, de l'éducation ou de l'environnement. Actuellement, le CCEE de La Réunion réunit trente et un conseillers dont seulement neuf femmes, soit une présence féminine de 28 %.

Par ailleurs, le CCEE se dote également d'un règlement intérieur [Voir en annexe 13] permettant de fixer un cadre clair et transparent de son fonctionnement, ce qui en soit constitue la condition à un fonctionnement démocratique.

Une fois en place, les conseiller.ère.s se répartissent ensuite dans les commissions et autres groupes de travail et de projet qui correspondent aux compétences disciplinaires du CCEE et qui organisent les réflexions, actions et travaux. Chaque membre fait partie d'au moins une commission en cohérence avec son « collège d'appartenance ». L'expertise qu'il.elle peut apporter, ou l'intérêt manifesté pour d'autres sujets traités, peut l'amener à participer (ponctuellement) à d'autres commissions et à des groupes de projet.

Plusieurs commissions sont donc constituées pour traiter, préparer les rapports et avis qui lui incombent, soit par obligation statutaire, soit par décision propre au CCEE.

En termes organisationnels, le règlement stipule que **les notions transversales**, telles que le développement durable, les relations internationales, la coopération régionale, la mobilité, la continuité territoriale, etc., sont traitées par l'ensemble des commissions.

Des groupes de travail et des groupes de projet peuvent compléter cette ossature. Désignés par le bureau et/ou l'assemblée plénière, ils permettent de regrouper des compétences – y compris extérieures au CCEE – sur des travaux particuliers et/ou des projets précis. Ces groupes sont coordonnés par un pilote, membre du bureau.

Les CCEE sont dirigés par un président.e élu.e en séance plénière à chaque moitié de mandature de six ans, donc tous les trois ans. Il.elle représente le CCEE, fait respecter le règlement intérieur, convoque le Conseil, organise les travaux et préside les séances.

Les membres du bureau sont élus en assemblée plénière dans les mêmes conditions que le président.

Actuellement, le bureau du CCEE de La Réunion est composé de quatorze membres :

- Le président,
- Sept vice-présidents dont seulement deux femmes,
- Six membres dont une femme.

Le bureau assiste le président dans l'organisation des travaux et la préparation des séances. Il règle les affaires à caractère général ou spécial du CCEE.

Un.e directeur.trice, sous l'autorité du président :

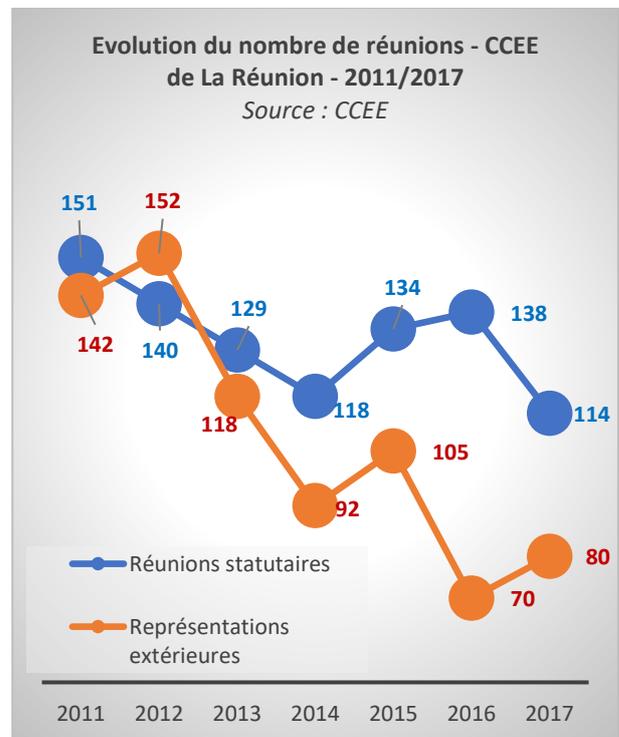
- Gère le fonctionnement administratif du CCEE,
- Anime les équipes de collaborateurs.trices affecté.e.s au CCEE,
- Organise les travaux du Conseil.

Le directeur actuel du CCEE de La Réunion est en place depuis environ huit ans. Précédemment, il a été chargé de mission pendant une douzaine d'années.

L'instance de décision est l'assemblée plénière du CCEE qui vote et valide les travaux produits par le bureau, les commissions et les divers groupes de travail.

Chaque conseiller est obligé de participer à un minimum de réunions mensuelles dont le nombre est fixé selon ses engagements initiaux et son statut (conseiller, vice-président, président). Son indemnité mensuelle variera selon son assiduité. On observe que le nombre de réunions dites statutaires varie entre 114 et 151 pour la période 2011/2017. Le nombre le plus élevé correspond au début du mandat et le nombre le plus faible, à la fin de mandat.

Les taux de participation varient entre 61 % et 80 %, la première année du mandat présentant la valeur la plus élevée également.



Les réunions de commissions représentent le volume le plus important des réunions statutaires. Dans la rubrique « Autres », on retrouve les assemblées plénières ; six ont eu lieu en 2017, par exemple, et des groupes *ad hoc* comme le groupe Affaires financières et européennes qui s’est réuni deux fois en 2017.

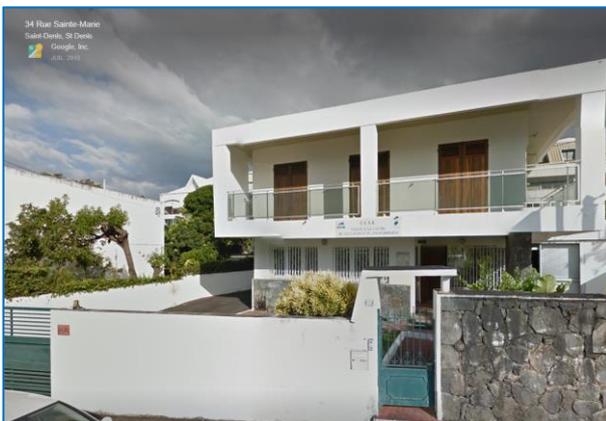
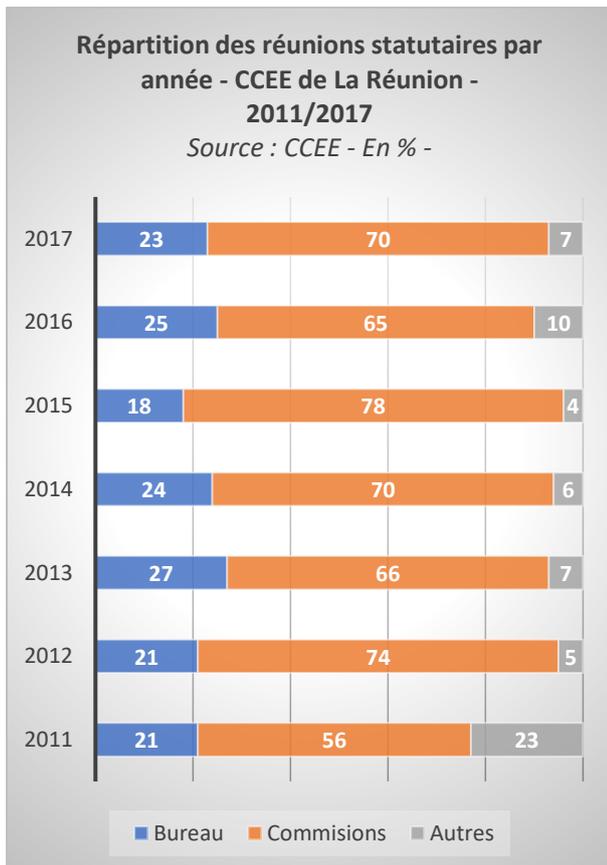
3.3.2 La mise en œuvre du CCEE

Le CCEE de La Réunion a eu à cœur de faire évoluer sa forme organisationnelle tout au long de ce mandat afin que les conseillers puissent exercer au mieux leur rôle, accompagnés en cela par les personnels.

3.3.2.1 Les membres

L’ossature du CCEE se compose de cinq commissions depuis 2011 :

- Culture, arts, langues, histoire, patrimoine culturel, numérique, pour la commission 1 « **Vivre ensemble** » ;
- Enseignement de la maternelle à l’université, formation professionnelle et apprentissage, pour la commission 2 « **Égalité des chances** » ;
- Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation, pour la Commission 3 « **Cohésion sociale** » ;
- Aménagement, déplacements, routes, transports, énergie, tourisme, pour la commission 4 « **Développement territorial** » ;
- Environnement, biodiversité, patrimoine naturel, recherche, pour la commission 5 « **Cadre de vie** ».



26 - Les locaux du CCEE à Saint-Denis de La Réunion.

Le travail des commissions a été présenté par thématique tout au long du présent rapport avec celui du bureau.

En 2011, le renouvellement du CCEE a permis l’arrivée de dix nouveaux conseillers sur trente et un (moins du tiers). À la suite des disparitions d’associations déjà évoquées dans ce rapport, d’autres conseillers ont cédé leur place à de nouveaux représentants des structures toujours existantes. Quelle que soit la situation, un arrêté préfectoral reste obligatoire pour qu’une personne siège au CCEE.

3.3.2.2 *La prise en main du CCEE par les conseillers en début de mandature*

La mandature 2011-2017 a démarré par un séminaire organisé en juillet 2011 afin de permettre aux nouveaux membres de mieux situer le CCEE dans le paysage institutionnel réunionnais. Il s'agissait à travers ce séminaire de procéder à la présentation :

- Des membres et des organismes qu'ils représentent ;
- Du CCEE et de son fonctionnement ;
- Des approches du CCEE dans les grands domaines liés à ses champs de compétences (culture, éducation, environnement...) depuis sa création en 1984.

Un tel séminaire est également l'occasion de débattre et de fixer les grandes orientations devant guider l'activité du conseil durant la première moitié de la mandature. Certains groupes de travail, présentés précédemment, ont alors été mis en œuvre pour faciliter le traitement de ces orientations (*voir liste ci-après*). On citera, par exemple, le groupe mobilisé sur le concours littéraire LanKRéol, un autre sur l'observatoire du sport, un autre préparant un colloque inter-CCEE 2011. Cette approche favorise l'opérationnalité des actions mais également l'interdisciplinarité et l'interconnaissance entre membres du CCEE. Elle permet donc une optimisation des compétences et des motivations des conseillers.

De plus, un groupe *ad hoc* intitulé Affaires financières et européennes a été créé. Il a en particulier travaillé sur les saisines légales du Conseil régional, sur l'examen des documents budgétaires et comptables et la rédaction des avis correspondants. Il a également travaillé à la contribution relative aux grandes priorités et orientations stratégiques devant être prises en compte par les politiques européennes.

Il participe aux avis et au suivi de la politique européenne à La Réunion et notamment aux réunions de l'AGILE⁸³.

Un autre groupe, « Audiovisuel et communication », a été mis en œuvre.

Environ dix-sept groupes « Projet » ou des groupes de travail ont été constitués pour répondre à des objectifs opérationnels de réflexion, d'organisation d'événements ou encore de rédaction :

1. LanKRéol,
2. Graphie créole,
3. Culture et tourisme,
4. Arts plastiques,
5. EEDD,
6. Rencontres de l'éducation de l'océan Indien,
7. Éducation populaire CCEE/CESER,
8. Égalité réelle à La Réunion,
9. Développement du langage,
10. Réparations des conséquences de l'esclavage,
11. Préparation colloque inter-CCEE,
12. Trente ans du CCEE 2014,
13. Étude et sport,
14. Décentralisation,
15. Stratégie touristique de la Région,
16. Loisirs de nature dans le secteur du tourisme,
17. RILC.

3.3.2.3 *Focus sur le groupe ad hoc « Audiovisuel et communication »*

Ce groupe gère le site Internet du CCEE ainsi que sa présence sur les réseaux sociaux. Le CCEE lui affecte une chargée de mission également mobilisée sur la commission Vivre ensemble, assistée d'un prestataire externe. De grands progrès sont observables entre 2011 et 2017 sur l'accessibilité à l'information grâce à ce groupe.

⁸³ Agence de gestion des initiatives locales en matière européenne (AGILE).

Les données suivantes l'illustrent :



27 - Page d'accueil du site Internet.

- 76 articles ont été mis en ligne en 2016, 25 en 2014, 62 en 2013 ;
- 30 630 visites en 2016 et en 2015, 20 372 en 2014, 12 183 en 2013 ;

- Une moyenne de 39 visites par jour en 2016, 29 en 2015, 28 en 2014, 23 en 2013 ;
- Un taux de popularité⁸⁴ de 209 % en 2016, 125 % en 2015, 76 % en 2014, 66 % en 2013.

C'est en 2013 que ce groupe a commencé à mobiliser les réseaux sociaux tels que



Facebook et Twitter. L'essentiel des travaux et de l'activité du CCEE est ainsi présenté au public et rendu aisément accessible.

Le groupe anime également la page Facebook du CCEE. 59 *posts* ont été publiés en 2016, 22 en 2015, 25 en 2014, avec 519 visiteurs en 2014.

Par ailleurs, sur le moteur de recherche Google, le site Internet du CCEE apparaît en première position et sa page Facebook en deuxième.

Comme exposé précédemment, le site Internet du CCEE a été le support des deux enquêtes en ligne « Sur la Grafi Kréol » dès novembre 2014.

De nombreux documents, bilans annuels, avis, études, actes, hommages... sont mis en ligne sur le site Internet.

Cela s'est inscrit en toute logique avec le constat sur la nécessité de communiquer du CCEE :

- Pour faire connaître l'institution CCEE (déficit de visibilité) ;
- Pour démontrer son utilité aux différentes instances représentatives, dans un contexte de remise en cause de l'expression de la société civile organisée ;

tout en réduisant la consommation de papier, action perçue comme vertueuse pour la Planète.

Pour répondre à l'objectif d'une meilleure visibilité, le groupe, à l'origine, avait défini la stratégie suivante :

Des publics-cibles avaient été « fléchés » :

- Le grand public (principalement par les médias) ;
- Les élus locaux (conseillers régionaux, mais aussi généraux, AMDR) ;
- L'échelon national (CESE et si possible pour les ministères d'État, Assemblée des Départements de France, Association des Régions de France).

Des leviers d'action avaient été identifiés tels que :

- La définition d'une charte graphique, pour disposer d'une identité visuelle ;
- La refonte du site web du CCEE avec un intranet pour le travail des membres sur les avis ;
- L'organisation d'un point presse après chaque plénière du CCEE ;
- La fourniture de cartes de visite aux membres ;
- L'organisation de Rencontres du CCEE comme des espaces de réflexion et d'échanges ayant vocation à évoluer vers un rendez-vous régulier à destination du grand public.

⁸⁴ Indicateur fourni par Facebook.

Ce groupe a permis de grandes avancées en termes de communication du CCEE sur la période 2011-2017 sans pour autant avoir atteint l'ensemble des objectifs ambitieux qu'il s'était fixés.

Reste, par exemple, dans le cadre de cette mandature, à formaliser cet objectif qui fait partie des attributions réglementaires : **la réalisation du rapport annuel sur l'état de la communication audiovisuelle dans la Région**, le dernier datant de 2010.

3.3.2.4 La task-force du CCEE

Les conseillers disposent d'une équipe de professionnels composée :

- De cinq chargés de mission dont quatre femmes, tous de catégories A,
- De trois personnels administratifs à 100 % féminin,
- De deux personnels techniques à 50 % féminin,
- D'une documentaliste en contrat d'apprentissage,
- D'un directeur lui-même ancien chargé de mission du CCEE et ayant gravi les échelons de la fonction publique territoriale en exerçant au CCEE.

Pour la période 2011/2017, soucieux de contribuer à l'effort régional en faveur de l'apprentissage/formation des jeunes réunionnais.e.s, le CCEE a accueilli :

- Un apprenti en 2015 et en 2016 préparant un BTS⁸⁵ Communication,
- Trois stagiaires en master Tourisme de l'université de La Réunion en 2015 et en 2016,
- Une apprentie en licence « Activités et techniques de communication » en 2014 et en 2015, recrutée par la suite comme chargée de mission.

Le CCEE a toujours soutenu son personnel dans ses souhaits d'évolution de carrière et de formation. Ainsi, des formations de préparation aux concours ou aux examens professionnels ont pu être suivies par tous les chargé.e.s de mission volontaires qui ont par ailleurs obtenu des résultats encourageants.

De plus, on observe une pratique courante d'entraide entre chargé.e.s de mission/directeur qui a permis notamment la formation à l'analyse des documents budgétaires de la Région, à la méthodologie des auditions, à l'animation de commissions, ... autant de formations internes ayant toutes une grande valeur. Certaines expertises et notamment des méthodologies (audition, rédaction d'avis, analyse des documents budgétaires...) ont ainsi été mutualisées.

Le management au sein du CCEE est un autre élément important à souligner pour la période 2011-2017. D'une part le directeur actuel, lui-même ancien chargé de mission, a choisi un mode de management par objectifs. Il privilégie l'autonomie et la responsabilisation de chaque agent dans un climat de confiance mutuelle. D'autre part, le président et certains conseillers entretiennent des relations professionnelles ponctuées de moments de convivialité avec l'équipe d'agents du CCEE. L'office partagé de la « maison » du CCEE apparaît comme le théâtre privilégié de cette convivialité conseillers/agents.

Ce type de pilotage ainsi que les relations au sein de l'équipe ont généré **une culture (au sens de la culture d'entreprise, du sentiment d'appartenance) propre au CCEE** où les discussions peuvent avoir lieu sans autocensure, où chacun peut s'épanouir professionnellement dans le respect de sa fonction particulière.

⁸⁵ Brevet de technicien supérieur (BTS).

Reste à transmettre et pérenniser cette « culture » en direction des nouveaux personnels et des nouveaux.elles conseiller.ère.s, y compris dans de nouveaux locaux.

Un autre élément de management semble plus complexe et porte sur la relation chargé.e de mission/conseiller.ère.s. En effet, certain.e.s chargé.e.s de mission peuvent parfois s’interroger sur leur rôle et surtout sur l’articulation conseiller.ère (donc société civile) et eux.elles-mêmes, en tant que professionnel.le.s, agent de la collectivité régionale. *Jusqu’où doivent-ils.elles aller dans l’écriture d’avis ? Comment peuvent-ils.elles susciter des contributions plus dynamiques de leurs conseillers ? Comment animer les commissions pour avoir toujours un certain niveau de réflexion et de production ? Où placer le curseur entre le fonctionnement sous forme de consignes des conseiller.ère.s aux chargé.e.s de mission et un.e chargé.e de mission qui s’exprime presque à la place des conseillers ?*

... sont autant de questions qui se posent mais qui ne peuvent certainement pas trouver de réponses strictes et définitives, l’essentiel étant la prise en considération de ce questionnement par la gouvernance.



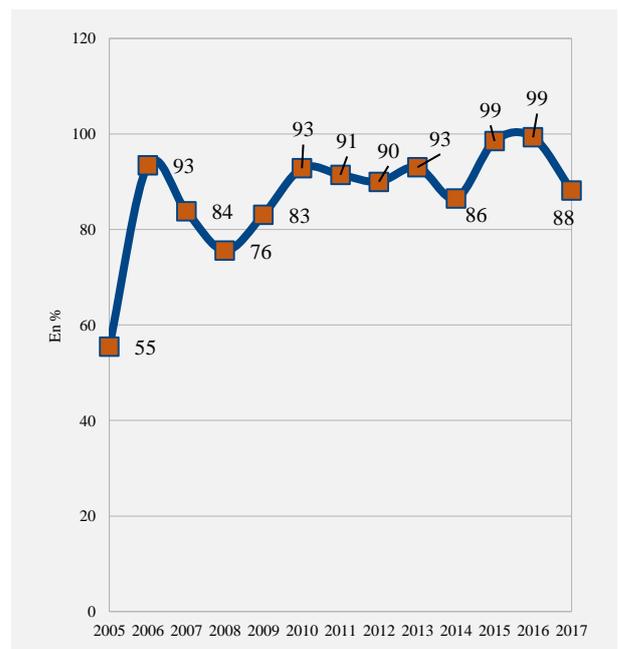
3.4 LA RÉALISATION BUDGÉTAIRE ET L’ANCRAGE TERRITORIAL

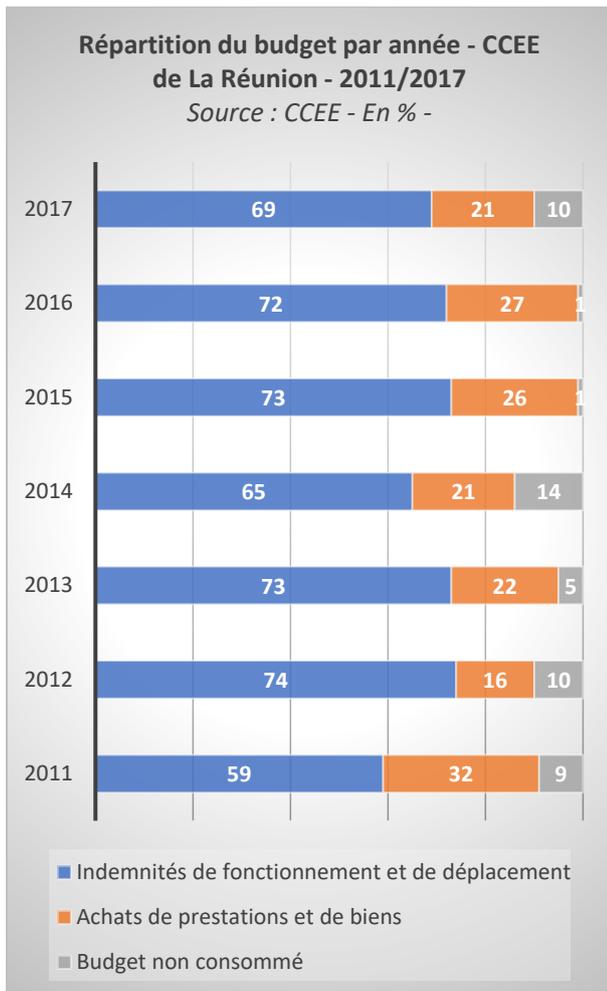
Comme expliqué en introduction, la Région Réunion a fait le choix de conforter le travail du CCEE par une affectation de moyens satisfaisants permettant au CCEE de mener à bien toutes ses fonctions. Cela lui permet de disposer d’une équipe de bonne envergure pour organiser des événements importants et couronnés de succès, mais également de traiter des dossiers en étant doté d’une réelle expertise.

Son budget a continuellement progressé entre 2011 et 2016 puis a stagné pour s’établir à 756 000 euros en 2017.

On notera que le budget du CCEE a été bien consommé, le taux de réalisation budgétaire variant entre de 91 % à 88 % sur la période 2011-2017 avec des pics en 2015 et en 2016 à 99 %.

Évolution du taux global de réalisation budgétaire – 2005/2017 – CCEE de La Réunion – Source : CCEE -





Une attention particulière doit être portée sur le poste Achats de prestations et de biens. Le CCEE a **réussi à faire de sa commande publique un levier d’ancrage territorial**. En effet, **il a toujours veillé à soutenir les petites entreprises et les artistes (comédiens, conférence gesticulée...) locaux**. Ses efforts ont également porté sur l’équité territoriale en évitant de réaliser toutes ses actions dans la capitale, Saint-Denis, ou dans d’autres villes particulièrement accessibles.

Quelques exemples illustrent ce parti pris opérationnel du CCEE en faveur du développement local et méritent d’être cités.

La démarche préparatoire aux rencontres de l’éducation populaire s’est déroulée aux quatre points cardinaux, un colloque inter-CCEE a eu lieu à L’Étang-Salé, petite commune du Sud, un autre à Bourg-Murat, un village des Hauts de La Réunion, les journées de l’éducation à l’environnement et au développement durable ont également eu lieu dans les Hauts, à Hell-Bourg, les remises de prix LanKRéol à Kaz Kabar, lieu culturel vivant de l’Ouest, La Plantation dans les écarts de Saint-Benoît...

Au-delà des sommes injectées dans l’économie réunionnaise en faveur des petites structures, **le CCEE a toujours eu le souci de montrer que le tissu économique et artistique de La Réunion recelait des talents et des compétences**. Il leur a permis de s’exprimer, de les mettre en œuvre, et les a rendus plus visibles.

Le CCEE a pu démontrer que le *made in Réunion* peut être une réalité si on prend la peine de s’y atteler.

Il a pu par exemple produire des études de qualité avec des bureaux d’études locaux bien ancrés dans la vie économique et sociale de La Réunion. Notons au passage qu’il a su développer **un savoir-faire en commande publique et en suivi de réalisation des commandes**.

Son expérience salazienne pour les journées de l’EEDD mérite d’être ici capitalisée.

Le CCEE a démontré qu’il était possible de mobiliser six cents personnes durant un séminaire de trois jours dans les Hauts. Mais, mieux encore, il a visé une consommation à 100 % Salazie ou Réunion pour tous les produits alimentaires. Il a également amené les producteurs, traiteurs, hôteliers et restaurateurs à s’engager dans une réponse conjointe pour la bonne réalisation de la manifestation tout en impliquant fortement la Commune.

Chaque acteur économique devait autant que faire se peut compter en priorité sur un autre acteur économique du cirque et/ou d'autres territoires de La Réunion avant de chercher à recourir à des fournisseurs plus éloignés dans le périmètre de La Réunion, voire à l'importation.

On pourrait penser : « C'est bien, mais ce n'est qu'un événement ponctuel. » Ce serait ignorer **qu'en le faisant, le CCEE a montré que c'était possible et réitérable**. Il contribue ainsi à réduire le discours de l'impossibilité de l'optimisation des ressources locales de ceux qui véhiculent des arguments défaitistes, tels que : « les entreprises sont trop petites », « elles ne s'entendent pas entre elles », « c'est trop risqué », « elles ne pensent pas / ne veulent pas se grouper pour répondre à une commande », « j'ai déjà essayé et je n'ai pas réussi » ...

Le CCEE de La Réunion apparaît donc comme une institution qui fonctionne bien, forte de son pilotage et de son équipe de professionnels.

Il a su répondre à la grande majorité de ses obligations tout en se fixant parallèlement des objectifs ambitieux de débats publics sur des sujets divers comme l'éducation populaire, l'éducation des tout-petits, le tourisme, la culture... Il a de plus développé une capacité d'analyse des politiques / stratégies publiques et des moyens financiers alloués.



28 - Source : Boutique de gestion.

CONCLUSION

La mandature 2011/2017 représente pour le CCEE de La Réunion une période d'aboutissement ou d'étapes significatives dans **ses divers cheminements réalisés dans le temps, avec constance, rigueur, concertation et partenariat.**

Ces aboutissements ont été présentés dans les deux premières parties de ce bilan de mandature et peuvent être ici rappelés pour les principales :

- Participation très active à la rédaction de la charte régionale de l'éducation populaire et à la création du Mouvement associatif,
- Les journées de l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- La sensibilisation et la montée en compétence sur le « Parler bambin »,
- Les rencontres de l'éducation de l'océan Indien,
- La poursuite de LanKRéol, avec cette année un prix remis en numéraire à plusieurs lauréat.e.s,
- La démarche ayant abouti à la LakorGrafi 2017,
- Le recueil *Pitons, cirques et remparts*, véritable « porté à connaissance » sur La Réunion dans une approche Culture / Nature,
- Le rapport Culture / Tourisme,
- La synthèse sur les Arts plastiques à La Réunion,
- Le groupe de travail sur les réparations des conséquences de l'esclavage,
- ...

On peut souligner *une méthode CCEE Réunion*. Le CCEE ouvre et porte des chantiers pour répondre à certaines problématiques en lien avec ses compétences, mais insuffisamment traitées par les autres acteurs.

Lorsque le projet arrive à une certaine maturité, le CCEE se retire, laissant la société civile alors organisée en associations ou réseaux d'associations prendre le relais (Les journées de l'EEDD...).

C'est parfois un ensemble de partenaires publics et associatifs (« Nuits sans lumière » ...) qui s'approprie l'action et la poursuit.

Le CCEE a mené des réflexions et a organisé des événements qui ont sans nul doute concouru à **la construction d'une intelligence collective** sur les thématiques concernées, au premier plan desquelles se situe **l'affirmation sereine d'une approche identitaire fondée non seulement sur une forme de militantisme mais également sur de la méthode et de la connaissance.**

L'observation de l'activité du CCEE entre 2011 et 2017 permet de dégager des points forts mais également des points de vigilance.





Parmi **les points forts observés**, on citera en particulier :

- Un travail de réflexion et une action élaborés et décidés à **partir de méthodes, de champs de travail et d'options claires** ;
- **Un positionnement stabilisé** dans la durée (le CCEE a prouvé qu'il ne fonctionnait pas en « girouette », notamment sur la question du Parc national de La Réunion) ;
- **En termes de fonctionnement interne**,
 - la collaboration inter-commissions permet un découplage thématique et un fonctionnement en groupe de travail/projet,
 - un pilotage réel du CCEE : champs de travail, coordination, événementiel, fil conducteur..., permettant à la diversité de faire corps,
 - une reconnaissance de son personnel,
 - une méthode *Feuille de route* en début de mandature pour les commissions qui permet de conserver un cap ou de s'interroger en cas de modification,
 - une fabrication d'expertises et de méthodologies au sein de l'équipe salariée,
 - une co-construction de l'expertise entre les salariés, les conseillers de La Réunion et les autres CCEE et partenaires,
 - une importance croissante de la diffusion numérique parallèlement à l'édition papier et l'utilisation du site Internet et des réseaux sociaux ;

- **En termes de déploiement externe**,
 - la capacité à créer du partenariat avec divers acteurs,
 - une inscription des actions/événements du CCEE ou impulsés par le CCEE dans le temps, des rendez-vous annuels bien inscrits,
 - une acquisition de compétence et de capacité à organiser et à réussir des événements ;
 - une capacité à mobiliser alimentant une progression de la notoriété du CCEE, toutefois encore limitée à certains univers (Région, éducation, culture, éducation populaire, mouvement sportif ;
- Un dynamisme dans les liens actifs entre CCEE où le CCEE de La Réunion a fortement été à l'initiative ;
- Une réelle contribution à une meilleure connaissance de La Réunion et de ses problématiques culturelles et de développement, ses spécificités, au-delà de l'île : Union européenne, ministères, Assemblée nationale et Sénat, quelques collectivités régionales, CESE ... ;
- Un ancrage territorial réel de par ses apports à des débats mais également de par ses impacts économiques avec son budget dépensé localement, sa mise en valeur de prestataires/artistes locaux, son encouragement à « faire ensemble ».



Ce bilan, bien que très positif à maints égards, dégage également **des points d'amélioration possibles**.



Parmi les principaux, peuvent être cités les éléments suivants :

- Une diffusion de l'expertise du CCEE non encore optimisée malgré le succès des événements et l'usage croissant du site Internet et des réseaux sociaux. Cela pose diverses questions :
 - quel portage de cette diffusion par les trente et un conseillers en personne dans leur cercle associatif ?
 - quelle parole transmise dans les nombreuses instances auxquelles participe le CCEE ?
 - comment rendre le site Internet plus ergonomique maintenant qu'il est enrichi ?
 - comment rendre les publications graphiquement et littérairement plus attractives et plus accessibles ?
 - ...
- Une notoriété encore faible dans de nombreux pans de la société réunionnaise qui découle entre autres du point précédent ;
- Des thématiques entrant dans les compétences du CCEE mais non ciblées comme prioritaires dans cette mandature, comme les transports, l'énergie, l'aménagement — mais le CCEE doit-il et peut-il traiter tout cela avec la même exigence méthodologique ?

- Des politiques publiques ou des « secteurs d'activités » importants dans le développement humain de La Réunion mais peu traités, tels que l'économie sociale et solidaire, l'insertion notamment professionnelle (le traitement de la question du chômage) ; la politique de la Ville, le développement des Hauts de La Réunion, la lutte contre le décrochage scolaire, contre l'illettrisme... ;
- Une détermination et un suivi des objectifs/feuilles de route des commissions pouvant encore progresser ;
- Une difficulté à réaliser la saisine annuelle obligatoire portant sur l'audiovisuel public à La Réunion à l'image des autres CCEE ;
- Des saisines venant généralement de la Région et du CCEE lui-même, peu de saisines d'autres administrations et d'établissements publics, et absence de saisine du Département de La Réunion notamment sur ses documents budgétaires.



Certains chantiers réclament de la continuité
dans l'intervention du CCEE :

- Poursuivre le travail de mise en réseau des conseils consultatifs en France continentale, voire en Europe, et le travail de valorisation des conseils de la culture pour encourager à la généralisation dans toutes les régions,
- Persévérer dans l'appui à la structuration des arts plastiques à La Réunion, et plus généralement à la mise en réseau des acteurs de la culture dans l'espace insulaire et au-delà,
- Maintenir le soutien aux fédérations associatives telles que le CRAJEP, GRANDDIR, le Mouvement associatif,
- Imaginer un concours littéraire de La Réunion, sous forme de récit historique pour rendre plus visible son histoire, notamment en lien avec l'esclavage,
- Amplifier le concours LanKRéol,
- Organiser à nouveau les journées de l'EEDD mais avec GRANDDIR,
- Poursuivre l'organisation des journées de l'éducation de l'océan Indien,
- Animer des rencontres de l'éducation populaire à un rythme régulier ainsi que pour la culture.

Tout cela en veillant à couvrir le territoire dans ses dimensions Nord, Sud, Est, Ouest, et Hauts et Bas.

Par ailleurs, en lien avec ses champs d'intervention et ses finalités, il semblerait que **le CCEE puisse également s'intéresser** :

- Aux économies alternatives à La Réunion qui proposent des modèles économiques mettant l'humain au cœur du développement territorial :
 - l'économie sociale et solidaire qui occupe une place croissante dans le développement du territoire,
 - l'économie circulaire qui permet de réduire les déchets et d'économiser les ressources,
 - les circuits courts favorisant la production locale et réduisant les transports et donc l'émission de gaz à effet de serre,
 - les finances solidaires et les monnaies alternatives,
 - les systèmes d'échanges locaux (SEL) ;
- À la réflexion sociétale sur l'éducation qui pourrait s'enrichir notamment des politiques publiques de lutte contre le décrochage scolaire, pour la réussite éducative et contre l'illettrisme ;
- Aux politiques publiques visant à réduire le manque d'équité dans le développement territorial : la politique de la Ville et la politique en faveur du développement des Hauts, par exemple.

La rédaction du rapport sur l’audiovisuel public à La Réunion apparaît comme urgente et nécessaire pour que le CCEE réponde complètement à ses prérogatives. A noter toutefois que cette mission correspond à une importante charge de travail.

De plus, les autres CCEE sont également confrontés à la difficulté de réalisation de cette mission.

En lien avec cette obligation, il semble pertinent que le CCEE se dote d’un groupe de travail ou d’une commission affectée spécifiquement à la communication et à la veille sur l’audiovisuel assisté d’un.e chargé.e de mission et d’un.e ou plusieurs prestataires sur le sujet, si besoin. Cette équipe serait chargée de réaliser ce rapport, d’améliorer la communication externe, et si nécessaire, de faire évoluer les documents habituels du CCEE pour les rendre plus accessibles (synthèse, mise en page, réunions-débats...). Le CCEE peut faire le choix d’objectifs simples à atteindre mais pertinents pour pouvoir réaliser ce rapport : analyse des grilles de programmes, part de la production locale, expression en langue créole, plages horaires, ...

Il semblerait intéressant également que le CCEE traite des questions notamment budgétaires du Département dans une Réunion restée région monodépartementale mais jusqu’à présent il n’a pas été saisi sur le sujet.

Fort de sa maîtrise thématique, le CCEE pourrait développer une expertise sur les politiques publiques (territoriales) en lien avec ses compétences afin d’y exercer son regard de société civile.

En effet, un autre tournant semble également nécessaire pour que le CCEE travaille de manière plus approfondie sur **les politiques publiques territoriales entrant dans ses champs de compétences**, pour passer d’une approche thématique ou budgétaire à une approche en termes d’identification d’objectifs par rapport à ces thématiques. Il devrait **interroger plus souvent et plus précisément les impacts et les résultats des politiques publiques**. Le CCEE pourrait devenir un acteur encourageant à élever le niveau d’évaluation et de suivi des politiques publiques territoriales.

Au-delà des moyens alloués et des options retenues, il est nécessaire de créer au moins du questionnement sur les évolutions territoriales qui résultent de l’action publique territoriale.

En d’autres termes et de manière plus globale : dans quelle mesure le CCEE veut-il entrer et influencer le débat public, notamment sur les politiques publiques territoriales ?

LISTE DES ANNEXES – CONSULTABLES SUR DEMANDE AU CCEE -

Annexe 1 - Les arrêtés préfectoraux et l'arrêté de prolongation

Annexe 2 - La déclaration de Saint-André

Annexe 3 - La note d'alerte en faveur de l'éducation populaire du CCEE et du CESER

Annexe 4 - La résolution de l'Étang-Salé

Annexe 5 - L'appel public en faveur de l'éducation populaire

Annexe 6 – La charte des engagements réciproques

Annexe 7 - La déclaration de Mayotte

Annexe 8 – Synthèse sur les arts plastiques

Annexe 9 - Avis du CCEE sur les grandes priorités régionales

Annexe 10 – Les destinataires des avis du CCEE

Annexe 11 – Lettre ouverte au président de la République dans le cadre de la préparation de la coop 21

Annexe 12 – Le règlement intérieur du CCEE de La Réunion

